

LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR L'OCTROI
ET LA GESTION DES CONTRATS PUBLICS
DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

SOUS LA PRÉSIDENCE DE L'HONORABLE
FRANCE CHARBONNEAU, J.C.S., présidente
M. RENAUD LACHANCE, commissaire

AUDIENCE TENUE AU 500, BOUL. RENÉ-
LÉVESQUE OUEST À MONTRÉAL (QUÉBEC)

LE 26 SEPTEMBRE 2012

VOLUME 18

ODETTE GAGNON et CLAUDE MORIN
Sténographes officiels

RIOPEL GAGNON LAROSE & ASSOCIÉS
215, rue St-Jacques, Bureau 2010
Montréal (Québec) H2Y 1M6

COMPARUTIONS

POUR LA COMMISSION :

Me DENIS GALLANT,
Me EMMA RAMOS-PAQUE

INTERVENANTS :

Me BENOIT BOUCHER pour le Procureur général du
Québec

Me ALEXIE LAFOND-VEILLEUX pour le Directeur général
des élections

Me DANIEL ROCHEFORT pour l'Association de la
construction du Québec

Me ISABELLE PIPON pour l'Association des
constructeurs de routes et grands travaux du Québec

Me MARTIN ST-JEAN pour la Ville de Montréal

Me SIMON BÉGIN pour l'Association des constructeurs
de routes et grands travaux du Québec

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
TABLE DES MATIÈRES..	3
LISTE DES PIÈCES..	4
PRÉLIMINAIRES.	8

ÉRIC VECCHIO

INTERROGÉ PAR Me DENIS GALLANT	11
--	----



LISTE DES PIÈCES

12P-136 : Curriculum vitae de M. Éric Vecchio	11
12P-137 : Vidéo 2004-10-04 caméra 2	28
12P-138 : Profil de M. Domenico Arcuri.	31
12P-139 : Vidéo 2004-10-04 caméra 3.	33
12P-140 : Vidéo 2004-12-24 caméra 3.	36
12P-141 : Profil Nicolo Milioto.	36
12P-142 : Vidéo 2005-01-05 caméra 3.	44
12P-143 : Vidéo en date du 2 février 2005 caméra 3	47
12P-144 : Vidéo du 23 mai 2005 caméra 2	48
12P-145 : Audio 2005-05-23..	51
12P-146 : Vidéo 2005-05-27 caméra 3	55
12P-147 : Vidéo 2005-06-02 caméra 3.	56

12P-148 : Vidéo 2005-06-15 caméra 2	
.	59
12P-149 : Profil de Francesco Catania	
.	60
12P-150 : Vidéo 2005-07-08 11h48 caméra 3	
.	67
12P-151 : Vidéo 2005-07-08 11h57 caméra 3	
.	68
12P-152 : Vidéo 2005-08-05 caméra 2	
.	70
12P-153 : Profil Accursio Sciascia	
.	71
12P-154 : Vidéo 2005-08-05 caméra 3	
.	72
12P-155 : Vidéo 2005-11-04 caméra 2	
.	73
12P-156 : Vidéo 2005-11-04 caméra 3	
.	74
12P-157 : Audio cell P. Renda 2005-11-22.	75
12P-158 : Audio cell P. Renda 2005-11-24.	
.	76
12P-159 : 4 photos saisies chez Pascale Fedele	
.	80

12P-160 : Vidéo 2005-12-08 caméra 3	
.	83
12P-161 : Vidéo 2005-12-14 10h57 caméra 3	
.	85
12P-162 : Vidéo 2005-12-14 12h34 caméra 3	
.	86
12P-163 : Vidéo 2005-12-22 09h54 caméra 3	
.	87
12P-164 : Vidéo 2005-12-22 11h20 caméra 3	
.	88
12P-165 : Vidéo 2005-12-22 11h48 caméra 3	
.	89
12P-166 : Vidéo 2005-12-22 11h53 caméra 3	
.	90
12P-167 : Vidéo 2005-12-24 caméra 2	
.	104
12P-168 : Profil Lino Zambito	
.	104
12P-169 : Profil Paolo Catania (Catcan)	
.	107
12P-170 : Profil Frank Enrico Andreoli	
.	110

12P-171 : Vidéo 2005-12-24 caméra 3

. 120



1 L'AN DEUX MILLE DOUZE, ce vingt-sixième (26ième)
2 jour du mois de septembre,

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Bon matin à tous. Bonjour, Maître Gallant.

8 Me DENIS GALLANT :

9 Bonjour, Madame la Présidente, Monsieur le
10 Commissaire Lachance. Juste avant de faire entendre
11 le premier témoin, juste pour vous dire que
12 monsieur Vecchio ici est enquêteur à la Commission
13 qui... monsieur, il nous est prêté par le Service
14 de police de la Ville de Montréal. Et pour suivre
15 la même veine, des témoignages qui ont été entendus
16 hier, justement nous allons parler aujourd'hui du
17 Cosenza dont monsieur Vinicio Sebastiano a parlé
18 amplement hier.

19 Et ce que monsieur Vecchio va venir dire et
20 va venir présenter, ça va être essentiellement des
21 vidéos montrant des membres du clan Rizzuto avec
22 certains entrepreneurs en construction et quelques
23 conversations d'écoute électronique. Il y en a
24 trois. Ces conversations-là sont pour la plupart en
25 italien, dialecte sicilien. Monsieur Vecchio va

1 être en mesure, monsieur parle couramment italien,
2 monsieur Vecchio va être en mesure de les traduire
3 pour le bénéfice de la Commission.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 O.K. Je comprends votre empressement et, bonjour,
6 Monsieur Vecchio. Mais, je pense qu'on va demander
7 aux parties de s'identifier avant de commencer.

8 Me DENIS GALLANT :

9 Très juste.

10 LA GREFFIÈRE :

11 Est-ce que les avocats pourraient s'identifier,
12 s'il vous plaît? Maître Gallant, est-ce que...

13 Me DENIS GALLANT :

14 Oui. Maître Gallant pour la Commission.

15 Me EMMA RAMOS-PAQUE :

16 Emma Ramos-Paque pour la Commission.

17 Me BENOIT BOUCHER :

18 Bonjour, Madame, Monsieur. Benoit Boucher pour le
19 Procureur général du Québec.

20 Me MARTIN ST-JEAN :

21 Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire,
22 Martin Saint-Jean de Dagenais Gagné Biron pour la
23 Ville de Montréal.

24 Me ALEXIE LAFOND-VEILLEUX :

25 Bonjour Alexie Lafond-Veilleux pour le Directeur

1 général des élections.

2 Me DANIEL ROCHEFORT :

3 Daniel Rochefort pour l'ACQ. Bonjour.

4 Me SIMON BÉGIN :

5 Bonjour. Simon Bégin pour l'Association des
6 constructeurs de routes et de grands travaux du
7 Québec.

8 Me ISABELLE PIPON :

9 Isabelle Pipon pour l'ACRGTO.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Alors, vous pouvez commencer, Maître Gallant.

12 Me DENIS GALLANT :

13 Tant qu'à moi, tout a été dit, je vais faire
14 entendre monsieur Vecchio.

15

16

17

1 L'AN DEUX MILLE DOUZE, ce vingt-sixième (26ième)
2 jour du mois de septembre,

3

4 A COMPARU :

5

6 ÉRIC VECCHIO, policier au SPVM, matricule #4257

7

8 LEQUEL, affirme solennellement ce qui suit :

9

10 INTERROGÉ PAR Me DENIS GALLANT :

11 Q. **[1]** Alors, bonjour, Monsieur Vecchio.

12 R. Bonjour.

13 Q. **[2]** Je vais juste vous demander de parler un petit
14 peu plus fort. Dans un premier temps, ce qu'on va
15 faire, c'est qu'on va déposer tout de suite votre
16 curriculum vitae et j'aurai quelques questions à ce
17 sujet. Donc, ça va être la pièce, Madame la
18 Greffière, le curriculum vitae de monsieur Éric
19 Vecchio que je vais coter sous 12P-136.

20

21 12P-136 : Curriculum vitae de M. Éric Vecchio

22

23 Alors, je vous amène à la deuxième page et nous
24 parler de votre expérience, Monsieur Vecchio.

25 R. Bien, j'ai joint les rangs du SPVM en mil neuf cent

1 quatre-vingt-dix (1990), j'ai été patrouilleur,
2 évidemment, les neuf premières années de service.
3 J'ai été presque tout le temps, là, dans le centre
4 sud de Montréal, là, dans l'ancien 33, là, qui
5 était à l'est de Saint-Laurent. En quatre-vingt-
6 dix-neuf (99), j'ai accédé à un poste, là,
7 d'enquêteur stupéfiant, toujours dans la région
8 sud. J'y ai été pendant deux ans jusqu'à la
9 promotion du... j'ai été promu sergent-détective,
10 suite au concours.

11 À ce moment-là, j'ai été recruté par le
12 Service canadien de renseignements criminels pour
13 aller... pour me déplacer, là, sur un prêt de
14 service à Ottawa à titre de coordonnateur national
15 du crime organisé italien. Mon travail là-bas était
16 essentiellement, là, de recueillir les informations
17 et le renseignement au niveau canadien, un petit
18 peu au niveau américain et au niveau international.
19 Le but était toujours de réaliser, là, le rapport
20 annuel du Service canadien de renseignements
21 criminels et disons, là, de faire une surveillance
22 sur les nouvelles tendances du crime organisé.

23 Évidemment, pour faire cela, je pouvais
24 me... j'avais un réseau de contacts qui était des
25 bureaux provinciaux. Dans chaque province, on a un

1 bureau provincial de renseignements, tous rattachés
2 au bureau central qui était le Service canadien de
3 renseignements criminels. Et aussi les corps de
4 police, qu'ils soient municipaux, provinciaux ou
5 même la GRC, là, à ce moment-là. Je travaillais
6 d'un bureau qui appartenait à la GRC, là, dans un
7 immeuble qui appartenait à la GRC qui était le
8 quartier général de la GRC à Ottawa.

9 Donc, le travail que j'avais à faire,
10 c'était de vraiment me déplacer de ville en ville
11 où on avait une présence de crime organisé italien
12 et d'aller voir autant les agents de renseignements
13 que les enquêteurs qui avaient des opérations
14 actives, là, sur le terrain et d'essayer de faire
15 des liens entre les différentes villes, dans le but
16 d'éviter, là, un dédoublement ou dans le but de
17 faire profiter à un corps de police ou à une
18 enquête en particulier, des choses qui se passaient
19 à l'autre bout du pays, mais qui pouvaient avoir
20 une incidence sur ça. On sait qu'aujourd'hui les
21 gens se déplacent facilement. Donc, à plusieurs
22 occasions, on avait des gens de Montréal qui
23 débarquaient à Toronto. Les gens de Toronto ne
24 connaissaient pas ces personnes-là et c'était
25 beaucoup plus facile pour une personne comme moi

1 d'identifier et de dire « tu devrais peut-être
2 parler à un enquêteur à Montréal qui fait un
3 dossier en particulier » dans le but, là, de sauver
4 du travail.

5 Essentiellement, je prônais, là, le partage
6 d'informations. Ce n'est pas toujours facile au
7 niveau des corps policiers canadiens, donc pour...
8 j'ai voulu prêcher, là, par l'exemple. Donc, à ce
9 moment-là, j'avais conçu un simple CD, un DVD avec
10 les profils. J'avais créé les profils d'à peu près
11 tous les membres du crime organisé au Canada et je
12 m'amusais à les distribuer dans le but de recevoir
13 des informations et du renseignement, dans le fond,
14 pour ouvrir un petit peu les portes.

15 Le poste que j'ai occupé avait été laissé
16 vacant pendant deux ans de temps, donc c'était
17 extrêmement difficile, là. Il fallait repartir le
18 réseautage, repartir le réseau de contacts qui
19 avait été laissé un petit peu, là, à dépourvu
20 pendant... pendant deux ans.

21 L'autre partie du travail, c'était vraiment
22 de faire des colloques autant comme participant que
23 comme conférencier, inviter les autres agents de
24 renseignements à venir partager des choses qu'ils
25 avaient vues chez eux, soit au niveau national et

1 au niveau provincial aussi, les colloques, les
2 conférences.

3 Le Service canadien de renseignements
4 criminels avait aussi un cours de renseignements
5 qui était disponible pour tous les agents de
6 renseignements au Canada. Donc, deux fois par
7 année, une fois dans l'est, une fois dans l'ouest,
8 on donnait la formation pour, disons, là, pour
9 allumer un petit peu, là, les agents de
10 renseignements à différentes... différents
11 problèmes qui se passaient au Canada et pour avoir
12 une surveillance plus accrue des nouveaux
13 phénomènes au niveau crime organisé italien. Le
14 Service canadien le faisait à tous les niveaux,
15 mais, moi, plus spécifiquement au niveau du crime
16 organisé italien.

17 Q. **[3]** J'imagine qu'en étant au Service de
18 renseignements canadien, de renseignements
19 criminels canadien, vous étiez là à cette époque-
20 là, de deux mille un (2001) à deux mille quatre
21 (2004), j'imagine que vous étiez au courant de
22 l'opération Colisée qui...

23 R. Effectivement.

24 Q. **[4]** L'UMECO était mise en branle au Québec pour
25 s'attaquer au clan Rizzuto?

1 R. Effectivement, autant à Montréal avec l'UMECO
2 Montréal, autant à Toronto avec l'UMECO Toronto,
3 GTA qui était le Greater Toronto Area. Oui, on
4 était au fait de certaines choses. Évidemment, il
5 faut tenir toujours en compte que, sur les dossiers
6 opérationnels, on essaie d'ébruiter le plus souvent
7 possible les choses, de peur qu'il y ait du
8 coulage.

9 Q. **[5]** Ne pas les ébruiter?

10 R. Oui, c'est ça. Donc, c'est sûr que sur des points
11 spécifiques et micros, je n'étais pas au courant.
12 Par contre, l'essence même, oui, j'avais accès aux
13 rapports qui émanaient des différents bureaux de
14 renseignements.

15 Q. **[6]** Si on continue le parcours de votre CV. Bon. On
16 comprend que vous allez faire d'autres choses. Vous
17 allez travailler à l'ERM Montréal?

18 R. Effectivement. Je suis revenu à Montréal, j'ai
19 passé un an à mon service et je suis reparti sur un
20 autre prêt de service, cette fois-ci au niveau, pas
21 des Italiens, mais au niveau des motards
22 criminalisés. Je me suis retrouvé à l'Escouade
23 régionale mixte de Montréal plus connue sous le nom
24 de Carcajou. Quand je suis arrivé en novembre deux
25 mille cinq (2005), on était dans un projet qui

1 s'appelait Charge et Bromure. J'ai participé à ce
2 dossier-là comme contrôleur d'agent source, un
3 agent civil d'infiltration. Et ensuite de ça dans
4 le même dossier, j'ai participé, là... bien, enfin,
5 j'ai été le contrôleur d'un témoin repentini qui
6 avait été arrêté lors des frappes dans Charge et
7 Bromure, jusqu'à tant qu'on se présente à la cour.

8 Il y a eu d'autres dossiers dans lesquels
9 j'ai été affiant, j'ai été rédacteur de mandat de
10 perquisition, j'ai été, bien, affiant en fait
11 d'écoute électronique, un affidavit d'écoute
12 électronique. Et en plus, je pense que j'ai
13 participé à quatre ou cinq dossiers, plus un
14 dossier qui a été fait conjointement avec le RNC,
15 qui est le Royal Newfoundland Constabulary. C'est
16 un dossier où on avait une prise du contrôle de la
17 vente de stupéfiants dans la ville de Saint-John à
18 Terre-Neuve par une cellule des Hells Angels Trois-
19 Rivières.

20 Q. **[7]** Parfait. Ensuite de ça, à partir de décembre
21 deux mille neuf (2009) jusqu'à juillet deux mille
22 douze (2012), vous allez retourner à votre port
23 d'attache, au SPVM?

24 R. Effectivement, suite aux rafles, mieux connu sous
25 le nom de SharQc, j'ai quitté, je n'ai pas été

1 impliqué du côté de la judiciarisation. J'ai quitté
2 en avril deux mille neuf (2009). Et je me suis
3 retrouvé au Centre d'enquête nord où j'ai géré un
4 petit projet, là, de septembre à décembre. Et en
5 décembre, j'ai accédé au poste de superviseur de
6 l'unité Stupéfiants de la région nord.

7 Q. **[8]** Parfait. On comprend que vous êtes maintenant
8 enquêteur prêté à la Commission. Depuis quand
9 exactement?

10 R. Depuis juillet deux mille deux (2002), le deux (2)
11 juillet... Excusez! Pas deux mille deux (2002) mais
12 deux mille douze (2012). Depuis le deux (2)
13 juillet, on m'a demandé si je pouvais me joindre à
14 la commission d'enquête, ce que j'ai accepté
15 volontiers.

16 Q. **[9]** Juste avant de parler de votre rôle à la
17 Commission ici, Monsieur Vecchio, vous êtes parti
18 du Centre criminel de renseignements en Ontario, et
19 vous travaillez sur le crime organisé italien,
20 mieux connu sous le COTI. Est-ce que vous avez
21 maintenu vos mises à jour sur les membres du crime
22 organisé italien?

23 R. Effectivement. La raison pour laquelle on m'a
24 demandé d'aller là-bas, c'est parce que, avant,
25 même en étant patrouilleur, même en étant aux

1 stupéfiants, j'ai toujours gardé, étant Italien
2 moi-même, j'ai toujours gardé un oeil sur ce qui se
3 passait au niveau, non seulement local mais au
4 niveau quand même canadien et américain, sur la
5 situation au niveau du crime organisé italien. Ce
6 n'est pas un secret de dire que, historiquement,
7 les Italiens ont toujours été impliqués d'un côté
8 ou d'un autre avec le côté criminel. Donc, j'ai
9 toujours gardé un oeil, là, puis j'ai grandi avec
10 la CECO. Ça fait qu'on a... J'ai toujours gardé un
11 oeil là-dessus. C'était des épisodes qu'on voyait
12 le soir après souper. C'est ça qu'on écoutait.

13 Q. **[10]** Ils ne vous ont pas demandé votre âge quand
14 ils vous ont assermenté.

15 R. Non, malheureusement.

16 Q. **[11]** On peut en déduire. Monsieur Vecchio, la chose
17 suivante, on vous a demandé à la Commission
18 essentiellement de travailler sur le projet Colisée
19 et de la preuve qui a été remise à la Commission
20 par la GRC?

21 R. Effectivement, avant mon arrivée, quand je suis
22 arrivé en juillet deux mille douze (2012), j'ai
23 tout de suite été assigné avec une équipe de trois
24 autres enquêteurs, on était une équipe de quatre
25 enquêteurs, à passer à travers ce que la GRC nous

1 avait fait parvenir. Les demandes avaient été
2 faites avant mon arrivée. Initialement, on avait
3 demandé à la GRC de nous fournir les informations,
4 les vidéos et l'audio des sessions comportant des
5 échanges d'argent. Initialement, c'est avec ça
6 qu'on est parti.

7 Suite à la réception de ces vidéos-là et
8 ces audios-là, suite à l'écoute, suite à l'analyse
9 de ces sessions-là, on a poussé les demandes
10 toujours un petit peu plus pointues. On est venu à
11 cibler des noms, on est venu à cibler des dates, on
12 est venu à cibler des heures pour avoir le plus
13 grand échantillonnage possible dans ce qui nous
14 intéressait. Évidemment, c'est clair qu'on n'a pas
15 eu tout le projet Colisée. On a su que le nombre
16 d'heures d'écoute et le nombre d'heures de vidéo
17 étaient incroyables. On n'a pas passé à travers
18 tout ça. On a vraiment ciblé des sessions qui nous
19 intéressaient.

20 Q. **[12]** Parfait. En relation avec notre mandat?

21 R. Effectivement.

22 Q. **[13]** Monsieur Vecchio, vous avez dit que vous étiez
23 une équipe de quatre enquêteurs dédiés à l'analyse
24 de la preuve dans Colisée. Est-ce que je me trompe
25 si trois des quatre sont des Québécois d'origine

1 italienne?

2 R. Effectivement. Trois de quatre, nous sommes des...
3 dans le fond, les deuxièmes générations, nous
4 sommes des Italiens d'origine, mais qui sommes nés
5 tous au Canada.

6 Q. **[14]** Parfait.

7 R. Trois sur quatre.

8 Q. **[15]** Et vous parlez couramment italien?

9 R. Et qui parlons couramment italien.

10 Q. **[16]** Parfait. Juste avant qu'on commence la mise en
11 place puis qu'on regarde le fruit de votre travail,
12 juste nous parler de peut-être certaines
13 difficultés à l'égard de ce qu'on appelle les
14 bavards au Cosenza, ce qui est... ou en anglais, on
15 appelle ça des « jacks » ou des micros cachés?

16 R. Bien, évidemment, comme dans tout projet d'écoute,
17 les « room bugs » c'est des micros qu'on va mettre
18 dans une salle. Évidemment, ces micros-là ne font
19 pas la distinction entre les conversations qu'on
20 veut entendre et tous les bruits environnants.
21 Malheureusement, il serait beaucoup trop difficile
22 pour les équipes de soutien technique de les
23 installer comme on voudrait qu'ils les installent.

24 Donc on va avoir des bruits ambiants, on va
25 avoir dans ce cas ici la machine à café qui part à

1 toutes les cinq secondes, on a tout le monde qui
2 crie. Donc c'est extrêmement difficile d'entendre.
3 On réussit toujours à suivre un peu le sens de la
4 conversation. Par contre, le mot à mot est
5 extrêmement difficile.

6 Q. **[17]** Parfait. Alors, on comprend que vous avez
7 écouté une bonne partie des conversations qui vous
8 intéressaient...

9 R. Effectivement.

10 Q. **[18]** ... en relation avec notre mandat et que
11 certaines conversations qui durent, de mémoire, je
12 pense à peu près une session d'un enregistrement
13 d'un bavard est à peu près de vingt-cinq (25) à
14 trente (30) minutes?

15 R. Effectivement les sessions sont... il y en a des
16 plus courtes, il y en a des plus longues, mais
17 habituellement lorsqu'on a une rencontre avec des
18 personnes qui sont visées à l'affidavit d'écoute,
19 c'est à ce moment-là qu'on va mettre en branle le
20 micro et on va, on va enregistrer l'intégral du
21 temps que les gens sont présents. Par contre, après
22 ça, ça ne veut pas dire que sur la longueur du
23 temps du vidéo, ça ne veut pas dire que c'est tout
24 le temps intéressant pour nous.

25 Q. **[19]** Parfait. Au niveau du vidéo également, les

1 enquêteurs de Colisée en ont parlé, monsieur
2 Sebastiano en a parlé, parlé également des lieux,
3 mais vous avez regardé énormément de vidéos. Juste
4 nous dire, là, la démarche, c'est-à-dire que, bon,
5 vous ciblez une personne, un sujet connu, vous
6 ciblez un entrepreneur en construction parce que
7 vous savez qu'il est dans les lieux. Qu'est-ce que
8 vous recherchez dans Colisée?

9 R. Bien, évidemment, initialement, comme je vous ai
10 dit, on est parti avec les échanges d'argent. Donc
11 c'est les premiers, les premières sessions vidéo
12 qu'on a reçues, il s'agissait seulement d'échange
13 d'argent.

14 Q. **[20]** Indistinctement?

15 R. Indistinctement. O.K. Des échanges d'argent que
16 nous avons pu voir, nous avons été en mesure de
17 cibler certains individus qui ont été identifiés,
18 ou par la GRC, ou par nous-mêmes, comme des
19 entrepreneurs en construction, dans le domaine de
20 la construction. Et c'est le travail qu'on a fait à
21 ce moment-là, c'est d'aller bonifier ces vidéos-là
22 par de l'écoute ou par d'autres vidéos. On avait
23 plusieurs caméras qui surveillaient cet endroit.

24 Donc, on a essayé de voir si on n'avait pas
25 une meilleure prise de vue, si on ne pouvait pas

1 voir des détails qu'on ne voyait pas sur le
2 premier. Et c'est là les demandes qui ont suivi
3 jusqu'à ce qu'on arrive à, au fruit du travail
4 qu'on vous présente aujourd'hui.

5 Q. **[21]** Parfait. Vous avez reçu avec les vidéos et les
6 audios généralement des rapports, des rapports
7 d'enquête.

8 R. Absolument.

9 Q. **[22]** Eux appellent ça, à la GRC, des rapports de
10 continuation?

11 R. Hum, hum.

12 Q. **[23]** O.K. Et ce qu'ils font là-dedans c'est qu'ils
13 analysent le vidéo, ils vont vous nommer les sujets
14 et ils vont... ils vont vous nommer des sujets et
15 ils vont vous nommer à peu près, ils vont dire, un
16 bref descriptif de ce qu'ils font?

17 R. Hum, hum.

18 Q. **[24]** Remet l'argent, sujet X remet l'argent à Y.
19 Est-ce que dans l'ensemble des rapports que vous
20 avez reçus la GRC avait fait une analyse sur des
21 redevances dans l'industrie de la construction?

22 R. Non, on n'avait aucun, aucun point de comparaison
23 par rapport à des redevances dans la construction.
24 C'était simplement des remises d'argent, plusieurs
25 sessions vidéos que nous avons obtenues n'avaient

1 pas été analysées par la GRC, dans le sens qu'ils
2 avaient été classés non pertinents. Dans un dossier
3 d'écoute, les personnes qui font l'écoute doivent
4 classer le document ou la session audio, vidéo,
5 pertinent ou non pertinent. Donc, tout ce qui est
6 classé pertinent va être utilisé éventuellement
7 pour ramasser de la preuve pour aller, pour
8 présenter ça au juge lors des audiences contre les
9 individus qui sont accusés. Par contre, qu'est-ce
10 qui est placé dans le non pertinent peut ne pas
11 avoir de valeur pour l'enquête en cours, mais peut
12 avoir de la valeur pour nous. Et c'est là qu'on a
13 été aussi chercher des sessions audios et vidéos.

14 Q. **[25]** Avant qu'on commence, également une autre
15 question. Hier, monsieur Sebastiano a déposé un
16 document qui s'appelait « Tableau des
17 fréquentations au Cosenza »?

18 R. Hum, hum.

19 Q. **[26]** Dans lequel on faisait mention des six têtes
20 dirigeantes, probablement de l'ensemble des sujets
21 accusés et ensuite, « autres visiteurs ». Avez-vous
22 déjà pris connaissance de ce document-là?

23 R. Oui, j'ai déjà vu ce document.

24 Q. **[27]** Vous avez pris connaissance de ce document-là.
25 Vous avez pris connaissance dans « autres

1 visiteurs » qu'il y avait des entrepreneurs en
2 construction?

3 R. Effectivement.

4 Q. **[28]** Est-ce qu'après votre analyse dans le projet
5 Colisée, l'analyse notamment des vidéos au Cosenza,
6 est-ce qu'il y a des entrepreneurs en construction
7 qui n'ont pas été identifiés par la GRC et que vous
8 avez identifiés?

9 R. Oui, il y en a.

10 Q. **[29]** Parfait. Est-ce que... on va y aller un peu
11 plus loin, mais est-ce qu'il y a des noms pour
12 l'instant qui vous viennent en tête?

13 R. Qui n'ont pas été identifiés...

14 Q. **[30]** Par la GRC, mais que vous avez identifiés?

15 R. Il y avait un monsieur Zambito, Lino Zambito
16 n'avait pas été identifié dans l'enquête de la GRC.
17 En visionnant les vidéos, nous l'avons identifié.

18 Q. **[31]** D'autres personnes?

19 R. Laissez-moi penser. Bien, je pense qu'il y en a, il
20 me semble qu'il y en a qui ont été identifiés par
21 la GRC, on a différents entrepreneurs, mais
22 vraiment qui avaient été identifiés juste par la
23 Commission, par les enquêteurs de la Commission, je
24 dirais qu'à part monsieur Zambito, il y avait peut-
25 être monsieur Paolo Catania, si je ne me trompe

1 pas, et...

2 Q. **[32]** On va y aller...

3 R. Je dirais ces deux-là.

4 Q. **[33]** ... au fur et à mesure.

5 R. Oui.

6 Q. **[34]** Alors, dans un premier temps on va commencer,
7 on va commencer votre démarche, c'est-à-dire que
8 vous avez fait une chronologie...

9 R. Effectivement.

10 Q. **[35]** ... des principaux, des principales bandes
11 vidéos...

12 R. Oui.

13 Q. **[36]** ... montrant le clan Rizzuto, à savoir les
14 têtes dirigeantes et certains entrepreneurs en
15 construction...

16 R. Effectivement.

17 Q. **[37]** ... que vous connaissez?

18 R. Effectivement.

19 Q. **[38]** Parfait. Alors je vous laisse aller, un
20 premier, un premier vidéo qui est en date du quatre
21 (4) octobre deux mille quatre (2004) que vous avez
22 sélectionné, que je vais coter sous la cote 12P-
23 137.

24

25 12P-137 : Vidéo 2004-10-04 caméra 2

1

2 Q. **[39]** Et juste avant je vais vous demander d'en
3 faire, pour qu'on comprenne ce qu'on va regarder,
4 une brève description. C'est un vidéo qui n'est pas
5 long?

6 R. O.K.

7 Q. **[40]** Et, ensuite de ça... bien, je vous dirais
8 qu'il y a deux séquences vidéo pour cette date-là.
9 Ensuite de ça on va enchaîner, là, mais vraiment,
10 pour la première fois, c'est quoi votre démarche?

11 R. Ici, on va vous... Je ne sais pas si, Madame la
12 Présidente, Monsieur le Commissaire, vous êtes au
13 fait, le bar Cosenza est séparé en trois lieux. Il
14 y a la partie avant, qui semble être la partie où
15 la majorité des gens ont accès. Ensuite il y a une
16 pièce dans le milieu. Cette pièce-là, d'après les
17 vidéos que nous avons vus et d'après le va-et-vient
18 qui se passe là, seules les personnes invitées à
19 s'y rendre peuvent y aller. Je vous dirais que
20 c'est une porte à ne pas franchir si on n'en a pas
21 été... on n'a pas été invité. Ensuite de ça, dans
22 le fond, complètement à l'arrière, il y a un bureau
23 muni d'une porte et où on retrouve une table avec
24 des chaises. Et, habituellement, dans cette pièce-
25 là, seulement les têtes dirigeantes et les

1 personnes invitées peuvent y rentrer.

2 PRÉSENTATION DE LA VIDÉO

3 Dans ce cas-ci, on a le vidéo, on peut voir
4 la pièce avant et on peut voir la pièce du centre.
5 Donc, la façon que la caméra est placée, on a une
6 vision d'ensemble de la pièce du centre. On a un
7 monsieur, avec la chemise blanche, à l'arrière de
8 cette personne-là, toujours assise, on va le voir
9 quand le vidéo va défiler, on a un monsieur
10 Francesco Arcadi, qui est présent, assis à la
11 table.

12 Q. **[41]** Monsieur Francesco Arcadi a été identifié,
13 vous connaissez monsieur Arcadi?

14 R. Monsieur Arcadi, oui, monsieur Arcadi est
15 présentement détenu dans le projet Colisée,
16 toujours détenu.

17 Q. **[42]** Et il est l'une des têtes dirigeantes?

18 R. Une des têtes dirigeantes, effectivement.

19 Q. **[43]** Parfait. Alors, on peut aller...

20 R. Donc, si on veut arrêter l'image, on a monsieur
21 Arcadi ici, avec le manteau noir, les cheveux
22 noirs, avec le « t-shirt » bleu, qui s'apprête à
23 passer la porte pour aller vers l'avant.

24 Q. **[44]** Parfait.

25 R. L'autre personne n'est pas connue.

1 Q. **[45]** On voit qu'ils se dirigent vers la partie
2 commerciale, si on veut, du Cosenza?

3 R. Effectivement. Ici, si on peut arrêter l'image...
4 Oups! si on peut la reculer juste un petit peu. On
5 a monsieur Arcadi, toujours avec le manteau noir et
6 le chandail bleu. Il est précédé de monsieur
7 Domenico Arcuri, qui est un entrepreneur en
8 construction. Fait un petit peu particulier,
9 monsieur Arcuri précède monsieur Arcadi, ce qui
10 laisse croire que monsieur Arcuri est à son aise
11 pour se rendre dans le fond du bureau. Et la
12 séquence... vous allez voir la séquence où monsieur
13 Arcuri se rend jusqu'à tant qu'il disparaisse de
14 l'écran, suivi de monsieur Arcadi à l'arrière.

15 Q. **[46]** Vous pouvez laisser aller.

16 R. Donc, ils disparaissent de l'écran. Par contre, on
17 a l'autre session qui va nous montrer la troisième
18 caméra, celle qui est placée dans le bureau.

19 Q. **[47]** Alors, je vais vous demander de mettre ce
20 vidéo-là en pause, Madame Bouchard. Et je vais
21 déposer, sous la cote...

22 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

23 Si vous me permettez, peut-être avant.

24 Q. **[48]** Est-ce qu'on a identifié les deux autres
25 personnes qu'on voit?

1 R. Non.

2 Q. **[49]** Merci.

3 Me DENIS GALLANT :

4 Alors, on va déposer, sous 12P-138, le profil de
5 monsieur Domenico Arcuri.

6

7 12P-138 : Profil de M. Domenico Arcuri.

8

9 Q. **[50]** Alors, ce qu'on comprend... peut-être nous
10 expliquer ce document-là, qu'est-ce que vous, votre
11 équipe d'enquêteurs ainsi que vos analystes, avez
12 fait pour identifier monsieur Arcuri comme
13 entrepreneur en construction?

14 R. O.K. Comme vous pouvez le voir à l'écran, monsieur
15 Domenico Arcuri est le président ou le propriétaire
16 de Mirabeau Construction. Mirabeau Construction est
17 une compagnie de construction en génie civil, qui
18 est quand même prospère. Il y avait aussi une
19 division, Construction DAMC, qui est une division
20 où il y avait de la construction de projets
21 résidentiels. Monsieur Arcuri était aussi
22 partenaire d'affaires dans Carboneutre et aussi
23 d'Ital Gelati.

24 Je veux juste vous ramener à Carboneutre.
25 Monsieur Arcuri était associé à monsieur Raynald

1 Desjardins dans Carboneutre.

2 Q. **[51]** Raynald Desjardins, qui...

3 R. Une figure bien connue, qui est présentement
4 incarcéré, là, suite à une accusation de meurtre de
5 monsieur Montagna, Salvatore Montagna.

6 Et on peut voir, en bas, monsieur Arcuri
7 est aussi propriétaire d'Ital Gelati, une compagnie
8 très connue à Montréal dans la distribution... la
9 fabrication et la distribution de crème glacée. Et,
10 depuis quelque temps, je dirais depuis la mi-août,
11 monsieur Arcuri n'est pas... n'est pas vu, n'est
12 pas vraiment présent dans la ville, à Montréal,
13 ici, en tout cas. Il n'est pas vu souvent et on a
14 vu que, par contre, ses propriétés, ses commerces
15 ont été la cible de cocktails Molotov, là, à
16 répétition depuis environ un mois, un mois et demi.

17 Q. **[52]** Monsieur Arcuri, je vais faire appel à votre
18 expertise en termes de renseignements criminels
19 italiens, pouvez-vous, outre son profil d'affaires,
20 nous parler un peu plus de monsieur Domenico
21 Arcuri?

22 R. Bien, monsieur Domenico Arcuri, en fait, c'est
23 monsieur junior, parce que son père s'appelle aussi
24 Domenico. Domenico est très... il a quand même un
25 lien assez serré avec la famille Rizzuto. Monsieur

1 Domenico Arcuri, père, a immigré au Canada en...
2 dans les années trente (30) et il a... disons, avec
3 des membres de la famille. Ils sont un petit peu
4 dispersés, là, au niveau du Canada et des États-
5 Unis. Donc, on va retrouver des membres de la
6 famille Arcuri à Toronto, à Montréal et à New York.
7 Et on a un lien, là, assez serré entre monsieur...
8 la famille Arcuri avec la famille Cammalleri à
9 Toronto. Famille Cammalleri, d'où provient la femme
10 de Vito Rizzuto, Giovanna. Donc, on voit que le
11 lien n'est pas tellement loin.

12 Q. **[53]** Parfait. Alors, nous allons maintenant aller
13 au troisième vidéo, là. Ce qu'on a compris... pas
14 au troisième vidéo mais au deuxième vidéo, mais qui
15 est la pièce numéro 3. Que je vais coter tout de
16 suite, Madame la greffière, sous 12P-139.

17

18 12P-139 : Vidéo 2004-10-04 caméra 3.

19

20 R. Ici, pour la première fois, vous voyez, si je peux
21 attirer votre attention aussi sur le fait que
22 l'heure est sensiblement la même, douze heures
23 quatorze (12 h 14). Ça, c'est la pièce du fond.
24 Donc, le mur que vous voyez fait... dans le fond le
25 mur mitoyen entre la pièce, entre la pièce qu'on

1 voyait tout à l'heure et celle-là. La caméra est
2 placée de façon à ne pas voir la porte, mais vous
3 allez être en mesure de voir les personnes entrer,
4 et je vais pouvoir vous les identifier.

5 Q. **[54]** Parfait.

6 R. Ici, malheureusement, on ne va pas voir les
7 visages. Par contre, vous allez voir à quelques
8 reprises, un, l'échange d'argent entre monsieur
9 Arcuri et monsieur Arcadi. Et à quelques reprises,
10 vous allez voir le chandail de monsieur Arcadi bleu
11 ici. Et à l'entrée, on a vu aussi le chandail de
12 monsieur...

13 Q. **[55]** Mettez-le en pause! Servez-vous de... Parce
14 que, là, compte tenu... Est-ce que c'est un des
15 seuls qu'on ne voit pas vraiment les visages dans
16 la pièce numéro 3?

17 R. Effectivement, c'est un des seuls où on ne voit pas
18 le visage.

19 Q. **[56]** Compte tenu de l'angle de la caméra?

20 R. Effectivement.

21 Q. **[57]** Pouvez-vous juste nous dire, peut-être à
22 l'aide de traits, là, qui est monsieur Arcuri et
23 qui est monsieur Arcadi dans cet échange?

24 R. Vous avez ici qui est monsieur Arcuri de dos.

25 Q. **[58]** Vous pointez avec une flèche rouge! De dos,

1 monsieur.

2 R. Oui. Et ici vous avez de face monsieur Arcadi.

3 Q. **[59]** Parfait.

4 R. On a bien vu que monsieur Arcuri a pris avec sa
5 main gauche l'argent dans son pantalon gauche, sa
6 poche avant gauche et l'a remis avec sa main droite
7 à monsieur Arcadi.

8 Q. **[60]** O.K. Vous pouvez effacer. Vous pouvez laisser
9 aller. Est-ce qu'on comprend que l'ensemble des
10 transactions d'argent, peu importe la provenance,
11 va avoir lieu dans le petit bureau, à moins de
12 rares exceptions?

13 R. Bien, écoutez, je ne peux pas présumer qu'il n'y en
14 a pas eu d'autres ailleurs. Il y a beaucoup
15 d'endroits où on peut remettre une enveloppe
16 d'argent. Par contre, on en a ciblé... ceux qui ont
17 eu lieu dans le bureau au Cosenza ont été ciblés.
18 Et c'est ceux-là qu'on vous présente aujourd'hui.

19 Q. **[61]** Les personnes ont quitté?

20 R. Ont quitté, oui.

21 Q. **[62]** Parfait. D'autres choses à dire quant au
22 quatre (4) octobre deux mille quatre (2004)?

23 R. Non. Quant au quatre (4) octobre, c'est ce qu'on a.

24 Q. **[63]** Je vais vous amener maintenant au vingt-quatre
25 (24) décembre deux mille quatre (2004). Et nous

1 allons déposer un vidéo de la pièce arrière
2 commençant à onze heures trente-huit (11 h 38),
3 sous la cote 12P-140.

4

5 12P-140 : Vidéo 2004-12-24 caméra 3.

6

7 PRÉSENTATION DE LA VIDÉO

8 R. Encore là, on a le vidéo de la pièce du fond.

9 J'attire aussi votre attention sur le fait qu'on
10 est le vingt-quatre (24) décembre. Ici, si on peut
11 arrêter l'image. On a vu l'entrée de monsieur...
12 ici, je vais vous montrer, de monsieur Milioto,
13 Nicolo Milioto, qui rentre avec un sac bourgogne.
14 Et cette personne-là que vous voyez de dos est
15 monsieur Rocco Sollecito. Monsieur Rocco Sollecito
16 aussi est considéré comme une des têtes dirigeantes
17 du clan Rizzuto.

18 Q. **[64]** Juste avant qu'on continue et que vous allez
19 nous décrire ce qui va se passer sur le vidéo, je
20 vais tout de suite mettre en preuve le profil de
21 Nicolo Milioto sous 12P-141.

22

23 12P-141 : Profil Nicolo Milioto.

24

25 Nous parler un peu de monsieur Nicolo Milioto.

1 Quant à vous personnellement, est-ce que c'était
2 une personne connue avant de venir à la Commission
3 pour vous?

4 R. Non. Personnellement, je ne connaissais pas
5 monsieur Milioto, ni personnellement ni de par mes
6 fonctions d'agent enquêteur. C'est ici que j'ai
7 appris que monsieur Milioto était le propriétaire
8 de Mivela Construction. Par contre, cette
9 compagnie-là encore une fois est spécialisée dans
10 la reconstruction de trottoirs, de bordures,
11 d'îlots puis d'îlots centraux. On s'entend que
12 c'est de la construction de génie civil, comme on
13 en retrouve beaucoup. On voit ici aussi que depuis
14 le deux (2) janvier deux mille douze (2012),
15 monsieur Milioto n'est plus associé à la compagnie
16 Mivela. Par contre, Alfonso Polizzi, qui est
17 l'actuel président est son gendre. Donc, on n'est
18 pas tellement loin.

19 Monsieur Milioto, comme je vous ai dit, je
20 ne le connaissais pas. Par contre, suite à l'écoute
21 des audios, suite à l'écoute des sessions vidéos et
22 suite aux enquêtes de faites que les enquêteurs de
23 la Commission ont faites, on est venu à tirer la
24 conclusion que monsieur Milioto était le genre de
25 liaison entre les compagnies de construction de la

1 région de Montréal et le clan Rizzuto, les têtes
2 dirigeantes du clan Rizzuto. Donc, tout nous laisse
3 croire que monsieur Milioto était le genre de
4 « middle man » entre l'organisation criminelle et
5 les entrepreneurs en construction.

6 Q. **[65]** Monsieur Milioto a été vu, d'après le document
7 qui a été déposé hier, le tableau des
8 fréquentations, a été vu ou observé au Cosenza à
9 deux cent trente-six (236) reprises?

10 R. Effectivement.

11 Q. **[66]** Monsieur Milioto, parce qu'on va en voir
12 plusieurs vidéos le concernant, il rencontrait qui
13 principalement monsieur Milioto?

14 R. Milioto, selon les écoutes qu'on a faites, était
15 très proche de monsieur Nicolo Rizzuto senior, et
16 rencontrait habituellement monsieur Rocco Sollecito
17 dans la pièce arrière. C'était les gens qu'il
18 fréquentait le plus. L'écoute électronique aussi
19 nous fait part de plusieurs conversations, pas
20 toujours reliées au monde criminel, mais beaucoup
21 de conversations avec Nicolo senior. Donc, on
22 voyait la proximité des liens.

23 Q. **[67]** Quand vous parlez de proximité?

24 R. Bien, le lien entre les deux personnes. On a
25 beaucoup de conversations où on voit que c'est d'un

1 ton plus qu'amical et où les deux discutent de
2 choses et d'autres, de billets de concert, de...

3 Q. **[68]** Généralement, les conversations entre Nicolo
4 Rizzuto senior et monsieur Milioto se faisaient en
5 quelle langue?

6 R. Toujours en italien.

7 Q. **[69]** Est-ce qu'on peut être plus précis? Ils
8 parlaient en dialecte sicilien?

9 R. Effectivement, toujours en dialecte sicilien, mais
10 qui, je n'avais aucun problème à comprendre le sens
11 de la discussion et la discussion comme telle, j'ai
12 quand même l'oreille assez habituée à ce dialecte.

13 Q. **[70]** Parfait. Alors nous allons revenir au vidéo de
14 la pièce et on va le laisser jouer, on va vous
15 demander de l'arrêter quand vous le jugez pertinent
16 et de le commenter?

17 PRÉSENTATION DE LA VIDÉO

18 R. Évidemment on voit ici l'entrée de, on va le voir,
19 on va le laisser rentrer, si vous pouvez arrêter
20 l'écran. Cette personne-là ici qui est Nick Rizzuto
21 senior qui s'installe, qui va s'installer dans
22 quelques minutes dans la chaise qui est là. On a vu
23 aussi là monsieur Milioto ouvrir le sac et en
24 sortir un paquet. Le paquet, une enveloppe jaune et
25 vous allez voir qu'à part l'enveloppe jaune, il va

1 sortir aussi des liasses de billets de banque.

2 Ça fait qu'on peut voir les paquets de
3 liasse qu'il y a, il y en a trois si je ne me
4 trompe pas à ce moment-ci. Monsieur Rizzuto senior
5 va prendre place confortablement dans la chaise.

6 Q. **[71]** Confortablement!

7 R. Ça fait qu'à ce moment-ci il y a une discussion qui
8 se passe à l'intérieur du local. Par contre, la
9 teneur comme telle de la discussion n'est pas
10 tellement, pas tellement bonne. Donc c'est pour ça
11 qu'on ne l'a pas aujourd'hui.

12 Q. **[72]** Quand vous dites pas tellement bonne, est-ce
13 qu'on parle de qualité sonore?

14 R. C'est toujours la qualité sonore. Comme je vous ai
15 dit c'est pris à même des micros qui sont
16 installés, donc il y a tous les sons ambiants. Donc
17 la discussion qui se poursuit. On va voir monsieur
18 Sollecito, à un moment donné, s'asseoir, commencer
19 à compter les billets.

20 Q. **[73]** Est-ce que vos analyses par rapport aux
21 entrepreneurs en construction, parce que tantôt je
22 vous ai parlé, qui monsieur Milioto rencontrait le
23 plus souvent, vous avez dit Rocco Sollecito et
24 Nicolo senior. Est-ce que vous avez pu attribuer un
25 rôle à monsieur Sollecito dans le clan Rizzuto par

1 rapport aux entrepreneurs en construction?

2 R. Bien c'est clair qu'on a établi que monsieur
3 Sollecito était celui qui s'occupait plus
4 particulièrement de ce côté de, comment que je
5 pourrais dire, de ce côté d'affaire qui était la
6 construction. Dans le sens qu'on savait qu'il y en
7 avait d'autres qui s'occupaient du trafic de
8 stupéfiants, certains s'occupaient des paris
9 sportifs. Monsieur Sollecito ne sort pas dans ces
10 sphères d'activités là. Par contre, il est toujours
11 présent ou à peu près toujours présent lorsque
12 monsieur Milioto vient remettre de l'argent. Et de
13 là le principe que monsieur Rocco vu qu'il n'avait
14 pas d'autre sphère d'activité connue, ça peut nous
15 laisser croire que monsieur Rocco était celui qui
16 s'occupait vraiment du côté construction.

17 Ça fait que là on va voir, il va y avoir un
18 partage d'argent. On va faire différentes piles, je
19 vous réitère que le sac ici, l'enveloppe jaune
20 n'est pas encore ouverte, il va l'ouvrir maintenant
21 et on va voir encore des liasses d'argent qui vont
22 apparaître. Donc l'enveloppe est vide.

23 On a aussi pu voir que monsieur Milioto a
24 sorti de sa poche un document, vous allez voir il
25 va faire souvent référence à ce document. Je ne

1 peux pas vous dire si c'est de la comptabilité ou
2 c'est quelque chose d'autre, mais il fait référence
3 toujours à ce document. Et tout le monde va
4 s'intéresser à ce document-là.

5 Sur la table on va apercevoir sept paquets
6 et sur sept paquets, on va voir monsieur Rizzuto
7 quitter avec cinq.

8 Q. **[74]** Je sais qu'on va en parler ultérieurement,
9 mais est-ce qu'il y a une signification à cinq
10 paquets selon ce que vous avez pu comprendre?

11 R. Bien dans le projet Colisée, on fait toujours
12 référence aux cinq têtes dirigeantes du réseau,
13 soit Vito Rizzuto, Rocco Sollecito, monsieur
14 senior, Nicolo senior, Paulo Renda et Francesco
15 Arcadi. C'était les cinq têtes qui ont été visées
16 lors de l'enquête Colisée.

17 Q. **[75]** Et on comprend monsieur Vito Rizzuto est
18 détenu à ce moment-là?

19 R. À ce moment-là en deux mille quatre (2004), oui il
20 est détenu de façon préventive, il est en attente
21 d'extradition.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Q. **[76]** Est-ce qu'on doit comprendre qu'il collecte sa
24 part même s'il est détenu?

25 R. C'est notre prétention.

1 Me DENIS GALLANT :

2 Q. **[77]** Est-ce qu'il y a une conversation dans
3 laquelle on mentionne spécifiquement Vito comme
4 étant une personne qui recevait une part?

5 R. Oui, on a des conversations où monsieur Sollecito
6 explique que les cinq parts incluent monsieur Vito.
7 Donc on assiste encore une fois là au décompte.
8 Donc, il y a quatre paquets qui sont remis à
9 monsieur Nicolo senior.

10 Q. **[78]** Ce qu'on a vu c'est qu'il en remettait un à
11 monsieur...

12 R. Le cinquième a été remis à monsieur Milioto. Vous
13 allez voir, monsieur Milioto, après un décompte de
14 dix (10) billets, va remettre le paquet à monsieur
15 Rizzuto senior. Donc, il va garder les dix (10)
16 billets pour lui, qu'il va glisser dans sa poche de
17 chemise. Donc, les cinq paquets sont là.
18 Finalement, il va remettre les cinq paquets à
19 monsieur Milioto, qui va gentiment les placer dans
20 ses bas. Monsieur Sollecito, lui, va conserver le
21 reste. Encore une fois, l'intérêt du document.

22 Q. **[79]** Donc, si je résume bien, monsieur Milioto
23 apporte de l'argent dans un sac, il en fait le
24 décompte, dans un premier temps, en sept parts
25 devant monsieur Sollecito et monsieur Nicolo

1 Rizzuto senior.

2 R. Hum hum.

3 Q. **[80]** Deux parts vont être remises à monsieur
4 Sollecito. Monsieur Milioto va se garder une
5 dizaine de billets de banque.

6 R. Dix (10) billets. Évidemment, on ne sait pas la
7 valeur nominale des billets qu'il a gardés, là.

8 Q. **[81]** Cinq parts égales vont être faites... bien,
9 cinq parts, « égales », je ne le sais pas, là.

10 R. Cinq parts.

11 Q. **[82]** Mais cinq parts vont être faites et, ces cinq
12 parts-là, monsieur Milioto va les mettre dans ses
13 chaussettes.

14 R. Effectivement, les cinq parts de monsieur Rizzuto
15 senior vont être remises à monsieur Milioto, qui va
16 les placer dans ses bas.

17 Q. **[83]** Parfait. D'autre chose à dire quant à cette
18 date?

19 R. Non, c'est tout.

20 Q. **[84]** Je vais maintenant aller au cinq (5) janvier
21 deux mille cinq (2005), toujours dans le petit
22 bureau. Et je vais coter ce vidéo-là sous 12P-142.

23

24 12P-142 : Vidéo 2005-01-05 caméra 3.

25

1 PRÉSENTATION DE LA VIDÉO

2 R. Ici, on va voir encore sensiblement les mêmes
3 joueurs, soit monsieur Milioto et monsieur Rizzuto.

4 Q. **[85]** Monsieur Rizzuto arrive le premier.

5 R. Ici, si on peut arrêter le vidéo. On a ici monsieur
6 Rizzuto qui est avec le complet clair et monsieur
7 Milioto, qui est ici, avec le manteau foncé. Donc,
8 les deux sont dans la pièce arrière du Club social
9 Cosenza. Et monsieur Rizzuto sort des liasses
10 d'argent de ses poches. Deux pour commencer. Deux
11 autres de sa poche arrière.

12 Q. **[86]** C'est monsieur Milioto qui fait le décompte?

13 R. Effectivement. Monsieur Rizzuto va sortir deux
14 autres liasses. Monsieur Milioto va faire le
15 décompte. Il y a un audio qui existe pour cette
16 période-là, on entend très bien le décompte
17 d'argent. Et, essentiellement, on parle de chiffre,
18 on compte dix mille (10 000), vingt mille (20 000),
19 cinq mille (5 000), on parle d'un montant possible
20 d'environ vingt mille dollars (20 000 \$). Il est à
21 noter que l'autre vidéo était juste un peu avant
22 Noël puis celui-ci est juste un peu après le jour
23 de l'An. C'est peut-être la fin de l'année fiscale.
24 Vous voyez, monsieur Milioto semble inscrire le
25 montant d'argent qu'il vient de compter sur le

1 premier billet.

2 Q. **[87]** Sur la première pile.

3 R. Oui.

4 Q. **[88]** Là monsieur Milioto en a combien? Trois piles
5 là?

6 R. Oui, des six piles initiales, on les a changées en
7 trois piles. Donc, on peut voir que monsieur
8 Milioto place une liasse d'argent dans ses bas.

9 Q. **[89]** Est-ce que monsieur Rizzuto fait de même? Moi,
10 je le vois faire de même.

11 R. Oui. Et monsieur Milioto met aussi la deuxième
12 liasse et une liasse reste à monsieur Nicolo
13 Senior. On va éventuellement voir les deux
14 individus quitter.

15 Q. **[90]** Parfait. Donc, le restant des discussions là,
16 les transactions d'argent pour cet événement-là est
17 terminé, c'est exact?

18 R. Effectivement. Oui.

19 Q. **[91]** Madame Bouchard, vous pouvez arrêter le vidéo.
20 Je vous amène à peu près un mois plus tard, le deux
21 (2) février deux mille cinq (2005)...

22 R. Effectivement.

23 Q. **[92]** ... toujours dans le petit bureau en arrière
24 au Cosenza. Je vais déposer le vidéo sous 12P-143.

25

1 12P-143 : Vidéo en date du 2 février 2005 caméra

2 3

3

4 PRÉSENTATION DE LA VIDÉO

5 R. Encore une fois, on va voir l'entrée de monsieur
6 Sollecito qui va entrer le premier, qui va être
7 bientôt suivi par monsieur Milioto et monsieur
8 Nicolo Senior. Enfin, on peut voir monsieur Senior
9 du côté gauche de l'écran, monsieur Milioto du côté
10 droit et monsieur Sollecito qui fait face à la...
11 qui fait dos à la caméra, excusez-moi. Encore une
12 fois, il y a un audio qui existe pour ce vidéo-là.
13 Malheureusement, il est en partie incompréhensible.

14 Q. **[93]** Dans ce vidéo-là, est-ce qu'il y a un échange
15 d'argent?

16 R. Non, il n'y a pas d'échange d'argent, il y a une
17 explication qui est donnée par monsieur Milioto au
18 sujet d'un événement. Par contre, on n'est pas en
19 mesure de cibler l'événement.

20 Q. **[94]** Et c'est un vidéo qui va être très long, si je
21 ne m'abuse.

22 R. Effectivement. Oui, effectivement.

23 Q. **[95]** Parfait.

24 R. Le principe ici, c'est encore une fois de retrouver
25 monsieur Milioto avec monsieur Sollecito et

1 monsieur Rizzuto dans la même pièce du fond, une
2 pièce où habituellement personne a accès, sauf les
3 têtes dirigeantes et ceux qui y sont invités.

4 Q. **[96]** Parfait. Alors, est-ce qu'on comprend que
5 généralement dans la pièce du fond, outre des
6 transactions d'argent, c'est là qu'on parle de
7 business?

8 R. Effectivement.

9 Q. **[97]** Alors, ce vidéo-là, je pense qu'on ne voit
10 rien de particulier. Qui arrive ici? Est-ce que
11 vous êtes en mesure de l'identifier?

12 R. C'est une personne qui n'est pas identifiée, qui
13 n'a pas été identifiée.

14 Q. **[98]** Et qui va prendre part à la conversation.

15 R. Effectivement.

16 Q. **[99]** Parfait. Quant à moi, on peut l'arrêter. Je
17 vais vous amener maintenant au vingt-trois (23) mai
18 deux mille cinq (2005). Je vais coter le vidéo de
19 la pièce 2 sous 12P-144.

20

21 12P-144 : Vidéo du 23 mai 2005 caméra 2

22

23 PRÉSENTATION DE LA VIDÉO

24 R. Ici, on est... c'est un vidéo qui a été pris à
25 partir de la pièce 2, de la pièce centrale du

1 Cosenza et qui va... où va figurer monsieur Rocco
2 Sollecito et un monsieur connu sous le nom de
3 Beniamino Zappia. Monsieur Zappia, lui, est un
4 homme d'affaires italien qui va avoir une
5 discussion avec monsieur Sollecito et, dans ce
6 vidéo-là, dans cette écoute-là, qui n'est pas
7 toujours très claire, encore une fois... Ici, ce
8 n'est pas monsieur... ce n'est pas monsieur Zappia
9 qui est là, c'est monsieur Sollecito qu'on voit de
10 face. On va voir monsieur Zappia rentrer un petit
11 peu plus tard. Et la conversation, malgré le fait
12 qu'elle ne soit pas très bonne, on a des bribes qui
13 sont audibles. Et c'est clairement établi qu'il y a
14 une argumentation entre monsieur Zappia et
15 Sollecito par rapport au partage de certains
16 montants. Et monsieur Sollecito répète à plusieurs
17 reprises que, selon eux, c'est juste que l'argent
18 soit séparé en cinq. Il nomme lui-même, Vito, zio
19 Nicola puis Paolo. Donc, évidemment on en nomme
20 quatre. Le cinquième devrait être Frank Arcadi,
21 mais il ne le nomme pas.

22 Q. **[100]** Faire avancer et nous montrer qui est
23 monsieur Zappia. Puis qu'est-ce que vous
24 connaissiez monsieur Zappia?

25 R. Bien, monsieur Zappia, c'est un monsieur qui, c'est

1 un homme d'affaires relié beaucoup à la famille
2 Rizzuto en Italie. C'est une personne qui a des...
3 Et voici monsieur Zappia qui vient de rentrer avec
4 le veston beige.

5 Q. **[101]** Parfait. À dix heures cinq vingt-sept
6 (10 h 5:27).

7 R. Écoutez, je ne suis pas en mesure de vous faire le
8 lien exact entre monsieur Zappia Beniamino et
9 Zappia Joseph. Monsieur Joseph qui était...
10 monsieur Joseph Zappia qui était l'ingénieur en
11 charge du projet des pyramides olympiques, qui
12 s'est exilé en Italie après avoir fait face à des
13 accusations ici au Canada dans le dossier du parc
14 olympique... pas du parc olympique, mais du village
15 olympique. Et c'est aussi lui qui a été arrêté dans
16 le dossier en Italie, le dossier qui traitait du
17 financement du projet de pont entre la Calabre et
18 la Sicile dans le détroit de Messine où la famille
19 Rizzuto avait investi des sommes énormes.

20 Q. **[102]** Parfait. Ce qu'on va faire, vous dites que la
21 conversation quand même, même si on en entend des
22 bouts, vous avez été en mesure de distinguer
23 certaines conversations, notamment sur le partage.
24 Alors, je vais la mettre en preuve, la conversation
25 audio, et je vais la coter, du vingt-trois (23) mai

1 deux mille cinq (2005), sous 12P-145.

2

3 12P-145 : Audio 2005-05-23

4

5 Oui, on va l'écouter, juste un instant. Je vais
6 vous demander, je pense que vous avez votre
7 minutage pour être exact, en tout cas, moi, je
8 l'ai, je peux vous y amener.

9 R. Moi, j'ai deux minutes quinze du début. Ça
10 débute... Si on peut aller à deux minutes seize et
11 sept secondes.

12 (Présentation de la vidéo)

13 À ce moment-là, ils disent : « spartiamo sempre
14 tutti cinque ».

15 Q. **[103]** Reprenez puis peut-être également qui parle.

16 R. Ici, c'est monsieur Rocco Sollecito. Si on revient
17 à deux minutes seize.

18 (Présentation de la vidéo)

19 Ici encore, on l'a entendu. Il dit : « quando fano
20 le cose portono sempre qual cosa e spartiamo sempre
21 in cinque » Donc, il dit : « Quand ils font quelque
22 chose, ils nous ramènent toujours quelque chose et
23 on divise en cinq. » On va avoir d'autres endroits
24 un peu plus loin. Je vais peut-être pouvoir vous y
25 référer.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Q. **[104]** Voulez-vous répéter s'il vous plaît ce que
3 vous venez de dire, en français évidemment?

4 R. En français, c'est, il dit : « À chaque fois qu'ils
5 font quelque chose, ils nous rapportent quelque
6 chose et on le divise en cinq. »

7 Me DENIS GALLANT :

8 Moi, j'aimais son accent italien, mais c'est parce
9 qu'on ne comprenait rien.

10 PAR LE TÉMOIN :

11 R. Un petit peu plus loin, on devrait entendre une
12 autre fois, il répète, et il va mettre des noms.

13 Me DENIS GALLANT :

14 Q. **[105]** Et, là, on parle de à combien... votre
15 minutage c'est quoi?

16 R. Toujours dans la même séquence du deux minutes
17 seize, si on continue.

18 Q. **[106]** On va laisser rouler.

19 R. Oui.

20 Q. **[107]** Vous allez l'écouter. Ensuite de ça, on va
21 vous demander de nous la traduire.

22 (Présentation de la vidéo)

23 R. Est-ce qu'on peut juste revenir un peu, Madame
24 Bouchard? Juste un petit peu avant ça. Juste un peu
25 avant. Si on peut le mettre à deux quinze

1 (2 min 15). Bon. Il vient de le dire ici, il dit :
2 « Io, Vito, zio Nicola e Paolo. » Donc ça dit que
3 lui a une part, Vito a une part, zio Nicola qui est
4 évidemment monsieur Nicolo senior.

5 Q. **[108]** Là vous avez fait une contraction, comment on
6 dit ça en italien pour parler de Nicola vous avez
7 dit un mot avant?

8 R. Parce qu'au lieu de dire zio, il dit ti Nicola ou
9 ti Cola.

10 Q. **[109]** Ça veut dire quoi?

11 R. Bien c'est mon oncle Nicola ou Cola, juste la
12 terminaison. Et après ça il nomme Paolo.

13 Q. **[110]** D'autres bouts intéressants dans cette
14 conversation?

15 R. Non, il va le répéter à plusieurs reprises, parce
16 que monsieur Zappia n'est pas tout à fait d'accord
17 sur ce partage-là. Et on est aussi, il est aussi
18 question du fait que monsieur Sollecito va dire
19 qu'eux ils participent, il dit : Tu as juste à
20 participer toi aussi. » Là le degré de
21 participation, je ne peux pas vous dire c'est
22 lequel.

23 Et aussi on parle du fait que Zappia est en
24 Italie et qu'eux sont ici. Donc il y a une question
25 de géographie où il dit : « Bien nous autres on

1 n'est pas là-bas on est ici, puis toi tu n'es pas
2 ici tu es là-bas. » Donc je ne peux pas vous dire
3 si c'est sur des investissements qui sont faits ou
4 sur des travaux qui sont faits en Italie. Et où la
5 famille Rizzuto ici reçoit des dividendes ou c'est
6 quelque chose d'autre, je ne peux pas vous cibler
7 exactement sur, si c'est un genre de projet ou
8 quoi, mais c'est clair que c'est sur un partage de
9 dividendes. Et monsieur Zappia...

10 Q. **[111]** C'est clair que monsieur Sollecito, monsieur
11 Sollecito lui justifie pourquoi le clan Rizzuto
12 recevrait de l'argent, c'est ce que vous comprenez?

13 R. Effectivement. Et monsieur Zappia lui il dit
14 toujours que lui il dit qu'il ne reçoit rien,
15 malheureusement. Donc c'est un petit peu le litige
16 là qui se discute là, c'est qu'il ne reçoit pas
17 tant qu'à lui qu'est-ce qu'il devrait lui revenir.

18 Q. **[112]** Est-ce qu'essentiellement votre prémisse de
19 base à savoir que peu importe que l'argent vienne
20 du crime ou des redevances sur la construction, le
21 clan Rizzuto va prendre cinq parts?

22 R. Les vidéos et les enregistrements audio qu'on a
23 entendus qui proviennent du projet Colisée font
24 toujours état de cinq parts. Donc ici on en nomme
25 quatre, on n'a pas la cinquième part à qui elle

1 appartient.

2 Q. **[113]** Mais on en nomme cinq, mais on ne nomme pas
3 cinq noms?

4 R. C'est ça, on dit qu'il y a cinq parts, mais on ne
5 donne pas les noms des cinq parts. On nomme quatre
6 parts. Donc la cinquième, est-ce qu'on peut
7 extrapoler en disant que c'est l'autre tête
8 dirigeante du dossier tel qu'amené par la GRC dans
9 leur dossier Colisée? Je pense que oui,
10 effectivement que ça pourrait être monsieur Arcadi.

11 Q. **[114]** Parfait. Vingt-sept (27) deux mille cinq
12 (2005) un vidéo de la pièce 3. Je vais le coter
13 sous 12P-146.

14

15 12P-146 : Vidéo 2005-05-27 caméra 3

16

17 PRÉSENTATION DE LA VIDÉO

18 R. Ici on va encore voir un vidéo mettant en scène
19 monsieur Milioto et monsieur Sollecito. Donc on a
20 monsieur Sollecito qui vient de rentrer, qui met le
21 pied sur la chaise et qui retire une liasse
22 d'argent, une deuxième liasse d'argent qu'il va
23 remettre à monsieur Sollecito qui est de dos. Il va
24 les placer dans ses poches arrière de pantalon. Il
25 s'agit essentiellement d'une remise d'argent entre

1 monsieur Milioto et monsieur Sollecito.

2 Q. **[115]** Ça va. Prochaine date, deux (2) juin deux
3 mille cinq (2005). Vidéo toujours dans la pièce
4 numéro 3?

5 R. Toujours.

6 Q. **[116]** Que je vais coter sous 12P-147.

7

8 12P-147 : Vidéo 2005-06-02 caméra 3.

9

10 PRÉSENTATION DE LA VIDÉO

11 R. Encore une fois les mêmes acteurs. Cette fois-ci il
12 y a monsieur Rizzuto senior qui va être aussi
13 présent. Il est présentement ici, au bas de
14 l'écran...

15 Q. **[117]** À droite, là?

16 R. Oui, qui parle au téléphone. Cette fois-ci c'est un
17 téléphone terrestre. On voit ici l'entrée de
18 monsieur Milioto. Encore une fois le même principe,
19 les liasses d'argent sont dans ses bas. Il a remis
20 une liasse d'argent à monsieur Sollecito, qu'on va
21 voir bientôt. Le voici. On va voir aussi monsieur
22 Milioto qui va écrire quelque chose sur un papier
23 et qu'il va remettre à monsieur senior. On va
24 encore voir un partage d'argent qui va s'exécuter
25 bientôt.

1 Q. **[118]** On comprend qu'on ne touche pas à l'argent
2 tant que monsieur Rizzuto senior n'a pas terminé au
3 téléphone?

4 R. Effectivement. Puis je veux attirer votre attention
5 aussi sur le fait que monsieur Milioto va souvent
6 remettre de l'argent à monsieur Rizzuto senior mais
7 quand il est en présence de monsieur Sollecito, il
8 va toujours remettre l'argent à monsieur Sollecito
9 et non pas à monsieur Nicolo senior.

10 Q. **[119]** Monsieur Rizzuto senior vient de terminer son
11 appel téléphonique, il se joint au groupe.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Q. **[120]** Et vous interprétez ça comment?

14 R. Bien, à mon avis, il y a une hiérarchie qui s'est
15 installée, qui s'installe, donc monsieur Milioto
16 semble avoir un accès facile à monsieur Rizzuto
17 senior mais, hiérarchiquement, répond à monsieur
18 Rocco Sollecito. Et c'est pour que ça que, quand
19 les deux sont présents, il va toujours passer par
20 monsieur Sollecito pour remettre l'argent à
21 monsieur Rizzuto senior.

22 Me DENIS GALLANT :

23 Pour gagner du temps, juste avancer un petit peu,
24 jusqu'à tant que les personnes s'assoient. Voilà,
25 vous pouvez laisser aller.

1 R. Donc, monsieur Milioto quitte. Monsieur Rizzuto
2 senior va éventuellement quitter aussi. Mais on va
3 procéder au décompte d'argent avant.

4 Q. **[121]** Alors, monsieur Milioto, lui, il a quitté,
5 là?

6 R. Oui.

7 Q. **[122]** Là monsieur Rizzuto vient de déposer une pile
8 sur la table?

9 R. Environ cinquante (50) billets, il a compté.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Q. **[123]** Et vous avez dit tantôt que la qualité n'est
12 pas suffisante pour que l'on soit capable de capter
13 le, de connaître la nature de la dénomination
14 des...

15 R. Non.

16 Q. **[124]** ... de l'argent? O.K.

17 R. Au plus, si on... Si on présume que c'est des
18 billets de cent dollars (100 \$), on parle de cinq
19 mille dollars (5 000 \$) par paquet. Si c'est des
20 cinquante dollars (50 \$), bien, on parle de la
21 moitié, deux mille cinq cents (2 500). Et des vingt
22 (20), ça me surprendrait que ça soit en billets de
23 vingt (20).

24 Me DENIS GALLANT :

25 Q. **[125]** Alors, monsieur Sollecito...

1 R. Donc...

2 Q. **[126]** Monsieur Sollecito...

3 R. Monsieur Sollecito a gardé une partie de l'argent
4 et a remis une partie de l'argent à monsieur Nicolo
5 senior.

6 Q. **[127]** Je comprends que le reste, effectivement...

7 R. Le reste, effectivement...

8 Q. **[128]** Monsieur va quitter et ça va se terminer.

9 R. C'est la fin du vidéo.

10 Q. **[129]** Du vidéo. Parfait. Prochain vidéo, caméra 2,
11 12P-148.

12

13 12P-148 : Vidéo 2005-06-15 caméra 2

14

15 PRÉSENTATION DE LA VIDÉO

16 C'est un vidéo qui est assez long. Alors...

17 R. Bon. Ici...

18 Q. **[130]** Un individu qui entre avec un téléphone
19 cellulaire, je vous demanderais de l'identifier.

20 R. Effectivement, ici on peut identifier monsieur
21 Francesco Catania, de F. Catania, compagnie de
22 construction.

23 Q. **[131]** Parfait. Alors je vais demander de suspendre
24 la vidéo, et je vais déposer le profil de monsieur
25 Francesco Catania. Alors, je vous demanderais de

1 nous parler du profil d'affaires de monsieur
2 Francesco Catania, que je vais déposer sous 12P-
3 149.

4
5 12P-149 : Profil de Francesco Catania

6
7 PRÉSENTATION DE LA VIDÉO

8 R. Donc, monsieur Catania, Francesco, est le
9 propriétaire de Construction F. Catania. Son frère
10 est aussi l'ancien propriétaire de Catcan, une
11 autre compagnie de construction, encore une fois
12 spécialisée dans la construction de routes,
13 d'égouts, d'aqueducs, d'infrastructures de génie
14 civil. À plusieurs reprises on voit monsieur
15 Francesco Catania avoir des conversations avec
16 monsieur Nicolo senior. Monsieur senior appelle
17 tout le temps monsieur Catania du surnom de
18 Ciccarello, justement un diminutif, là, un surnom
19 souvent donné aux gens qui s'appellent Francesco,
20 mais dans le fond un surnom... un surnom commun qui
21 démontre une certaine proximité de... un lien
22 quelconque entre les deux hommes.

23 Q. **[132]** Ciccarello, est-ce que dans l'écoute, des
24 fois, on pouvait nommer monsieur Catania de Chico
25 Catania?

1 R. Oui. Chico Catania, Ciccarello, c'est tout des
2 diminutifs de Francesco en italien, surtout
3 utilisés en Calabre et en Sicile. Donc, on voit que
4 le rapport n'est pas le même entre monsieur Catania
5 et monsieur Nicolo senior. On voit une relation,
6 selon moi, aussi d'amitié entre les deux. Donc,
7 monsieur Catania, très, très implanté dans la
8 construction ici au Québec, en fait de travaux
9 routiers et de génie civil.

10 Depuis deux mille six (2006) on voit qu'il
11 n'est plus impliqué dans la compagnie,
12 techniquement, au registre des entreprises du
13 Québec, il ne figure plus parmi les actionnaires.
14 C'est son fils, Paolo Catania, qui en est le
15 président.

16 Évidemment, si on remonte un peu
17 historiquement, la compagnie, monsieur Francesco
18 Catania était associé à son frère, Tony Catania,
19 qui a ouvert, qui avait initialement débuté Catcan
20 sous un autre nom à cette époque-là, en compagnie
21 de monsieur Francesco, et avec le temps monsieur
22 Francesco a laissé la première compagnie à son
23 frère, et a débuté une nouvelle compagnie avec son
24 fils.

25 Q. **[133]** Donc, il y a deux compagnies et, comme vous

1 dîtes, il y a comme deux familles Catcan, mais qui
2 sont parents?

3 R. Effectivement, c'est deux frères.

4 Q. **[134]** C'est deux frères.

5 R. C'est deux frères qui ont débuté ensemble et qui,
6 ensuite de ça, se sont séparés, avec la venue
7 probablement des plus jeunes garçons, des enfants,
8 se sont séparés, et une compagnie est devenue
9 Catcan, et l'autre compagnie est devenue F. Catania
10 Construction. Évidemment, les deux fils, dans la
11 pure tradition sicilienne, s'appellent Paolo, les
12 deux frères ont des enfants qui s'appellent, des
13 deux côtés, Paolo, ce qui rend un petit peu
14 l'exercice un petit peu compliqué, mais on revient
15 au principe qu'on nomme le premier enfant au nom du
16 nom du grand-père, donc c'est pour ça qu'on répète
17 des deux côtés, là, le même prénom.

18 Q. **[135]** O.K. Est-ce qu'on peut dire que, pour deux
19 compagnies de construction, donc pour la compagnie
20 F. Catania, c'est le fils de monsieur Francesco
21 Catania qui en est maintenant le dirigeant,
22 monsieur Paolo Catania?

23 R. Effectivement. Effectivement.

24 Q. **[136]** Et quand on parle de la compagnie Catcan...

25 R. C'est...

1 Q. **[137]** ... qui existe toujours?

2 R. Effectivement. C'est un autre Paolo Catania qui en
3 est le propriétaire, mais fils de Tony, ou Antonio,
4 au lieu de Francesco.

5 Q. **[138]** Parfait. Madame la Juge, il approche onze
6 heures (11 h), et l'autre vidéo est assez long.
7 Merci.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Alors nous allons suspendre pour la pause du matin.

10 Me DENIS GALLANT :

11 Merci beaucoup.

12 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

13

14 REPRISE DE L'AUDIENCE

15 LA GREFFIÈRE :

16 Monsieur Vecchio, vous êtes sous le même serment.

17 R. Merci Madame.

18 Me DENIS GALLANT :

19 Alors, Madame Bouchard, pouvez-vous nous remettre à
20 l'écran 12P-148, à savoir le vidéo du quinze (15)
21 juin dans la pièce numéro 2, à l'endroit où nous
22 l'avons laissé?

23 PRÉSENTATION DE LA VIDÉO

24 R. Donc, ici, comme j'ai dit tout à l'heure, on peut
25 reconnaître monsieur Francesco Catania qui parle au

1 téléphone.

2 Q. **[139]** On comprend, Monsieur Vecchio, que c'est un
3 vidéo qui est quand même assez long. Monsieur
4 Catania, seul, va rester dans cette salle-là, va
5 peut-être aller dans la pièce avant, mais il y a
6 plus une heure qui va être importante, si... À
7 moins que vous ayez d'autre chose à dire, d'aller
8 tout de suite à treize heures cinquante-huit
9 trente-neuf (13 h 58:39).

10 R. Voici. On va...

11 Q. **[140]** Bon.

12 R. Si on peut revenir un peu en arrière?

13 Q. **[141]** C'est ça. Ah, même un peu avant, oui. Alors,
14 monsieur... Ce qu'on voit, là, c'est que monsieur
15 Catania est attablé, et...

16 R. Effectivement. Si on peut arrêter l'image? Ici on
17 va vous identifier, encore une fois, là, on l'a vu
18 à plusieurs reprises, on a ici monsieur Rocco
19 Sollecito, et encore une fois monsieur Nicolo
20 Rizzuto senior.

21 Q. **[142]** Parfait.

22 R. Ils vont traverser la pièce, pour se rendre... On
23 va voir aussi un petit peu, là, un geste d'amitié
24 avec monsieur Francesco, et nos deux amis vont se
25 diriger vers la pièce du fond, soit monsieur

1 Sollecito et monsieur Rizzuto senior.

2 Q. **[143]** O.K. Ils vont sortir un petit plus tard,
3 allez à peu près à quatorze heures une minute
4 (14 h 01), Madame Bouchard.

5 R. Voici. On a la sortie.

6 Q. **[144]** Bien, elle était vite un peu, là. Bon! C'est
7 beau.

8 R. Donc, on a ici la sortie de la pièce du fond, et on
9 a monsieur Sollecito et monsieur Rizzuto qui
10 discutent dans la pièce du central.

11 Q. **[145]** Alors que monsieur Francesco Catania est
12 toujours attablé.

13 R. Toujours attablé, à lire le journal. On l'a vu tout
14 à l'heure au téléphone. Donc, ils vont se retrouver
15 dans la pièce avant. Monsieur Catania va rester
16 seul dans la pièce centrale. Et on va
17 éventuellement voir monsieur Rizzuto senior revenir
18 dans la pièce centrale.

19 Q. **[146]** De mémoire...

20 R. Oui.

21 Q. **[147]** ... à peu près dans une minute, là.

22 R. Dans une minute, là...

23 Q. **[148]** Donc, on va le laisser rouler. Oui, vous
24 pouvez y aller. C'est à quatorze heures deux
25 (14 h 02), Madame.

1 R. Deux.

2 Q. **[149]** C'est plus deux minutes. Et voilà.

3 R. Et on va voir monsieur Rizzuto revenir avec une
4 liasse de billets dans ses mains, et il va se
5 mettre à compter devant monsieur Catania.

6 Évidemment, sans gêne. On va éventuellement voir,
7 comme à l'habitude, monsieur Rizzuto placer la
8 liasse d'argent dans ses bas. On voit que monsieur
9 Catania est toujours au téléphone cellulaire. On a
10 un deuxième décompte de la liasse d'argent.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Q. **[150]** Avez-vous été en mesure de capter ce que
13 monsieur Catania dit au téléphone?

14 R. Non. Monsieur Catania n'était pas visé, non plus,
15 sur son téléphone cellulaire, donc on n'a pas cette
16 conversation-là. Donc, monsieur Rizzuto dissimule
17 la liasse d'argent dans ses bas. Et les deux vont
18 quitter vers l'avant du commerce.

19 M. DENIS GALLANT :

20 Q. **[151]** Donc, une fois que monsieur...

21 R. Monsieur Catania a terminé son appel téléphonique.

22 Q. **[152]** Et que monsieur Rizzuto ait dissimulé
23 l'argent dans ses bas.

24 R. Effectivement.

25 Q. **[153]** Parfait. Prochaine pièce, un vidéo du huit

1 (8) juillet deux mille cinq (2005), que je vais
2 coter sous 12P-150.

3

4 12P-150 : Vidéo 2005-07-08 11h48 caméra 3

5

6 Et l'heure est importante, on va le débiter à onze
7 heures quarante-huit (11 h 48). Allez-y!

8 PRÉSENTATION DE LA VIDÉO

9 R. On a deux sessions qui sont très rapides, sont très
10 rapprochées. À onze heures quarante-huit (11 h 48),
11 on va voir monsieur Milioto avec monsieur Rocco
12 Sollecito. Il vient de déposer, monsieur Milioto
13 vient de déposer une liasse d'argent ainsi que ses
14 clés sur la table. Et monsieur Sollecito vient de
15 récupérer la liasse d'argent, la deuxième liasse
16 d'argent. La qualité du vidéo n'est pas
17 exceptionnelle. Monsieur Sollecito va déposer dans
18 le tiroir gauche les liasses d'argent.

19 Q. **[154]** Il y avait une brève discussion. Ils
20 quittent. Fin du vidéo. Et vous avez dit combien de
21 temps après?

22 R. Moins de dix minutes plus tard.

23 Q. **[155]** Moins de dix minutes plus tard. Donc,
24 prochain vidéo, toujours dans la pièce numéro 3,
25 cette fois-ci à partir de onze heures cinquante-

1 sept vingt (11 h 57:20). Je vais le coter sous,
2 toujours la même date, 12P-151.

3

4 12P-151 : Vidéo 2005-07-08 11h57 caméra 3

5

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Qu'en est-il, Maître, des conversations audios?

8 Me DENIS GALLANT :

9 Bon. Ceci étant dit, les conversations audios, il y
10 a certaines conversations où est-ce qu'il n'y en a
11 pas. Et, ça, monsieur Vecchio, Madame la
12 Présidente, peut le confirmer. Il y en a qui il n'y
13 en a pas. Des demandes ont été faites à la GRC.
14 Est-ce qu'elles existent? Est-ce qu'elles
15 n'existent pas? Ça, on ne le sait pas. Il y a des
16 conversations, il y a des conversations qui sont
17 vraiment de mauvaise qualité. J'ai demandé aux
18 enquêteurs de la Commission de les analyser et de
19 mettre, essayer de trouver, je pense qu'il y a des
20 logiciels pour ça, pour améliorer le son. Et une
21 fois que j'aurai la certitude qu'elles peuvent être
22 présentables, Madame la Présidente, c'est-à-dire
23 qu'on ne s'écorchera pas tous les oreilles, je
24 vais, peut-être dans d'autres blocs ou dans ce bloc
25 ici, les présenter si elles sont toujours

1 pertinentes. Mais nous les avons. Et nous tentons
2 d'améliorer le son de ce qu'on a.

3 PRÉSENTATION DE LA VIDÉO

4 R. Donc, moins de dix minutes plus tard, on va voir
5 l'entrée de monsieur Sollecito, toujours le même,
6 habillé de la même façon, et de monsieur Paolo
7 Renda. Ici, évidemment, on a de la difficulté à
8 identifier monsieur Renda, mais les rapports de
9 surveillance de la GRC nous confirment que c'est
10 bien monsieur Renda. Donc, monsieur Renda prend les
11 liasses d'argent qui ont été prises dans le tiroir
12 où monsieur Rocco les avait déposées quelques
13 minutes auparavant.

14 Me DENIS GALLANT :

15 Q. **[156]** Là, vous avez été vite un peu. C'est-à-dire
16 que monsieur Milioto apporte l'argent?

17 R. Effectivement.

18 Q. **[157]** Le donne à monsieur Sollecito. Ça dure...

19 R. Monsieur Sollecito a trois liasses d'argent qu'il
20 dépose dans le tiroir gauche du bureau. Et ensuite
21 de ça, moins de dix minutes plus tard, monsieur
22 Sollecito revient, toujours habillé de la même
23 façon, avec monsieur Renda. Comme je vous dis,
24 monsieur Renda est difficilement, est difficilement
25 reconnaissable à cause de l'image de la caméra. Par

1 contre, les rapports de surveillance de la GRC nous
2 confirment que c'est bel et bien monsieur Renda qui
3 s'est présenté à l'intérieur.

4 Q. **[158]** Parfait.

5 R. Et il récupère les trois liasses d'argent qu'il met
6 dans ses poches, et il quitte aussitôt.

7 Q. **[159]** Parfait. Toujours la... Non, cette fois-ci,
8 un mois plus tard, le huit (8) (sic) août deux
9 mille cinq (2005), pièce 12P-152.

10

11 12P-152 : Vidéo 2005-08-05 caméra 2

12

13 Alors, il va y avoir également à la caméra 2, on va
14 voir quelqu'un.

15 PRÉSENTATION DE LA VIDÉO

16 R. Effectivement, vous allez voir, on a vu monsieur...

17 Q. **[160]** Je demanderais qu'on revienne, puis je vais
18 vous demander d'identifier les deux personnes.

19 R. On a vu monsieur Rizzuto, qui est à l'avant. Si on
20 peut arrêter l'image. La deuxième image... le
21 deuxième individu, on ne le voit pas tellement
22 bien, mais on va être en mesure de le voir sur la
23 deuxième caméra, celle du bureau du fond.

24 Q. **[161]** Mais c'est qui?

25 R. C'est monsieur Sciascia, monsieur Accursio

1 Sciascia.

2 Q. **[162]** Parfait.

3 R. Plus connu sous le nom d'Alex.

4 Q. **[163]** On va... Il y a également un profil qui a été
5 fait pour ce monsieur-là?

6 R. Oui, effectivement.

7 Q. **[164]** Alors, on va le déposer sous 12P-153. Madame
8 Blanchette, je vais vous demander de le mettre à
9 l'écran.

10

11 12P-153 : Profil Accursio Sciascia

12

13 R. Donc, monsieur Sciascia, lui, il est le
14 propriétaire de Pavages A.T.G. On a encore ici une
15 entreprise spécialisée dans les travaux de coulage
16 de béton, toujours dans des travaux de génie civil.
17 Il est associé avec ses deux beaux-frères, Giuseppe
18 et Tony Salvo. Et fait particulier, et est aussi le
19 président ou la personne, vice-président de
20 l'Association Cattolica Eraclea qui est
21 l'association de la ville d'où monsieur Rizzuto
22 provient en Italie.

23 Q. **[165]** On voit qu'il y a des compagnies liées
24 Pavages A.T.G. inc...

25 R. C'est ça.

1 Q. **[166]** ... Immeuble Sciascia-Salvo?

2 R. Effectivement. Si on se fie, là, avec ses beaux-
3 frères, là, Giuseppe et Tony Salvo, ils ont une
4 compagnie d'immeubles en leur nom.

5 Q. **[167]** Parfait. On va aller à la prochaine... pas à
6 la prochaine, oui, au prochain vidéo, c'est-à-dire
7 à la même date, mais dans la pièce numéro 3. Alors,
8 vous pouvez laisser aller. Laissez-le aller, ça
9 dure trente secondes.

10 R. Donc suite au passage du, de la pièce 2, la pièce
11 centrale, on va retrouver les deux mêmes figurants
12 dans la pièce 3.

13 Q. **[168]** Alors on va, que je vais coter 12P-154.

14

15 12P-154 : Vidéo 2005-08-05 caméra 3

16

17 Alors on peut fermer lui. Allez maintenant au
18 prochain vidéo dans la pièce numéro 3.

19 PRÉSENTATION DE LA VIDÉO

20 R. Donc le vidéo nous transporte dans la pièce numéro
21 3. On est à même de voir la qualité de l'image qui
22 de beaucoup supérieure à la première et la remise
23 de deux liasses d'argent à monsieur Rizzuto qui
24 comme d'habitude va les dissimuler dans ses bas.
25 Donc suite à la remise d'argent on va quitter la

1 pièce.

2 Q. **[169]** Alors il y a une bonne discussion, mais que
3 vous n'avez pas?

4 R. Je n'ai pas, cette discussion-là je ne l'ai jamais
5 entendue. Je ne pense pas qu'il y ait d'audio relié
6 à ça.

7 Q. **[170]** Parfait. On va maintenant aller au quatre (4)
8 novembre deux mille cinq (2005), caméra 2. Je vais
9 la coter 12P-155.

10

11 12P-155 : Vidéo 2005-11-04 caméra 2

12

13 PRÉSENTATION DE LA VIDÉO

14 R. Encore une fois on a toujours les mêmes individus.

15 Q. **[171]** Qui?

16 R. Monsieur Sollecito et monsieur Milioto. Ceux-ci
17 encore une fois vont se rendre dans la pièce
18 arrière suivis de Nicolo senior. Monsieur senior
19 qui traverse à l'instant.

20 Q. **[172]** Alors vont se rendre j'imagine dans la pièce
21 numéro 3?

22 R. Dans la pièce du fond, dont nous allons être en
23 mesure de voir.

24 Q. **[173]** On peut le mettre tout de suite, que je vais
25 coter sous 12P-156.

1 12P-156 : Vidéo 2005-11-04 caméra 3

2

3 PRÉSENTATION DE LA VIDÉO

4 R. Donc on a l'entrée de monsieur Sollecito accompagné
5 de monsieur Milioto qui va rapidement sortir et
6 remettre une liasse d'argent à monsieur Sollecito
7 juste avant l'arrivée de monsieur Nicole senior.

8 Donc monsieur Sollecito va encore, comme il a
9 l'habitude de le faire, séparer les liasses
10 d'argent. Puis il va dissimuler les liasses
11 d'argent sur sa personne. On le voit ici dans son
12 manteau et dans la poche arrière de son pantalon.

13 Encore une fois comme je l'ai souligné tout à
14 l'heure quand monsieur Milioto est en présence de
15 monsieur Rizzuto senior et de monsieur Sollecito,
16 il remet toujours l'argent à monsieur Sollecito. La
17 discussion se poursuit jusqu'au départ des trois
18 hommes.

19 Q. **[174]** Parfait. La prochaine pièce n'est pas une
20 vidéo au Cosenza, mais bel et bien une conversation
21 téléphonique captée sur le téléphone cellulaire de
22 monsieur Renda, en date du vingt-deux (22) novembre
23 deux mille cinq (2005), que je vais coter 12P-157.

24

25 12P-157 : Audio cell P. Renda 2005-11-22.

1 On va la faire jouer et ensuite de ça je vais vous
2 demander qui sont les interlocuteurs et qu'est-ce
3 que la conversation dit.

4 ÉCOUTE D'UN ENREGISTREMENT AUDIO

5 Q. **[175]** Alors, qui sont les interlocuteurs?

6 R. C'est monsieur Milioto, Nicolo Milioto qui place un
7 appel sur le cellulaire de monsieur Paolo Renda. La
8 teneur de la conversation est que monsieur Catania,
9 Francesco, ici, on fait appel à monsieur Catania
10 comme on le nomme Chico, qu'est-ce que je vous
11 disais tout à l'heure. Il dit qu'ils font une fête
12 pour Chico Catania samedi et que Chico a demandé si
13 Paolo et les autres seraient présents. Monsieur
14 Milioto semble savoir qu'ils ne participeront pas
15 mais dit : « Je ne pouvais pas lui dire que vous
16 n'alliez pas venir sans vérifier avec vous avant. »
17 Donc, Paolo explique qu'il en a parlé à Rocco, qui
18 est Rocco Sollecito, et qu'il en a parlé aussi à
19 son beau-père, ici monsieur Nicolo senior, et
20 qu'ils ne se présenteront pas à la fête. Monsieur
21 Milioto demande s'il devrait appeler Franco Arcadi
22 pour lui demander si lui va s'y rendre et monsieur
23 Paolo dit : « Non, ça ne vaut pas la peine, il dit,
24 si moi, Rocco et mon beau-père n'y allons pas, il
25 n'ira pas non plus. » Et ça met fin à la

1 conversation.

2 Me DENIS GALLANT :

3 Madame la Présidente, nous avons une traduction de
4 cette conversation-là en anglais. Je n'ai pas voulu
5 la déposer, je vais demander une traduction
6 officielle française et j'aimerais tout de suite
7 réserver la cote. Elle sera cotée sous 12P-157.1, à
8 savoir la traduction française que je m'engage à
9 faire faire le plus tôt possible et déposer à
10 l'attention des parties.

11 Q. **[176]** Prochaine conversation deux jours plus tard,
12 vingt-quatre (24) novembre deux mille cinq (2005).
13 Une autre conversation, toujours sur le téléphone
14 cellulaire de monsieur Paolo Renda?

15 R. Effectivement.

16 Q. **[177]** 12P-158.

17

18 12P-158 : Audio cell P. Renda 2005-11-24.

19

20 ÉCOUTE D'UN ENREGISTREMENT AUDIO

21 Q. **[178]** Bon. Dans un premier temps, elle est en
22 anglais et en italien.

23 R. Effectivement.

24 Q. **[179]** J'imagine que, dans les deux langues, vous
25 n'avez pas de problème.

1 R. Non, il n'y a pas de problème.

2 Q. **[180]** Ceci étant dit, qui sont les interlocuteurs
3 outre Paolo Renda?

4 R. Ici, on parle... la personne qui place l'appel à
5 monsieur Renda est Joe Sciascia. Monsieur Sciascia
6 est le propriétaire de pépinières, là, avec son
7 père, le propriétaire des Pépinières Brossard. Si
8 on veut faire un peu le parallèle de monsieur
9 Sciascia, le père de monsieur Sciascia était...

10 Q. **[181]** Il s'appelait comment? Ce n'est pas monsieur
11 Alex Accursio Sciascia qu'on a vu tantôt, là.

12 R. Non, non, non, non. C'est une famille...

13 Q. **[182]** Un autre Sciascia.

14 R. C'est un autre Sciascia. Mais, si on veut faire le
15 lien, là, pour situer un peu qui il est, l'oncle de
16 Joe ou le frère de son père est Gerlando Sciascia
17 qui était la liaison entre Montréal et New York au
18 sein de la famille Bonanno qui, malheureusement,
19 est décédé, là, à New York, dans le Bronx, il a été
20 victime d'un meurtre et qui est décédé là-bas.
21 Donc, pour vous mettre en perspective, là, qui il
22 est et pourquoi qu'il appelle monsieur Renda, c'est
23 ce lien-là.

24 Donc, celui-ci propose à monsieur Renda de
25 participer dans un cadeau qui va être offert samedi

1 à monsieur Catania, Francesco, toujours le
2 Francesco de F. Catania.

3 Q. **[183]** Pourquoi... pourquoi on faisait une collecte
4 pour un cadeau pour monsieur Catania? Êtes-vous au
5 courant de ça?

6 R. Si je me souviens bien, je crois qu'il quittait son
7 poste... son poste à titre de président de la
8 compagnie pour céder le pouvoir à ses fils ou à son
9 fils, excusez-moi. Et on avait pensé lui offrir un
10 Humidor, là, une armoire à cigare, qui, comme
11 l'explique monsieur Sciascia, provient de la
12 Floride et qui coûte quatre mille cinq cents
13 dollars (4 500 \$). Il donne un peu les grandeurs du
14 meuble. Et on explique aussi qu'il ne sera pas
15 livré à temps, mais qu'on va lui donner une belle
16 photo. Et on va inclure les noms des participants.
17 Donc, on demande si ça convient à monsieur Renda de
18 participer. On l'avise qu'on est déjà quinze (15)
19 personnes pour payer ledit cadeau. Et monsieur
20 Renda accepte en disant de rajouter sur la carte
21 son nom à lui, le nom de Rocco Sollecito, le nom de
22 Nicolo Rizzuto Senior et, finalement, de Francesco
23 Arcadi, donc les quatre personnes nommées par la
24 GRC comme les têtes dirigeantes du réseau.

25 Suite à ça, après une brève réflexion, il

1 se pose la question, il pose la question si on ne
2 pourrait pas mettre le nom en traduction, là, « de
3 l'autre chrétien » et l'autre chrétien étant Vito,
4 il le nomme par la suite. Il dit « mettez aussi
5 Vito », donc quinze... au début, c'était quinze
6 (15) plus quatre, ça fait dix-neuf (19)
7 participants. Il dit « rajoute Vito, on va être
8 vingt (20), ça va faire un chiffre rond ». Donc, il
9 accepte de participer au cadeau, là, de Francesco
10 Catania, en incluant les noms des cinq têtes
11 dirigeantes du crime organisé italien.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Q. **[184]** Est-ce qu'ils acceptent de faire partie du
14 party?

15 R. Non. Ils l'avisent qu'ils ne seront pas présents,
16 aucun ne sera présent. Donc, il tient le même
17 discours qu'il a dit le vingt-deux (22) à monsieur
18 Milioto, qu'ils ne se présenteront pas. Par contre,
19 il accepte, même s'ils ne se présenteront pas, de
20 participer au cadeau et d'avoir leur nom écrit, là,
21 dans la carte.

22 Me DENIS GALLANT :

23 Une chose, Madame la Présidente. Je suis en
24 possession d'une traduction anglaise, bien,
25 « anglaise » pour la partie en italien, là, parce

1 que le restant est en anglais. Je m'engage à faire
2 traduire par un interprète officiel pour avoir une
3 traduction française et je vais tout de suite
4 réserver la cote sous 12P-158A.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Je comprends, Maître Gallant, que tout l'ensemble
7 de ces conversations-là et de ces vidéos-là, ça ne
8 fait pas très très longtemps que vous êtes en
9 possession de tout ça.

10 Me DENIS GALLANT :

11 Si vous voulez que je sois bien honnête, vous vous
12 souvenez de l'historique et nous recevons, comme
13 les enquêteurs ont témoigné, quand il y a des
14 demandes formelles, nous recevons. Il faut les
15 analyser après.

16 Ensuite de ça... Ah! Je voudrais juste
17 parler... On va sortir de Colisée et on va aller
18 dans un autre dossier. J'aimerais que vous déposiez
19 une photo sous la cote 12P-159... ce n'est pas
20 vrai, quatre photos, plutôt. Je m'excuse.

21

22 12P-159 : 4 photos saisies chez Pascale Fedele

23

24 Alors, j'aimerais qu'on les montre à l'écran.

25 PRÉSENTATION DES PHOTOS

1 Alors, et j'aimerais... On va faire le tour.

2 Déroulez les quatre photos. Parfait. Ensuite,
3 revenez à la première photo, je vais demander à
4 monsieur Vecchio d'où provient cette photo-là.

5 Q. **[185]** Faites juste attention s'il y a des enquêtes
6 en cours.

7 R. Oui. Non, cette... Cette photo-là provient d'un
8 ordinateur qui a été saisi dans un dossier en deux
9 mille onze (2011), qui est un dossier de l'Unité
10 Marteau. Cette perquisition-là a eu lieu chez
11 monsieur Fedele, ici présent.

12 Q. **[186]** Alors là je vais vous demander effectivement
13 de vos talents de...

14 R. De dessinateur?

15 Q. **[187]** De dessinateur.

16 R. Donc...

17 Q. **[188]** De nous identifier les gens que vous pouvez
18 et l'endroit en tant que tel.

19 R. O.K. Bien, l'endroit, de toute évidence, ça semble
20 être dans les bureaux de F. Catania Construction.
21 On voit que c'est une salle de conférence. On voit
22 ici F. Catania à l'arrière des plans, localisation,
23 et on voit définitivement qu'il s'agit de
24 l'autoroute 30, à la gauche de l'écran. On a
25 monsieur Fedele ici, à droite, qui est un ancien

1 partenaire d'affaires de monsieur Catania dans la
2 compagnie F. Catania. Il ne l'est plus maintenant.
3 On peut reconnaître ici monsieur Catania lui-même.
4 Évidemment...

5 Q. **[189]** Monsieur Frank Catania, là, qui est ici...

6 R. Frank, oui. Monsieur Frank Catania, qui est le
7 propriétaire, président de F. Catania. Ou qui
8 l'était à ce moment-là. On a monsieur Nicolo
9 Rizzuto senior, qui est assis au bout de la table.
10 Et la seule autre personne que je connais, c'est
11 monsieur Antonino Borsellino, qui est ici présent à
12 la gauche, qui est décédé, si je ne me trompe pas,
13 et qui était l'ancien président de l'Association
14 Cattolica Eraclea.

15 Q. **[190]** Parfait.

16 R. C'est ceux que je peux identifier sur cette photo.

17 Q. **[191]** Donc, effacez, puis on va juste regarder les
18 autres photos, là, s'il y a d'autres détails à
19 donner. Donc, c'est la première photo. La deuxième
20 photo, bon, c'est un angle différent?

21 R. Effectivement, si vous me posiez la question, tout
22 à l'heure, où est la compagnie, ici on peut voir
23 l'autoroute, qui laisse croire que c'est vraiment
24 au siège social de la compagnie...

25 Q. **[192]** Quelle autoroute?

1 R. ... à Brossard. Si je ne me trompe pas, ça c'est
2 la... C'est la 30.

3 Q. **[193]** À Brossard.

4 R. Oui. Brossard ou... Je ne sais pas si c'est
5 Brossard exactement, ou Chambly, ou en tout cas. On
6 a la même photo qui est prise de différents angles,
7 là. Ici, monsieur Nicolo, ici présent, avec
8 monsieur Fedele. C'est dans l'autre angle. Toujours
9 la même photo, prise d'un autre angle.

10 Q. **[194]** Parfait. Nous allons maintenant revenir au
11 vidéo. Nous allons maintenant... Je vais demander
12 qu'on nous mette à l'écran le vidéo du huit (8)
13 décembre deux mille cinq (2005), que je vais coter
14 sous 12P-160.

15

16 12P-160 : Vidéo 2005-12-08 caméra 3

17

18 J'ai un blanc, Madame la Greffière. Est-ce que j'ai
19 coté les photos, en liasse?

20 LA GREFFIÈRE :

21 Oui.

22 Me DENIS GALLANT :

23 Oui, je les ai cotées? Parfait.

24 Me MARTIN ST-JEAN :

25 Excusez-moi. Est-ce qu'il serait possible d'avoir

1 une date pour les photos? Les situer dans le temps?
2 Je sais que l'ordinateur a été saisi en deux mille
3 onze (2011), selon le témoignage du témoin.

4 Me DENIS GALLANT :

5 Je... Nous l'ignorons. La date de la photo, là?
6 Nous l'ignorons.

7 Me MARTIN ST-JEAN :

8 Merci.

9 PRÉSENTATION DE LA VIDÉO

10 R. Ici on va avoir, encore une fois, même principe que
11 les autres vidéos que nous avons vues, nous allons
12 avoir monsieur Arcuri qui rentre ici, et qui remet
13 à monsieur Nicolo Rizzuto senior une enveloppe, que
14 monsieur Rizzuto va s'empresser d'ouvrir. Donc, on
15 voit monsieur Rizzuto qui a les liasses d'argent
16 dans ses mains.

17 On a vu aussi que monsieur Rizzuto a aussi
18 remis à monsieur... on voit ici à l'instant, il
19 remet des liasses d'argent à monsieur Arcuri.

20 On a vu le départ de monsieur Rizzuto. Et
21 monsieur Arcuri qui dissimule une partie des
22 liasses d'argent sur sa personne.

23 Q. **[195]** Parfait. Nous allons maintenant aller au
24 quatorze (14) décembre deux mille cinq (2005).
25 Vidéo que je vais coter, juste avant de le

1 commencer, sous la pièce 12P-161.

2

3 12P-161 : Vidéo 2005-12-14 10h57 caméra 3

4

5 PRÉSENTATION DE LA VIDÉO

6 R. On voit ici encore monsieur Milioto qui se présente
7 dans la pièce arrière du Club social Cosenza, et
8 avec un sac brun qui contient des liasses d'argent.
9 On voit les liasses qui sont sorties à l'instant et
10 qui sont remises à monsieur Rocco Sollecito. Je
11 vous ferai remarquer qu'on a déjà vu le même genre
12 de sac dans les autres vidéos. Donc, monsieur
13 Sollecito a déposé le sac sur la table. Ou, si je
14 ne me trompe pas, peut-être dans le bureau aussi.

15 Q. **[196]** Donc, monsieur Milioto lui remet un sac avec
16 des liasses d'argent?

17 R. Oui, après avoir...

18 Q. **[197]** Monsieur Sollecito prend possession de
19 l'argent, le regarde?

20 R. Effectivement.

21 Q. **[198]** Le compte, le remet dans le sac?

22 R. Effectivement. Et va le mettre dans le tiroir, oui.
23 Il va le remettre dans le tiroir du bureau, le
24 tiroir gauche. Avant de quitter en compagnie de
25 monsieur Milioto. On est présentement à dix heures

1 trente-huit (10 h 38), là, en date du quatorze (14)
2 décembre deux mille cinq (2005).

3 Q. **[199]** Parfait. On peut enlever le vidéo. Ils vont
4 quitter. Et je vais vous demander de mettre un
5 vidéo encore à la même date, deux heures plus tard,
6 toujours dans le petit bureau.

7 R. C'est ça.

8 Q. **[200]** Je vais le coter 12P-162.

9
10 12P-162 : Vidéo 2005-12-14 12h34 caméra 3

11
12 PRÉSENTATION DE LA VIDÉO

13 R. Donc, on voit monsieur Sollecito, toujours habillé
14 de la même façon, moins de deux heures plus tard,
15 en compagnie de Nicolo Rizzuto senior. Donc, on va
16 compter les liasses.

17 Q. **[201]** Est-ce que vous êtes en mesure d'affirmer
18 après analyse que c'est le sac que monsieur Milioto
19 a apporté?

20 R. Écoutez, il l'a pris à la même place, on est moins
21 de deux heures plus tard et c'est le même sac,
22 physiquement le même sac. Donc il y a un décompte
23 qui se fait. Et on va voir monsieur Rizzuto senior
24 dissimuler toutes les liasses d'argent dans ses,
25 sur sa personne. On voit qu'il en met un peu

1 partout, dans son manteau, dans son veston. Et les
2 deux quittent ensemble.

3 Q. **[202]** O.K. On va se rendre au vingt-deux (22)
4 décembre maintenant. Alors il va y avoir quatre
5 séquences vidéo cette journée-là, je vais juste,
6 attendez, Madame Blanchette. On va mettre la mise
7 en contexte. Alors dans un premier temps, neuf
8 heures cinquante-quatre (9 h 54), une séquence
9 vidéo en date du vingt-deux (22) décembre deux
10 mille cinq (2005) que je vais coter sous 12P-163.

11

12 12P-163 : Vidéo 2005-12-22 09h54 caméra 3

13

14 PRÉSENTATION DE LA VIDÉO

15 R. Ça va être quatre séquences assez rapides dans un
16 court laps de temps où on va avoir une liasse
17 d'argent passée de plusieurs mains. On voit
18 monsieur Milioto qui arrive ici. Si vous voulez
19 arrêter l'image.

20 Q. **[203]** Vous pouvez juste revenir un petit peu avant,
21 en fait monsieur Milioto est penché. Parfait.

22 R. Monsieur Milioto, monsieur Milioto est ici. Comme à
23 l'habitude sort la liasse d'argent de ses bas qu'il
24 va remettre à monsieur Sollecito qui est ici
25 présent. On le voit très bien quand il va remettre

1 la liasse d'argent que monsieur Sollecito va mettre
2 dans sa poche arrière. Et les deux vont quitter
3 rapidement. Vingt-sept (27) minutes plus tard,
4 l'autre vidéo.

5 Q. **[204]** Parfait. Que je vais coter à partir de onze
6 heures vingt et une (11 h 21), que je vais coter
7 12P-164.

8

9 12P-164 : Vidéo 2005-12-22 11h20 caméra 3

10

11 PRÉSENTATION DE LA VIDÉO

12 R. Ici encore une fois, monsieur Rocco Sollecito, le
13 même qu'on a vu tout à l'heure accompagné de
14 monsieur Paolo Renda.

15 Q. **[205]** Alors juste peut-être arrêter?

16 R. Ici.

17 Q. **[206]** Alors monsieur Sollecito a pris quelque chose
18 dans la commode ou dans le petit classeur, c'est
19 ça?

20 R. Oui, effectivement, mais il y avait aussi, si on se
21 fie au vidéo précédent, monsieur Rocco Sollecito
22 avait aussi déposé la liasse d'argent dans sa poche
23 arrière.

24 Q. **[207]** Parfait.

25 R. Donc, il revient avec monsieur Renda et on va voir

1 qu'il va remettre à monsieur Renda une liasse
2 d'argent. On en voit une sur la table.

3 R. Paolo qui, à ce moment-ci, parle au téléphone, a
4 reçu un appel téléphonique. Paolo qui va récupérer
5 une liasse d'argent, qu'il tient dans ses mains, et
6 monsieur Sollecito va récupérer l'autre. Les deux
7 vont quitter à l'extérieur de la pièce.

8 Q. **[208]** Parfait. Ensuite, un troisième vidéo.

9 R. Cinq minutes plus tard.

10 Q. **[209]** Que je vais coter sous 12P-165.

11

12 12P-165 : Vidéo 2005-12-22 11h48 caméra 3

13

14 PRÉSENTATION DE LA VIDÉO

15 R. À onze heures quarante-huit (11 h 48), un petit peu
16 plus que cinq minutes. On voit monsieur Sollecito
17 encore une fois revenir, seul, cette fois-ci, et
18 compter la liasse d'argent qu'il a sortie de sa
19 poche arrière de pantalon. On voit qu'il a déposé
20 la liasse sur la table. Il semble, de toute
21 évidence, compter une liasse. Donc, monsieur
22 Sollecito récupère la liasse d'argent sur la table,
23 semble avoir mis une partie dans son portefeuille.
24 Il dissimule le restant sur sa personne avant de
25 quitter. Finalement, la dernière séquence.

1 Q. **[210]** Que je vais déposer sous 12P-166.

2

3 12P-166 : Vidéo 2005-12-22 11h53 caméra 3

4

5 PRÉSENTATION DE LA VIDÉO

6 R. On est maintenant onze heures cinquante-trois
7 (11 h 53), soit cinq minutes plus tard. Encore une
8 fois, on va voir l'entrée de monsieur Sollecito,
9 mais, cette fois-ci, accompagné de monsieur Nicolo
10 senior. Monsieur Nicolo senior a reçu, de la part
11 de monsieur Sollecito, une liasse d'argent, qu'il
12 va, à son tour, dissimuler dans ses bas. Donc, on a
13 quatre séquences qui nous démontrent d'où provient
14 l'argent ou de qui provient l'argent, dans les
15 mains de qui il passe et dans les mains de qui il
16 finit.

17 Q. **[211]** Donc, Milioto...

18 R. Milioto...

19 Q. **[212]** ... à Rocco Sollecito...

20 R. À Rocco Sollecito qui en redonne une partie à Paolo
21 Renda, qui est une autre tête dirigeante de
22 l'organisation. Et, finalement, une partie va être
23 remise aussi à Nick senior qui est une autre tête
24 de l'organisation.

25 Q. **[213]** Avant de faire jouer d'autres vidéos,

1 Monsieur Vecchio, parce que le prochain dure quatre
2 heures...

3 R. Hum, hum.

4 Q. **[214]** Je vous rassure, Madame la Présidente, que
5 nous allons faire des choix éclairés et... Mais,
6 l'importance, c'est que dans ce vidéo-là il n'y a
7 pas de coupure là. Vous l'avez reçue de la GRC
8 intégralement.

9 R. Intégralement.

10 Q. **[215]** O.K. Le vingt-quatre (24) décembre deux mille
11 cinq (2005), juste nous mettre dans le contexte,
12 qu'est-ce qui se passe au club social le Cosenza?

13 R. Bien, évidemment, comme je présume partout
14 ailleurs, il y a une petite fête pour fêter la
15 venue de Noël, donc on va retrouver, dans la pièce
16 du centre, un genre de réception dont on va...
17 c'est à ce moment-là qu'on va voir que plusieurs
18 personnes ont été invitées et on va être en mesure
19 de reconnaître plusieurs entrepreneurs du milieu de
20 la construction ici à Montréal qui vont être
21 présents et on va être à même de constater qu'il y
22 a définitivement des liens qui sont créés ou qui
23 sont là entre les dirigeants de l'organisation
24 Rizzuto et les entrepreneurs en construction
25 oeuvrant sur le territoire de Montréal et du

1 Québec.

2 Q. **[216]** Parfait. On va mettre le... c'est à votre
3 choix, Madame la Présidente. Je peux le commencer,
4 je veux le faire de façon continue. Moi, je pense
5 que j'en ai pour une bonne heure à passer à travers
6 les vidéos 2 et 3 du vingt-quatre (24) décembre, en
7 alternant du vidéo 2, on voit un groupe d'individus
8 partir le 3, revenir le 2 et ça va être assez
9 soutenu. Alors, je le laisse à votre choix. Je peux
10 commencer et arrêter pour midi trente (12 h 30) ou
11 arrêter tout de suite et commencer le tout cet
12 après-midi, c'est à votre discrétion. Je suis prêt,
13 un comme dans l'autre.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Est-ce que les parties ont quelque chose à
16 suggérer?

17 Me BENOIT BOUCHER :

18 Moi, je n'ai pas quelque chose à suggérer, mais
19 j'aurais juste une petite question avant qu'on
20 quitte. Sur toutes les vidéos, dans le haut, on a
21 la bande dans laquelle on voit la date et les
22 heures.

23 Me DENIS GALLANT :

24 Oui.

25

1 Me BENOIT BOUCHER :

2 Est-ce qu'on pourrait expliquer de quoi il s'agit
3 exactement, pour les autres parties? J'ai compris
4 qu'il y avait deux, trois, alors je comprends que
5 c'est la caméra. Et ensuite, on voit à toutes les
6 fois « CSC OFF » ou « ON ». Est-ce qu'on peut nous
7 expliquer de quoi il s'agit?

8 Me DENIS GALLANT :

9 Ce que monsieur Vecchio est capable d'expliquer, il
10 va l'expliquer.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Q. **[217]** Allez-y.

13 R. Oui. Écoutez, ici, on a définitivement la caméra
14 qui capte les images qui est la caméra 3. Je ne
15 vous révélerai aucun secret qu'il y avait trois
16 caméras dans le dossier. Le CSF... le « CSC OFF »,
17 ça, je ne peux pas vous dire c'est quoi, je n'ai
18 aucune idée. Ensuite de ça, on a la date, soit la
19 journée, le mois, le jour et l'année, avec la
20 séquence là, le minutage à côté.

21 Me DENIS GALLANT :

22 Q. **[218]** Et quant à la séquence, juste pour plus de
23 précision, quand on voit onze, cinquante-quatre,
24 dix « 11:54:10 », est-ce que c'est le temps total?

25 R. Non, c'est l'heure, l'heure où... l'heure réelle,

1 effectivement, où l'image a été captée, donc il
2 était onze heures et cinquante-quatre minute
3 (11 h 54) ce jeudi le vingt-deux (22) décembre deux
4 mille cinq (2005).

5 Q. **[219]** Et moi, je m'engage à avoir une réponse pour
6 vous pour le « CSC OFF » cet après-midi.

7 Me BENOIT BOUCHER :

8 Merci.

9 Me MARTIN ST-JEAN :

10 Pour le Mémorial, pas de préférence quant à la
11 proposition faite par mon confrère. Par contre,
12 toujours quant aux vidéos, on voit qu'il y a un
13 mur, le mur blanc avec un cadre, et ça semble être
14 une partition qui n'est pas complète jusqu'au
15 plafond. Est-ce que ce serait possible de savoir
16 s'il s'agit d'une autre pièce dont on n'a pas
17 discuté ou il s'agit de la pièce numéro deux?

18 R. C'est ça. Comme j'ai, j'avais dit auparavant, ce
19 mur-là est un mur de partition entre la pièce 2 et
20 la pièce 3, donc on a le devant du bar, on a une
21 partition qui donne sur la partie 2 et on a une
22 partition qui donne sur la partie 3. Mais, comme
23 vous êtes à même de le constater, il n'y a pas...
24 le plafond ne va pas jusque... le mur ne va pas
25 jusqu'au plafond, et de là les difficultés là

1 d'entendre les audios puisque le son traverse d'une
2 cloison à l'autre. Donc, on a toujours le bruit
3 ambiant du bar, même du devant.

4 Me DENIS GALLANT :

5 Q. **[220]** Et de la même façon, toujours au niveau des
6 précisions quant à l'endroit là, j'ai remarqué
7 qu'entre les pièces 1 et 2, il n'y avait pas de
8 porte. Est-ce que je me trompe en disant ça et est-
9 ce que c'est la même chose pour la pièce du bureau?

10 R. Non. Il n'y a pas de porte entre les pièces 1 et 2,
11 mais il y a une porte entre les portes 2 et 3.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Alors, donc ça va. Alors, à cet après-midi donc
14 deux heures (14 h). Merci.

15 Me DENIS GALLANT :

16 Merci, Madame.

17 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

18

19 REPRISE DE L'AUDIENCE

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Bon après-midi à tous.

22 Me DENIS GALLANT :

23 Bon après-midi.

24 LA GREFFIÈRE :

25 Monsieur Vecchio, vous êtes sous le même serment.

1 R. Très bien.

2 Me DENIS GALLANT :

3 Q. **[221]** Alors, je demanderais à ce qu'on affiche à
4 l'écran la vidéo du vingt-quatre (24) décembre deux
5 mille cinq (2005).

6 PRÉSENTATION DE LA VIDÉO

7 Alors, Monsieur Vecchio, je vous avais demandé
8 avant la pause, bon, de nous décrire un peu comment
9 ça se passait le... comment ça s'est passé le
10 vingt-quatre (24) décembre deux mille cinq (2005).
11 Alors, ce qu'on comprend, c'est comme c'est un
12 party de Noël, là.

13 R. Effectivement, comme dans beaucoup d'endroits, là,
14 c'est un peu comme le party de bureau. Donc, on a
15 dans la pièce mitoyenne du Cosenza, on va voir au
16 fur et à mesure que la vidéo défile, c'est une
17 vidéo, comme maître Gallant a dit, c'est une vidéo
18 qui est assez longue. On va voir défiler
19 tranquillement tranquillement une petite fête, un
20 petit party qui va se dérouler dans la chambre
21 mitoyenne, là, dans la pièce mitoyenne. Et
22 possiblement à l'avant aussi. Par contre, dans le
23 contexte où on n'a pas de caméra à l'avant, on va
24 vraiment présenter des choses qui vont se passer
25 dans la pièce centrale et la pièce arrière.

1 Q. **[222]** Parfait. Et j'ai également une réponse,
2 sujette à être plus vérifiée, là, amplement, mais
3 on a eu cette information-là. CSC, ça veut dire
4 Cosenza, IN ou OFF, IN ça veut dire que... IN ça
5 veut dire que le micro est allumé. Ça veut dire
6 qu'on a... on peut avoir des conversations. Si
7 c'est indiqué OFF, la salle d'écoute n'a pas ouvert
8 le micro, donc il n'y aura jamais d'enregistrement
9 si on voit à l'écran la mention OFF. Ceci étant...

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Et...

12 Me DENIS GALLANT :

13 Oui.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Alliez-vous dire autre chose...

16 Me DENIS GALLANT :

17 Non, mais vous vouliez me parler.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 ... relativement au vidéo?

20 Me DENIS GALLANT :

21 Relativement au vidéo...

22 LA PRÉSIDENTE :

23 À la portion audio puisqu'on voit que c'est IN.

24 Me DENIS GALLANT :

25 Eh! Voilà. IN, alors, surtout cette journée-là,

1 surtout cette journée-là monsieur Vecchio a écouté
2 ce qui se passe dans la pièce numéro 2.

3 Q. **[223]** Et veuillez, s'il vous plaît, nous dire,
4 là...

5 R. Bien, en date du vingt-quatre (24), là, évidemment
6 c'est... il y a beaucoup beaucoup de gens. Là on
7 est au début, là, ça n'a pas encore débuté, mais
8 vous allez voir au fur et à mesure que le temps
9 passe, il va y avoir une multitude de personnes,
10 donc au niveau de l'écoute, là, c'était inaudible.

11 Q. **[224]** Alors, « inaudible » parce que les voix...

12 R. Bien, parce qu'à cause de tous les bruits
13 environnants, là, qu'on pouvait entendre, on
14 s'entend, plusieurs discussions en même temps, des
15 gens qui se déplacent, les assiettes, les... Les
16 gens vont... plus tard, vous allez voir, vont
17 consommer des boissons. Ils vont avoir des verres,
18 ils vont avoir de la nourriture. Donc, extrêmement
19 difficile à entendre quoi que ce soit.

20 Q. **[225]** Et justement, pendant cette fête-là qui va
21 durer à peu près quatre heures de temps dans la
22 pièce numéro 2, ce n'est pas dans cette pièce-là
23 qu'il va y avoir des échanges d'argent, on se
24 comprend, là.

25 R. Non, non. Non.

1 Q. **[226]** Alors, là vous allez identifier des gens dans
2 cette pièce-là.

3 R. Effectivement, on va identifier des gens dans la
4 pièce 2 et on va identifier des gens qui vont se
5 rendre dans la pièce 3 ce vingt-quatre (24)
6 décembre.

7 Q. **[227]** Alors, je vous avise, Madame la Présidente,
8 Monsieur le Commissaire, que là on va se promener
9 entre la vidéo 2 et la vidéo 3. Ce qu'on va faire
10 par contre, on va faire un petit bout dans la vidéo
11 2. Et moi, je pense, pour ne pas perdre de temps,
12 on va commencer aux alentours de treize heures
13 vingt-cinq (13 h 25), ce qui fait en sorte que là
14 les sujets qui peuvent intéresser la Commission
15 vont commencer à arriver.

16 Allez... vous pouvez le laisser là, treize
17 heures vingt-quatre, cinquante-huit (13 h 24:58),
18 ça va bien, là. Alors, je vais vous demander... on
19 va laisser jouer la vidéo et on va demander à
20 monsieur Vecchio de la commenter au fur et à mesure
21 que les gens vont arriver.

22 PRÉSENTATION DE LA VIDÉO

23 R. Donc, déjà à treize heures et vingt-cinq (13 h 25)
24 on est à même de constater la présence de certaines
25 personnes connues qu'on a vues dans les vidéos

1 auparavant.

2 Q. **[228]** Pause. Alors...

3 R. Là pour... ici, en arrière du monsieur ici...

4 Q. **[229]** Faites un signe. Oui.

5 R. ... vous allez voir, aussitôt que l'image va se
6 déplacer, on va pouvoir voir monsieur Rizzuto
7 Senior...

8 Q. **[230]** On continue.

9 R. ... qui est là.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Q. **[231]** Je m'excuse, c'est bien une accolade et des
12 gens qui s'embrassent qu'on vient de voir?

13 R. Oui, effectivement. Il est de nature, là, à se
14 faire l'accolade, là, dans la culture italienne. On
15 ne se donne pas juste une poignée de main.

16 Q. **[232]** Est-ce qu'on a identifié qui fait l'accolade
17 à qui?

18 R. Non. Ici, juste... je m'excuse de vous interrompre.
19 Si on arrête l'écran, on va avoir monsieur Arcadi
20 qui apparaît ici à l'écran. Donc, on a un deuxième
21 sujet connu à l'intérieur. On va attendre. Dans le
22 but de l'identifier un petit peu mieux, on va voir
23 monsieur Sollecito ici, là qui s'est retourné. Si
24 on peut revenir juste un petit peu en arrière. On
25 peut le laisser jouer, on va... Donc, on a toujours

1 monsieur Rizzuto qui est présent. On voit que c'est
2 quand même assez occupé dans la pièce du devant
3 aussi.

4 On voit monsieur Rizzuto qui est dans le
5 cadre de porte et qui regarde à l'avant. Monsieur
6 Sollecito est ici, à la gauche de l'écran. Par
7 contre, il est toujours de dos, c'est assez
8 difficile de l'identifier. On va peut-être essayer,
9 là...

10 Me DENIS GALLANT :

11 Q. **[233]** Oui, attendez « mènequ'il » se retourne.

12 R. Attendre qu'il se retourne.

13 Q. **[234]** Alors, il est de profil?

14 R. Oui. Dans le fond, on l'a ici. Ce n'est pas
15 tellement clair, mais on va le voir plus loin, là,
16 où l'image va être meilleure. Là on commence à le
17 voir un petit peu, à le distinguer un petit peu
18 mieux, là, toujours à la gauche de l'écran. On va
19 être en mesure de le revoir. On peut voir quand
20 même qu'il y a... Les gens commencent à affluer,
21 là, à l'intérieur du bar et dans la pièce centrale.
22 Là, ici, monsieur...

23 Q. **[235]** Ça, ici...

24 R. On le voit un petit peu mieux, monsieur Sollecito
25 est ici, toujours présent. On le voit ici, de face,

1 maintenant, c'est un petit peu plus facile. On voit
2 bien que c'est un va-et-vient, là. Ça rentre, ça
3 sort, les gens se déplacent dans les pièces.

4 Je crois bien, aussi, qu'au bas, à la
5 gauche de l'écran, c'est monsieur Renda, mais je
6 vais vous le confirmer, là, aussitôt qu'on va
7 pouvoir mieux le distinguer.

8 Ici, si on arrête l'écran, monsieur Renda
9 est ici, de dos. Monsieur Paolo. On va le voir plus
10 tard, quand il va se retourner. On va être en
11 mesure d'identifier son visage.

12 Donc, vous voyez, on passe des canapés, ou
13 des boissons. On est vraiment dans l'esprit des
14 Fêtes. On voit monsieur Arcadi qui vient de
15 rentrer, si je ne me trompe pas, et on voit aussi
16 un premier entrepreneur qui vient de se présenter.

17 Q. **[236]** O.K. Alors, attendez qu'il se retourne, là,
18 puis je vais vous demander de l'identifier. Alors,
19 l'individu, attendez, là, celui qui fait une
20 accolade à Paolo Renda, c'est qui?

21 R. Effectivement. Le monsieur qui fait une accolade à
22 monsieur Renda, c'est monsieur Lino Zambito. Qui
23 est le propriétaire d'une compagnie qui s'appelle
24 Infrabec, qui est située à Boisbriand, et qui est
25 un entrepreneur en génie civil qui a obtenu

1 plusieurs contrats ici à Montréal et dans la grande
2 région de Montréal.

3 Q. **[237]** Parfait. En attendant que vous reveniez, là,
4 je pense que c'était à treize heures...

5 R. Treize vingt-neuf (13 h 29)?

6 Q. **[238]** Treize vingt-neuf (13 h 29) que monsieur va
7 arriver.

8 R. Juste un peu avant. On peut voir monsieur Sollecito
9 en face de monsieur Renda, à la gauche. Monsieur
10 Arcadi qui vient de faire son entrée, ici à la
11 droite, si on peut arrêter l'image.

12 Q. **[239]** Non. Arrêtez. Alors, monsieur Arcadi?

13 R. Monsieur Arcadi qui est là, qui vient de rentrer.

14 Q. **[240]** Monsieur Sollecito et monsieur Renda sont de
15 l'autre côté?

16 R. Monsieur Sollecito est ici, et monsieur Renda est
17 là.

18 Q. **[241]** Parfait.

19 R. Voici, dans l'embrasure de la porte, dans le cadre
20 de porte...

21 Q. **[242]** Et voilà, arrêtez l'image là.

22 R. Ici on a notre premier entrepreneur qui se
23 présente.

24 Q. **[243]** Parfait. Alors, vous avez dit que c'est
25 monsieur Lino Zambito?

1 R. Monsieur Lino Zambito, effectivement.

2 Q. **[244]** Je vais juste demander, Madame la Greffière,
3 est-ce que j'ai coté ce dernier vidéo-là? Je vais
4 le faire tout de suite. J'aurai une autre pièce à
5 coter. Ça va être, ce vidéo-là de la pièce numéro
6 2, qui va être coté sous 12P-167.

7
8 12P-167 : Vidéo 2005-12-24 caméra 2

9
10 Nous allons déposer un profil quant à
11 l'entrepreneur Lino Zambito, qui va être coté sous
12 12P-168.

13
14 12P-168 : Profil Lino Zambito

15
16 R. Comme j'ai souligné tout à l'heure, monsieur
17 Zambito était propriétaire des Constructions
18 Infrabec, qui était située à Boisbriand. Je pense
19 qu'il opérait la compagnie avec son père. Depuis le
20 neuf (9) mars deux mille onze (2011), monsieur
21 Zambito est sous la protection de la Loi sur la
22 faillite et l'insolvabilité. Ça, c'est surtout
23 suite à des événements qui sont survenus à
24 Boisbriand dans un événement où monsieur Zambito
25 est impliqué dans une manigance, là, du système

1 d'élection par rapport à la mairesse de Boisbriand.

2 Q. **[245]** Parfait.

3 R. Donc, il est impliqué là-dedans.

4 Q. **[246]** Et quoi d'autre par rapport à sa compagnie?

5 R. Bien, évidemment, lui, il a été... suite à cet
6 événement-là, il a été accusé d'évasion fiscale,
7 puis ensuite de ça, de fausses facturations. Donc,
8 c'est pour ça que sa compagnie a été mise en
9 faillite.

10 Q. **[247]** Alors, il est lié avec Peter Lashchuk?

11 R. Peter Lashchuk que je ne connais pas
12 personnellement. Je n'ai pas vu cet individu-là
13 sortir dans d'autres événements.

14 Q. **[248]** Il est dans le Registre des entreprises du
15 Québec et il est lié avec d'autres entreprises?

16 R. Effectivement, on a Constructions Infrabec,
17 Terrassement Infrabec, Location Infrabec,
18 Investissements Infrabec et Franchise Pizza.
19 Jusqu'à preuve du contraire, toutes ces compagnies-
20 là sont dissoutes.

21 Q. **[249]** En deux mille deux (2002), vous avez
22 Constructions Infrabec inc. qui s'est associée à la
23 compagnie Construction Catania?

24 R. Oui. Qui est propriété de Paolo et Frank Catania à
25 l'époque pour l'exécution relative à la

1 construction de bassins de rétention pour la Ville
2 de Montréal.

3 Q. **[250]** Parfait. Alors, on va revenir au vidéo. Vous
4 allez nous décrire ce que monsieur...

5 PRÉSENTATION DE LA VIDÉO

6 R. Là, on voit que monsieur Zambito a salué, embrassé
7 en fait monsieur Sollecito. Et il fait de même avec
8 monsieur Renda, lui sert la main.

9 Q. **[251]** Et lui fait l'accolade?

10 R. Effectivement. Monsieur Renda toujours présent, à
11 proximité. Et il y a une discussion qui débute avec
12 monsieur Renda. Le vidéo va se poursuivre pendant
13 quelques minutes jusqu'à tant qu'on voie un second
14 entrepreneur.

15 Q. **[252]** Toujours en discussion avec monsieur Paolo
16 Renda?

17 R. Toujours, effectivement. On voit ici aussi de
18 l'autre côté monsieur Rizzuto qui est dans le cadre
19 de porte, mais de l'autre côté, dans la pièce 1, la
20 pièce avant. On voit qu'il y a beaucoup plus de
21 gens dans la pièce avant que dans la pièce arrière.
22 On va bientôt arriver au deuxième entrepreneur. Le
23 voici à l'instant.

24 Q. **[253]** Pause. Alors, il y a un individu qui vient de
25 faire une accolade à monsieur Renda?

1 R. Effectivement.

2 Q. **[254]** Pouvez-vous l'identifier?

3 R. Oui. Ici, il s'agit de monsieur Paolo Catania de
4 chez Catcan.

5 Q. **[255]** Je vais déposer une autre pièce. Je vais
6 déposer le profil de monsieur Paolo Catania de chez
7 Catcan, sous la cote 12P-169.

8

9 12P-169 : Profil Paolo Catania (Catcan)

10

11 Est-ce que vous pouvez décrire un peu le profil de
12 monsieur Catania?

13 R. Oui. Monsieur Catania, en fait, est propriétaire
14 des Entreprises Catcan et de Développement Catcan
15 situées au 6205, boulevard des Grandes-Prairies,
16 Montréal. Comme je vous l'ai, il me semble,
17 expliqué, là, la compagnie était initialement,
18 avait été initialement mise sur pied par Francesco
19 Catania de chez F. Catania, et par le même fait par
20 le père, Paolo ici. Donc, les deux frères. Monsieur
21 Francesco Catania s'est ensuite retiré de cette
22 compagnie-là pour fonder F. Catania. Et avec le
23 temps, probablement, comme je vous ai dit, avec la
24 venue de la nouvelle génération, c'est Paolo
25 Catania qui, en mil neuf cent soixante-seize (1976)

1 a pris les commandes ou, en tout cas, en soixante-
2 seize (76), Catcan est devenue Catcan et Paolo
3 Catania tranquillement avec la retraite de son père
4 a pris les rênes de l'entreprise.

5 On sait que Les entreprises Catcan est une
6 autre compagnie très impliquée dans la réfection
7 des routes, dans les canalisations d'eau, la
8 conception d'égout et toutes les infrastructures
9 qu'on retrouve dans une ville, incluant tous les
10 travaux de génie civil.

11 Q. **[256]** Alors, pour ainsi dire à la Ville de Montréal
12 ou dans ses arrondissements, c'est exact?

13 R. Effectivement. Monsieur Catcan... monsieur Catania,
14 la compagnie Catcan était aussi très active dans
15 Verdun, c'est un arrondissement de la Ville, on l'a
16 vu à plusieurs reprises, là, ses camions à cet
17 endroit-là. On peut voir aussi qu'il y avait
18 Développement Catcan, Gestion de construction DCM
19 et l'Association québécoise des entrepreneurs en
20 infrastructure, dont je présume qu'il était
21 président ou vice-président.

22 Q. **[257]** Parfait. Prochaine, on retourne au vidéo.

23 PRÉSENTATION DE LA VIDÉO

24 R. Donc il fait son entrée, salue monsieur Paolo
25 Renda.

1 Q. **[258]** Fait la bise à un individu?

2 R. Un individu qui n'est pas connu, qui n'était pas
3 connu de notre équipe, là, d'enquêteurs et fait de
4 même avec monsieur Zambito, un autre entrepreneur.
5 On voit que monsieur Catania connaît aussi les
6 autres personnes, il semble aller les voir et salue
7 d'autres individus qui ne sont pas identifiés par
8 les enquêteurs de la Commission.

9 Nous allons voir dans quelques minutes un
10 troisième entrepreneur. On remarque toutefois que
11 monsieur Renda reste toujours de ce côté ici, reste
12 toujours dans la pièce du milieu en compagnie de
13 monsieur Sollecito et monsieur Arcadi.

14 Q. **[259]** L'individu avec qui monsieur...

15 R. Là on va voir l'entrée d'un troisième entrepreneur
16 qui va aller saluer les autres.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Q. **[260]** Les autres étant?

19 R. Il a été saluer le monsieur qui était à la gauche
20 de la porte. Si on veut interrompre l'image, ici
21 voici le troisième entrepreneur, monsieur Rick
22 Andreoli de chez Canbec.

23 Me DENIS GALLANT :

24 Q. **[261]** Parfait. Juste pour répondre peut-être à
25 nouveau à ce que Madame la Présidente vous a

1 demandé, c'est-à-dire que quand vous ne nommez pas
2 de nom, vous, Monsieur Vecchio, c'est que vous
3 n'êtes pas en mesure de les identifier, là?

4 R. Non, non.

5 Q. **[262]** C'est des gens qui sont totalement inconnus
6 pour vous.

7 R. Effectivement. Mais il a été saluer la personne qui
8 se trouvait, là, à la droite, enfin à la gauche de
9 monsieur Zambito.

10 Q. **[263]** Ah, ça, c'est monsieur?

11 R. Ça, le monsieur que j'ai entouré, c'est monsieur
12 Rick Andreoli de chez Canbec.

13 Q. **[264]** Parfait. Donc on va, la compagnie Canbec,
14 nous allons déposer son profil sous 12P-170.

15

16 12P-170 : Profil Frank Enrico Andreoli

17

18 Alors parlez-nous de monsieur Frank Andreoli, ce
19 matin j'avais posé une question par rapport à
20 monsieur Milioto, puis vous me disiez moi avant
21 d'être à la Commission, monsieur Milioto je ne le
22 connaissais pas, là.

23 R. Oui.

24 Q. **[265]** J'ai appris ce qu'il faisait dans la vie en
25 venant à la Commission. Est-ce que c'était pareil

1 pour monsieur Andreoli?

2 R. Non, monsieur Andreoli, on voit ici, là, qu'il
3 possède l'entreprise Canbec, il en possède
4 plusieurs autres, là, ici quand on voit Les
5 entreprises Canbec Construction, Gestions Rianco,
6 impliqué avec la succession de Frederico Del
7 Peschio, Frederico Del Peschio qui a été, qui était
8 le propriétaire du, qui était le propriétaire du
9 restaurant Cantina, sur Saint-Laurent, au nord du
10 Métropolitain qui est malheureusement décédé lui
11 aussi. Il a été abattu en face de son restaurant,
12 il y a quelques années.

13 Monsieur Del Peschio était une des
14 personnes qui avaient été arrêtées avec monsieur
15 Nicolo Rizzuto au Venezuela pour une importation de
16 stupéfiants. Par contre, il avait purgé peu de
17 temps là-bas pour ensuite revenir au Canada.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Q. **[266]** Je m'excuse. Lequel est décédé?

20 R. Monsieur Del Peschio, Frederico Del Peschio, quand
21 vous regardez les principales compagnies liées à
22 monsieur Andreoli. Ensuite de ça il y a une
23 multitude d'autres compagnies, là, les Pavages
24 Norbec, Terrassement et déneigement Captec, Impact,
25 Civicon, Recyc-Béton, Concassage Trans Canada et

1 Recy-Impact. Monsieur Andreoli, moi, je l'ai connu
2 au temps où j'étais patrouilleur au centre-ville.
3 Très impliqué dans le déneigement à la Ville de
4 Montréal, il déneigeait beaucoup, il avait beaucoup
5 d'équipement à lui sur les territoires de la Ville.
6 Et j'avais comme mauvaise habitude de me
7 stationner, la nuit, sur de la Commune, en face...
8 au coin de Berri et de la Commune, où il y avait
9 l'entrée du Vieux-Port. Et monsieur Andreoli avait
10 la mauvaise habitude de faire passer ses camions
11 sur la rue de la Commune pour aller dans le port,
12 jadis, quand on pouvait y déverser de la neige. Ça
13 fait que j'avais des discussions animées avec
14 monsieur Andreoli sur le fait qu'il devait passer
15 par Pie-IX. Et on a eu beaucoup de plaisir, là, à
16 s'expliquer mutuellement c'était quoi les règles
17 ici, à Montréal. Donc, monsieur Andreoli, j'ai eu
18 souvent affaire à lui et ça n'a pas été une
19 surprise quand je l'ai vu là, de l'identifier.

20 Q. **[267]** Quand vous dites, quand vous l'avez vu là, au
21 Cosenza?

22 R. Oui, effectivement.

23 Q. **[268]** Vous dites que ça n'a pas été une surprise?

24 R. Non.

25 Q. **[269]** Parfait. On continue. Alors, on peut revenir

1 à la vidéo.

2 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

3 Q. **[270]** Si vous permettez. Quand vous dites que vous
4 avez identifié quelqu'un comme étant un
5 entrepreneur, est-ce que c'est possible qu'il y a
6 des personnes que vous n'avez pas identifiées qui
7 pourraient être reliées au domaine de la
8 construction pareil?

9 R. Effectivement. Comme je vous ai dit, on est une
10 équipe de quatre enquêteurs, avec toute la bonne
11 foi que nous pouvions y mettre, nous avons
12 identifié des gens. Par contre, il est très
13 possible qu'il y ait d'autres gens, beaucoup
14 d'autres gens, je ne peux pas vous dire, qui sont
15 reliés, de près ou de loin, au milieu de la
16 construction mais que je ne connais pas
17 personnellement et je ne suis pas en mesure
18 d'identifier.

19 Q. **[271]** Et vous les avez identifiés de quelle façon,
20 quoi, parce que vous êtes allé sur Internet, vous
21 avez retrouvé leur photo, à travers vos sources...

22 R. Bien souvent c'est des...

23 Q. **[272]** ... mémoriser leur visage pour pouvoir les
24 reconnaître?

25 R. Bien souvent c'est des gens, comme je vous l'ai dit

1 au début, j'ai quand même suivi l'évolution du
2 monde interlope, là, au niveau italien et motard
3 depuis plusieurs années, donc on sait... et de par
4 le milieu italien, on s'entend, là, qui fréquente
5 qui, qui va chez qui et qui on retrouve autant dans
6 des restaurants. Je suis à même de le constater
7 quand je sors, moi-même, là, dans différents
8 endroits. Monsieur Andreoli est une personne qui
9 fréquente la Petite Italie et qu'on croise assez
10 régulièrement. Donc, c'est vraiment à partir de nos
11 connaissances personnelles et de notre expérience
12 qu'on est venus à identifier certaines personnes
13 qui sont... qui ont apparu, là, tout au long de la
14 journée sur les vidéos qu'on a pu visionner.

15 Me DENIS GALLANT :

16 Q. **[273]** On continue. Alors, monsieur Andreoli...

17 R. Donc, monsieur Andreoli va se mêler aux autres
18 personnes, il va faire le tour.

19 Q. **[274]** La personne à droite de monsieur Zampito, je
20 pense que je vous ai déjà posé la question, vous,
21 vous n'êtes pas en mesure de l'identifier, c'est
22 exact?

23 R. Non, je ne le connais pas.

24 Q. **[275]** Et la personne à qui monsieur Andreoli parle,
25 est-ce que c'est la même chose?

1 R. Non plus, je ne le connais pas.

2 Q. **[276]** Et là il va faire l'accolade à qui?

3 R. À monsieur Arcadi... attendez un instant, je n'ai
4 pas bien vu. J'aurais tendance à dire que c'est...
5 Ah! oui, effectivement. Si vous pouvez revenir, là,
6 je...

7 Q. **[277]** Eh! voilà, on voit, là.

8 R. Oui, effectivement, c'est monsieur Arcadi. Mais si
9 vous pouvez revenir juste un petit peu en arrière,
10 je vais juste vous démontrer un petit peu une...
11 quelque chose qui est cocasse mais qui...

12 Q. **[278]** À quelle heure ça, savez-vous?

13 R. Juste quand il rencontre monsieur Arcadi.

14 Q. **[279]** O.K. On va laisser rouler, là.

15 R. Oui. Je vais vous dire quand... bien, on va le
16 laisser rouler, je vais juste vous... juste vous
17 interpellé sur un geste qui... qui est anodin mais
18 qui veut dire beaucoup. On voit, ici, qu'il fait
19 l'accolade à monsieur Arcadi. On va voir monsieur
20 Arcadi qui va lui toucher aux épaules et, encore
21 plus, tout de suite après, il lui prend au visage.
22 Dans la mentalité, dans la culture italienne, quand
23 on met les mains au visage de quelqu'un, comme ça,
24 c'est une proximité qui est assez... la bulle, là,
25 est rendue petite, là. On ne fait pas ça à

1 quelqu'un qu'on ne connaît pas. Et mon
2 interprétation de ça c'est que monsieur Andreoli
3 connaît très, très bien monsieur Arcadi. On voit
4 que monsieur Sollecito est ici, au bas de l'écran,
5 donc il est en discussion avec monsieur Andreoli.
6 On voit toujours monsieur Zambito qui attend dans
7 le coin, toujours en discussion avec la personne
8 non identifiée.

9 Q. **[280]** Est-ce que c'est monsieur Renda qui vient de
10 revenir?

11 R. Oui, c'est monsieur Renda, effectivement. Qui est
12 ici, au bas de l'écran. Monsieur Sollecito toujours
13 présent, ici, au bas de l'écran, à la droite de
14 monsieur Renda. Encore une fois, on voit qu'il n'y
15 a pas tellement de gens dans la pièce du centre.
16 Donc, on voit monsieur Zambito qui va quitter pour
17 se rendre dans la pièce du devant.

18 Q. **[281]** Là monsieur Andreoli est avec, toujours,
19 c'est Sollecito et monsieur Renda?

20 R. Oui. Effectivement. Toujours en discussion. On voit
21 que la pièce est, s'est comme vidée, là. On voit
22 toujours, dans le cadre de porte, dans la pièce 1,
23 on voit la silhouette de monsieur Rizzuto senior.
24 On voit que maintenant monsieur Renda participe à
25 la discussion avec monsieur Andreoli, qui est ici

1 interpellé par un autre individu qui est non
2 identifié. Donc, la discussion se poursuit toujours
3 entre monsieur Renda et d'autres personnes, ainsi
4 que monsieur Rick Andreoli.

5 Q. **[282]** Êtes-vous en mesure, à l'étude des rapports
6 dans le projet Colisée qui vous ont été fournis,
7 notamment avec cet événement-là, si la GRC avait
8 formellement identifié monsieur Zambito cette
9 journée-là?

10 R. Non. Monsieur Zambito n'avait pas été identifié.

11 Q. **[283]** Monsieur Zambito, est-ce qu'il est exact de
12 dire qu'il avait, on l'avait identifié sous une
13 cote MNI?

14 R. Oui, je pense que c'est MNI-23, si je me souviens
15 bien.

16 Q. **[284]** Est-ce que vous êtes en mesure de nous dire
17 si la GRC avait identifié monsieur Rick Andreoli
18 cette journée-là?

19 R. Ça, je ne peux pas vous répondre, Madame la
20 Présidente. Je n'ai pas d'idée si monsieur Andreoli
21 avait été identifié ou non. Pour moi c'était
22 évident que c'était monsieur Andreoli, peut-être du
23 fait que je le connaissais déjà, mais je ne peux
24 pas répondre à cette question-là, je ne le sais
25 pas.

1 Q. **[285]** Est-ce que vous me permettez, Madame la
2 Présidente, de rafraîchir la mémoire du témoin avec
3 un rapport de la GRC?

4 LA PRÉSIDENTE :
5 Oui.

6 R. Ici, effectivement, si... En me servant du document
7 que monsieur, que maître Gallant m'a fourni, on
8 voit ici que dans le rapport de la GRC, que
9 monsieur Renda, à quatorze heures vingt (14 h 20),
10 discute avec MNI-26 dans le bureau. Et MNI-26 sera
11 monsieur Andreoli.

12 Me DENIS GALLANT :

13 Q. **[286]** Qu'on va voir tantôt.

14 R. Oui. Qu'on va voir éventuellement.

15 Q. **[287]** Compte tenu que je l'ai montré au témoin, je
16 vais, pour... Je vais le déposer en preuve pour
17 toutes les parties. Alors je vais réserver une
18 cote. Je vais, avec le vidéo, il est en lien avec
19 le vidéo 2, donc je vais le coter, ce qui s'appelle
20 rapport de continuation de la GRC en date du vingt-
21 quatre (24) décembre deux mille cinq (2005), je
22 vais le coter sous le premier vidéo qu'on a déposé,
23 donc 12P-167-1, et je le déposerai officiellement
24 dans la boîte des parties. On continue.

25 Donc, ce qu'on comprend, GRC, pas en

1 mesure, cette journée-là, de nous identifier ces
2 deux entrepreneurs-là.

3 R. C'est ce qu'il appert dans le rapport. Donc, la
4 discussion se poursuit toujours. Monsieur Sollecito
5 aussi est présent, là, on peut voir un petit peu
6 son crâne, au bas à droite. On le voit un petit peu
7 mieux, là. Il est toujours présent. Il participe
8 toujours à la discussion avec monsieur Renda et
9 monsieur Andreoli, ainsi que deux personnes non
10 identifiées.

11 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

12 Si je peux me permettre, Maître Bégin et Maître
13 Rochefort, si vous reconnaissez certains de vos
14 membres de votre association, il ne faut pas
15 hésiter à nous le dire, c'est possible. On est
16 intéressés.

17 Me DANIEL ROCHEFORT :

18 Si vous me permettez cependant, je voudrais juste
19 préciser. Moi, je représente l'Association et non
20 pas les membres. Mais je comprends votre demande.

21 Me SIMON BÉGIN :

22 Tant qu'à être dans les précisions, on ne reconnaît
23 pas de membres pour l'instant.

24 PAR LE TÉMOIN :

25 R. Là ici, on peut voir. Si on peut arrêter l'image.

1 Me DENIS GALLANT :

2 Pause. À treize heures quarante-sept vingt-deux
3 (13 h 47:22).

4 PAR LE TÉMOIN :

5 R. On revoit ici encore deux sujets qu'on a déjà
6 identifiés auparavant. On a ici le premier,
7 monsieur Nick Milioto et on a ici monsieur Zambito
8 qui revient dans la pièce après être allé dans la
9 pièce avant.

10 Me DENIS GALLANT :

11 Q. **[288]** O.K. Laissez aller! Alors, monsieur Milioto?

12 R. Monsieur Milioto donne la main à monsieur Andreoli
13 et se dirige vers le fond de la pièce avec monsieur
14 Zambito.

15 Q. **[289]** Vers la pièce numéro 3?

16 R. Effectivement.

17 Q. **[290]** Pause. Nous allons aller maintenant à la
18 caméra numéro 3. Donc, un deuxième vidéo pour cette
19 journée-là. Et je vais le coter sous 12P-171.

20

21 12P-171 : Vidéo 2005-12-24 caméra 3

22

23 PRÉSENTATION DE LA VIDÉO

24 Et j'aimerais si vous pouviez aller directement à
25 treize heures quarante-sept (13 h 47). Et vous

1 allez tout de suite, pour répondre... Avancez!
2 Arrêtez ça! Et ceci, maintenant que nous avons
3 l'explication, il n'y a pas de micro? Le micro n'a
4 pas été ouvert par le service de l'écoute de la
5 GRC? Alors il vous est impossible de savoir ce qui
6 va se dire là.

7 R. Donc, ici, encore une fois, on voit monsieur
8 Zambito qui prend place dans un siège en compagnie
9 de monsieur Milioto. Et la discussion débute entre
10 les deux.

11 Q. **[291]** Juste avant d'aller un petit peu plus loin.
12 Vous n'êtes pas sans savoir, policier de longue
13 date... Je voudrais qu'on mette ça à pause s'il
14 vous plaît. Vous n'êtes pas sans savoir, policier
15 de longue date, que des autorisations judiciaires,
16 quelles soient vidéo ou audio, ne peuvent pas
17 être... on ne peut pas filmer ou enregistrer des
18 personnes qui ne sont pas nommées à l'autorisation?

19 R. Effectivement.

20 Q. **[292]** Vous saviez que ni monsieur Milioto et
21 monsieur Zambito n'étaient pas nommés à
22 l'autorisation?

23 R. Effectivement.

24 Q. **[293]** Savez-vous pourquoi on a ces images-là?

25 R. Bien, ma théorie à moi, c'est que si on regarde

1 monsieur Milioto de dos, comme on le voit
2 présentement, il est assez difficile de
3 différencier monsieur Milioto de monsieur Nick
4 senior.

5 Q. **[294]** Je vais vous rafraîchir également la mémoire,
6 avec la permission de madame la juge Charbonneau,
7 et je vais vous donner le rapport de la GRC pour...
8 et j'aimerais que vous regardiez à treize heures
9 quarante-sept (13 h 47) ce que les observateurs ont
10 écrit dans le rapport de continuation?

11 R. Effectivement, ici, treize quarante-sept (13 h 47),
12 sur le même rapport qu'on m'a déjà fait voir, on
13 voit que EMENI23, qui est en fait monsieur Zambito,
14 est en conversation dans le bureau avec monsieur
15 Nick Rizzuto senior. Et on va voir par après que,
16 ici, c'est coté que monsieur Nick Rizzuto senior
17 recevait à ce moment-là une liasse d'argent
18 d'environ un pouce et demi d'épaisseur.

19 Q. **[295]** Donc, les observateurs se sont trompés?

20 R. Effectivement.

21 Q. **[296]** Ils ont confondu?

22 R. Nous, en regardant les sessions qu'on nous a
23 fournies, on est venu au fait d'identifier non pas
24 monsieur Rizzuto mais monsieur Milioto.

25 Q. **[297]** On continue.

1 R. Donc, on va voir encore une fois la discussion
2 entre monsieur Milioto et monsieur Zambito. On a
3 vu, en fait, monsieur Zambito attendre sur le bord
4 de la porte pendant un bon moment. Et c'est avec
5 l'arrivée de monsieur Milioto qu'il s'est rendu
6 dans la pièce arrière, dans la pièce numéro 3.
7 Donc, c'est à se poser la question si monsieur
8 Zambito n'était pas là juste pour attendre monsieur
9 Milioto et le rencontrer.

10 Donc, la discussion se poursuit toujours.
11 Et monsieur Zambito va sortir une liasse d'argent
12 de l'intérieur gauche de son manteau qu'il va
13 remettre à monsieur Milioto. Encore une fois on
14 peut voir que le dispositif audio n'est pas en
15 fonction.

16 Q. **[298]** Ça on peut tirer l'inférence, je ne suis pas
17 sûr que vous êtes le bon témoin pour y répondre,
18 que compte tenu que monsieur Zambito n'était pas un
19 sujet connu, c'était inintéressant et c'était non
20 pertinent pour la GRC?

21 R. Possiblement. Il ne figurait peut-être pas dans les
22 priorités, à ce moment-là. Vous savez quand on fait
23 un projet d'écoute, on a tendance, Madame la
24 Présidente, à aller très large et de rationaliser
25 au fur et à mesure. C'est peut-être ce qui est

1 arrivé dans cet épisode-là.

2 Donc monsieur Milioto a toujours la liasse
3 d'argent et fidèle à ses habitudes, il va
4 dissimuler le tout dans ses bas.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Q. **[299]** Et je comprends qu'avec le signal Off cette
7 conversation-là n'est pas enregistrée?

8 R. Non. Donc la conversation prend fin. On se fait
9 l'accolade et la bise et monsieur Zambito et
10 monsieur Milioto vont quitter la pièce numéro 3.

11 Me DENIS GALLANT :

12 Q. **[300]** On va arrêter le vidéo à ce moment-là. On
13 reprendra plus tard celui de la pièce 3. Nous
14 allons revenir à la pièce numéro 2, sensiblement si
15 vous pouvez nous le mettre à treize heures
16 cinquante (13 h 50) à peu près.

17 PRÉSENTATION DE LA VIDÉO

18 R. Donc nous sommes de retour dans la pièce 2,
19 toujours présent monsieur Andreoli, monsieur Renda
20 et monsieur Rocco Sollecito. Monsieur Milioto et
21 monsieur Zambito quittent la pièce numéro 3 vers
22 treize heures cinquante et une (13 h 51). On
23 devrait les voir incessamment apparaître sur
24 l'écran.

25 Donc on voit l'entrée de monsieur Arcadi

1 dans l'embrasure de la porte, ici celui qui fait
2 l'accolade, si vous voulez que je vous le, voici
3 monsieur Arcadi qui est retour dans la pièce 2. On
4 peut continuer. On va voir incessamment et voici
5 monsieur Zambito. Si on peut arrêter l'image.
6 Monsieur Zambito, ici présent, qui va faire la bise
7 à monsieur Arcadi.

8 Q. **[301]** Donc monsieur Zambito est là, là?

9 R. Oui, ici, excusez-moi. On le voit ici de dos. On
10 voit monsieur Milioto à côté. On va voir les deux
11 quitter. Donc monsieur Milioto en premier et
12 monsieur Zambito qui le suit. On le voit encore, il
13 revient.

14 Q. **[302]** Il va discuter avec qui, là?

15 R. Avec monsieur Arcadi et c'est là qu'on a une
16 accolade avec monsieur Arcadi. L'image est un peu
17 noire, là. On a monsieur Renda, monsieur Arcadi et
18 monsieur Zambito, les trois l'un à côté de l'autre
19 avec deux personnes non identifiées.

20 Q. **[303]** Monsieur Sollecito, il est où lui?

21 R. Il est ici au bas de l'écran, en bas à droite, si
22 on peut arrêter l'écran, selon moi monsieur
23 Sollecito est ici.

24 Q. **[304]** À côté de monsieur Andreoli, c'est ça?

25 R. Effectivement, mais je devrais le confirmer, mais

1 selon moi il est encore là.

2 Q. **[305]** O.K. Je vous laisse bouger.

3 R. On voit monsieur Milioto revenir et va se retourner
4 pour faire signe à monsieur Sollecito. Je ne sais
5 pas si on peut revenir un peu avant pour le revoir.
6 Quand monsieur Milioto va revenir, il va se
7 retourner vers monsieur Sollecito et monsieur
8 Sollecito va suivre monsieur Milioto. On voit
9 monsieur Milioto qui arrive, si on peut arrêter,
10 donc monsieur Milioto est ici, présent, alors que
11 monsieur Sollecito est là. Et, si on continue, on
12 va voir que monsieur Milioto va se retourner, il se
13 retourne à l'instant et monsieur Sollecito va
14 suivre immédiatement.

15 Q. **[306]** Parfait. Ils vont se diriger où?

16 R. Dans la salle 3.

17 Q. **[307]** Parfait, on arrête ça là. Et, à la même
18 heure, s'il vous plaît, allez à la caméra 3, à
19 treize heures cinquante-trois (13 h 53). On va
20 regarder ce qui se passe dans la pièce numéro 3.
21 Parfait. Tu peux revenir.

22 R. Donc une fois à l'abri des regards, dans la salle
23 3... on va juste avancer un petit peu,
24 effectivement. Là on voit monsieur Milioto et
25 monsieur Sollecito rentrer dans la pièce et

1 monsieur Milioto sortir la liasse d'argent qu'il
2 vient de récupérer de monsieur Zambito. Monsieur
3 Sollecito va dissimuler la liasse à l'intérieur de
4 son veston, côté gauche. Et, après une courte
5 discussion, les deux vont sortir.

6 Q. **[308]** On va retourner à la pièce numéro 2, à treize
7 heures cinquante-trois (13 h 53), on va laisser
8 rouler.

9 R. Donc, monsieur Zambito toujours présent, monsieur
10 Andreoli toujours présent, monsieur Arcadi toujours
11 présent. On voit le retour de monsieur Milioto, qui
12 quitte tranquillement, il se dirige vers la porte,
13 il va traverser dans la pièce numéro 1.

14 Q. **[309]** Monsieur Zambito est toujours sur le coin de
15 la porte.

16 R. Oui, monsieur Zambito est toujours là, il attend.

17 Q. **[310]** Monsieur Sollecito, il est rendu où, là?

18 R. Monsieur Sollecito, il est de retour. Si on peut
19 arrêter l'écran... l'image. Monsieur Sollecito est
20 de retour au même endroit où il était tout à
21 l'heure.

22 Q. **[311]** Dans le groupe, avec monsieur Andreoli?

23 R. Effectivement. Là on voit monsieur Andreoli qui
24 fait signe à monsieur Zambito de venir les
25 rejoindre. Il y a une petite accolade amicale.

1 Monsieur Zambito semble s'inclure dans la
2 discussion. On voit que la pièce 2 s'anime un petit
3 peu plus, il y a un petit peu plus de gens de
4 présents. Les sujets principaux sont toujours là.

5 Q. **[312]** On voit monsieur Zambito faire plusieurs
6 accolades.

7 R. Oui, effectivement, on le voit faire plusieurs
8 accolades.

9 Q. **[313]** Monsieur Arcadi, monsieur Renda sont...

10 R. Toujours là.

11 Q. **[314]** Toujours là.

12 R. Oui.

13 Q. **[315]** Monsieur Andreoli aussi.

14 R. Monsieur Andreoli aussi, à la droite de l'écran.

15 Donc, on va voir monsieur Zambito qui va quitter la
16 pièce 2.

17 Q. **[316]** Plutôt encore dans le cadre de porte.

18 R. Oui, effectivement.

19 Q. **[317]** Il quitte.

20 R. Et on voit qu'il est toujours présent et là il est
21 hors de vue de la caméra, de la prise de vue. On le
22 voit de temps en temps, là, ressurgir mais...

23 Q. **[318]** Monsieur Andreoli est toujours en grande
24 discussion avec...

25 R. Toujours, il n'a jamais changé d'endroit depuis

1 qu'il est arrivé. On voit monsieur Zambito revenir
2 encore une fois. On le voit encore faire la bise à
3 un autre individu qui est non identifié.

4 Q. **[319]** Le même qui fait la bise à monsieur Arcadi.

5 R. Effectivement. Et monsieur Zambito va quitter à
6 nouveau pour se retrouver dans la pièce avant. On
7 peut aussi apercevoir que monsieur Renda et
8 monsieur Arcadi se tiennent toujours sur le bord de
9 la porte entre les pièces 1 et 2, côté intérieur de
10 la pièce 2. Monsieur Zambito revient encore une
11 fois. Il vient saluer avec une bise monsieur
12 Andreoli. Il fait la bise à un individu non
13 identifié et finalement donne la main au troisième
14 individu.

15 L'écran ne nous permet pas de voir, mais je
16 présume qu'il a été donner la main à monsieur
17 Sollecito qui est en bas à droite. On voit aussi
18 là, il fait le tour parce qu'il annonce là
19 probablement son départ. Il embrasse monsieur
20 Arcadi pour une dernière fois et monsieur Renda à
21 son tour. Il quitte par la suite.

22 Donc, on peut toujours apercevoir monsieur
23 Arcadi et monsieur Renda qui sont sur le bord de la
24 porte et qui accueillent là les visiteurs. On voit
25 ici, si je ne me trompe pas, monsieur Milioto

1 revenir aussi. Effectivement, monsieur Milioto
2 revient avec un manteau sur le dos cette fois-ci et
3 on voit qu'il fait la bise à plusieurs personnes.
4 Si vous voulez arrêter l'image, on va juste
5 l'identifier ici, monsieur Milioto qui est de
6 retour dans la pièce 2.

7 Q. **[320]** On continue?

8 R. On peut continuer.

9 Q. **[321]** On comprend là qu'on voit ensemble les trois
10 personnes, Renda, Sollecito puis...

11 R. Oui. Si vous regardez à la droite de la porte...

12 Q. **[322]** Ici. Pause.

13 R. ...on a ici monsieur Sollecito et monsieur Renda.

14 Q. **[323]** Et de l'autre côté?

15 R. Et de l'autre côté, monsieur Arcadi.

16 Q. **[324]** Parfait. Alors, encore monsieur Sollecito...

17 R. Il se dirige vers la pièce du fond. On peut voir
18 monsieur Arcadi suivre et monsieur Renda aussi.

19 Q. **[325]** Parfait. On va aller à la même heure, on va
20 aller au vidéo 3 maintenant.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Maître Gallant, si vous me permettez, comme la
23 prochaine vidéo... comme tout ça termine à quinze
24 heures dix-huit (15 h 18), enfin, sur...

25

1 Me DENIS GALLANT :

2 Vous voulez prendre la pause?

3 LA PRÉSIDENTE :

4 ... sur le tableau que...

5 Me DENIS GALLANT :

6 Oui.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Oui, s'il vous plaît.

9 Me DENIS GALLANT :

10 Bien, vous n'avez pas à me demander « s'il vous
11 plaît ».

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Parce qu'il est... non, mais il est trois heures et
14 dix (15 h 10).

15 Me DENIS GALLANT :

16 Parfait. Oui.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Alors, je pensais que c'était un bon moment pour
19 faire la pause.

20 Me DENIS GALLANT :

21 Je pense, c'est un bon moment, en effet.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Parfait.

24 Me DENIS GALLANT :

25 Merci.

1 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

2

3 REPRISE DE L'AUDIENCE

4 LA GREFFIÈRE :

5 Q. **[326]** Monsieur Vecchio, vous êtes sous le même
6 serment.

7 R. D'accord.

8 Me DENIS GALLANT :

9 Q. **[327]** Alors, Madame la Présidente, Monsieur le
10 Commissaire, quand on s'est quitté avant la pause,
11 les trois individus dont Sollecito, Renda et
12 monsieur Arcadi se dirigeaient vers le petit
13 bureau, en fait, la pièce 2.

14 R. Effectivement.

15 Q. **[328]** Donc, on va... Est-ce que je l'ai coté,
16 Madame la Greffière, celle-là? La vidéo 3 qu'on
17 voit là. J'ai comme un blanc. Ah! Il a été fait.
18 Oui, c'est ça, c'est beau. C'est la même vidéo.
19 C'est ça.

20 PRÉSENTATION DE LA VIDÉO

21 R. Donc, on voit, à quatorze heures trois (14 h 03),
22 monsieur Sollecito rentrer dans la pièce numéro 3
23 en compagnie de monsieur Arcadi et de monsieur
24 Renda. On va voir monsieur Sollecito sortir de son
25 veston une liasse d'argent et prendre place à la

1 table. On a toujours monsieur Arcadi et monsieur
2 Renda qui sont toujours debout. On voit monsieur
3 Sollecito qui divise le paquet en trois. On voit
4 des billets, ils semblent être bruns et d'autres
5 billets qui semblent être rosés, il fait des piles.
6 Monsieur Renda est toujours debout et monsieur
7 Arcadi a pris place face à monsieur Sollecito.

8 Donc, on assiste au décompte de monsieur
9 Sollecito. Donc, on voit monsieur Renda
10 s'approcher. On voit monsieur Arcadi s'approcher et
11 chacun a saisi une liasse que monsieur Sollecito
12 avait faite. On voit chacun dissimuler chacun sa
13 liasse sur leur personne. On voit monsieur Arcadi
14 mettre un élastique alentour de sa liasse et la
15 mettre dans son veston et quitter à son tour la
16 pièce numéro 3.

17 Q. **[329]** Parfait. Je demanderais d'arrêter cette
18 vidéo-là et retourner à la même heure sur la vidéo
19 2, la vidéo de la pièce 2.

20 R. Donc, on voit monsieur Sollecito sortir de la pièce
21 et se rendre jusque dans l'embrasure de la porte,
22 mais toujours en restant dans la pièce numéro 2 en
23 compagnie de monsieur Renda et en compagnie de
24 monsieur Arcadi. Donc, on continue à accueillir les
25 autres visiteurs.

1 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

2 Q. **[330]** Si vous me permettez, je reviens sur ma
3 demande de tout à l'heure. Tout à l'heure, j'ai
4 demandé comment vous avez identifié les
5 entrepreneurs. Vous avez répondu « par ma
6 connaissance générale du domaine ». Est-ce qu'il y
7 a d'autres corps policiers spécialisés qui sont
8 venus vous aider, vous aider à identifier de tels
9 entrepreneurs?

10 R. Écoutez, on a fait... comme je vous ai dit, on
11 était une équipe de quatre enquêteurs et le but
12 était d'identifier les entrepreneurs. Plusieurs
13 demandes ont été faites dans le but, peut-être,
14 d'avoir l'assistance de différents corps de police
15 qui ont des dossiers, ou qui ont une expertise en
16 matière de crime organisé italien. Les demandes ont
17 été faites, selon moi elles ont suivi leur cours,
18 malheureusement elles sont restées sans réponse.
19 J'ose croire que mes quatre années à Ottawa, ou mes
20 trois années à Ottawa, où j'ai tenté d'élaborer des
21 stratégies où les corps de police auraient tous la
22 poursuite d'un but commun, force est d'admettre que
23 je n'ai probablement pas très bien réussi, parce
24 qu'encore aujourd'hui, une dizaine d'années plus
25 tard, on a des fois des difficultés à tous mettre

1 les mains à la pâte.

2 Me DENIS GALLANT :

3 Q. **[331]** J'ai vu un petit sourire dans votre face
4 quand vous répondiez à monsieur Lachance. Est-ce
5 que je dois décoder quelque chose?

6 R. Non. Comme je vous dis...

7 Q. **[332]** Je n'en tirerai pas de conclusion?

8 R. Ça a été... Ça a été un travail... Dans le fond, ça
9 a été un voeu pieux. Mais, malheureusement, ça ne
10 fonctionne pas toujours. On a encore des
11 difficultés aujourd'hui à mettre nos ressources
12 tous dans un même but.

13 Q. **[333]** Ce qui m'amène à dire... Je vous demanderais
14 une pause, Madame. Ce qui m'amène à dire
15 qu'aujourd'hui, votre témoignage est uniquement sur
16 le Cosenza et des transactions au Cosenza. Est-ce
17 que vous pouvez dire aux Commissaires si l'équipe
18 de quatre enquêteurs travaillent encore d'arrache-
19 pied sur l'analyse du projet Colisée, et ce qui
20 peut techniquement s'en venir?

21 R. Oui, bien effectivement, beaucoup de demandes, il y
22 a beaucoup de réponses... Il y a beaucoup de
23 questions qui sont encore restées sans réponse. Les
24 demandes continuent d'affluer dans le but de cibler
25 vraiment des conversations, de cibler des sessions

1 vidéo où on pourrait peut-être...

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Q. **[334]** À qui ces demandes sont-elles faites?

4 R. Les demandes sont faites aux différents corps de
5 po... aux différents corps policiers. On a demandé
6 de l'assistance, là, autant... Évidemment, les
7 dossiers qu'on cherche le plus sont ceux de la GRC.
8 Par contre, les spécialistes, il y en a au niveau
9 de la Sûreté du Québec, il y en a au niveau du
10 SPVM. Je suis assigné présentement à la Commission
11 Charbonneau, mais il y a sûrement d'autres
12 personnes qui pourraient nous venir en aide dans le
13 but d'identifier des individus sur ces vidéos-là.

14 On en a identifiés que la GRC n'avait pas
15 identifiés. Ce n'est sûrement pas de mauvaise foi.
16 Je crois que deux, trois, quatre, cinq têtes valent
17 mieux qu'une. Donc, j'ai des connaissances, il y a
18 sûrement d'autres gens qui ont des connaissances
19 dans le but d'identifier des entrepreneurs, ou
20 toute autre personne qui se trouve dans cet
21 endroit-là. Donc, on continue. On continue. On n'a
22 pas de... On nous dit que les audiences vont
23 perdurer encore quelque temps, donc on travaille
24 pour voir si on ne peut pas bonifier toutes les
25 informations et tous les vidéos qu'on vous présente

1 aujourd'hui. Le but est vraiment celui-là, de
2 bonifier la preuve qu'on va présenter devant vous.

3 Me DENIS GALLANT :

4 Merci. Merci pour la précision. Alors on continue.

5 PRÉSENTATION DE LA VIDÉO

6 Q. **[335]** Alors, on a toujours les mêmes individus, là,
7 alors Paolo Renda?

8 R. Effectivement. Toujours dans le cadre de porte.

9 Q. **[336]** Avec Francesco Arcadi?

10 R. Oui. Et monsieur Sollecito. On attend toujours les
11 invités. On voit toujours que la bise est de mise,
12 là. C'est vraiment un trait de caractère de la
13 culture italienne. Donc, on voit encore monsieur
14 Sollecito.

15 Q. **[337]** Prochain sujet, peut-être, d'intérêt, est-ce
16 que vous pouvez l'avancer un petit peu, parce qu'il
17 est très long, ce vidéo-là, à, genre, quatorze
18 heures quinze (14 h 15). Je vous dirais même
19 quatorze heures dix-sept (14 h 17).

20 R. Hum, hum. On voit maintenant à l'écran monsieur
21 Andreoli.

22 Q. **[338]** Parfait, laissez-le là, à cet endroit-là.

23 R. On voit monsieur Sollecito qui traverse de l'autre
24 côté, du côté de la pièce 1, soit le devant du
25 commerce. Oup! Je m'excuse. Je vous ai induit en

1 erreur. Il est toujours présent.

2 Q. **[339]** Monsieur Sollecito est complètement à gauche?

3 R. Oui, c'est ça, il est toujours présent dans la
4 pièce 2. Et on voit monsieur Andreoli qui est de
5 retour du côté gauche et qui est en discussion avec
6 monsieur Sollecito, côté gauche de l'écran.

7 Q. **[340]** Oui.

8 R. On voit le retour de monsieur Renda. Il a enlevé
9 son manteau. On voit monsieur Andreoli qui
10 s'adresse à monsieur Renda maintenant à l'extrême
11 gauche de l'écran et qui entame une discussion. La
12 discussion perdure. Par contre, on est souvent
13 interrompu par des gens non identifiés qui viennent
14 saluer monsieur Renda.

15 Q. **[341]** On les voit quitter ensemble. Ils vont se
16 diriger vers où?

17 R. Effectivement, on les voit passer au bas de l'écran
18 et se diriger vers la pièce numéro 3 située à
19 l'arrière.

20 Q. **[342]** Je vous demanderais de faire une pause et
21 aller sensiblement à la même heure dans la pièce
22 numéro 3 s'il vous plaît. Qui serait quatorze
23 heures dix-neuf trente-sept (14 h 19:37) dans mes
24 notes.

25 R. Et voici, on a monsieur Andreoli qui va faire son

1 entrée.

2 Q. **[343]** Vous êtes revenu à dix-sept (17). Peut-être
3 dix-neuf (19). Si vous allez à quatorze heures dix-
4 neuf (14 h 19). Parfait. Monsieur Andreoli suivi de
5 monsieur Renda, c'est exact?

6 R. Effectivement. Monsieur Renda qui prend place. Et
7 monsieur Andreoli qui va s'asseoir aussi. On voit
8 qu'il y a un papier sur la table. Je ne peux pas
9 vous dire s'il a été amené par monsieur Renda ou
10 monsieur Andreoli.

11 Q. **[344]** Et le micro n'est toujours pas ouvert?

12 R. Non. Ça montrait monsieur Renda un papier. Donc, on
13 est en présence de deux documents, un tenu par
14 monsieur Renda et un tenu par monsieur Andreoli. Il
15 y a un bout de papier aussi sur la table. Donc, on
16 poursuit la conversation alors que les papiers ont
17 été serrés. Donc, il n'y a plus de papier sur la
18 table. Les deux, comme on peut le voir, les deux
19 individus sont assez rapprochés un de l'autre.

20 Q. **[345]** Il va y avoir un échange entre monsieur Renda
21 et monsieur Andreoli pendant combien de temps
22 environ?

23 R. Une vingtaine de minutes si je ne me trompe pas.

24 Q. **[346]** Est-ce qu'il va y avoir un échange d'argent?

25 R. Non.

1 Q. **[347]** Il n'y aura pas d'échange d'argent?

2 R. Non. On voit que monsieur Renda est quand même
3 assez attentif à ce que monsieur Andreoli lui
4 explique. On voit que monsieur Andreoli à chaque
5 fois qu'il s'approche toujours de monsieur Renda
6 pour lui parler. J'ose croire qu'il ne lui parle
7 pas à voix très haute.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Q. **[348]** Et on voit que la consigne, que la
10 conversation est off?

11 R. Effectivement est toujours à off, donc...

12 Q. **[349]** C'est ça.

13 R. ... c'est clairement indiqué qu'il n'y a pas
14 d'écoute électronique dans ce, pour venir
15 corroborer le vidéo ou médire.

16 Me DENIS GALLANT :

17 Q. **[350]** Encore là, on a un sujet visé avec HI, donc
18 je vous dirais, pouvez-vous tirer à peu près la
19 même référence, c'est-à-dire c'était pour le corps
20 policier en question, ce n'était peut-être pas
21 d'intérêt?

22 R. Effectivement, il faut se rappeler que nous on a
23 statué que c'était monsieur Andreoli, mais lors de
24 l'enquête en deux mille cinq (2005), monsieur
25 Andreoli avait été, avait été coté comme une

1 personne non identifiée. Donc, il était impossible
2 pour eux de savoir qui il était, de là, peut-être
3 l'intérêt, là, le moindre intérêt de savoir ce que
4 la discussion disait.

5 Le dossier de la GRC visait principalement
6 des trafiquants de drogues et des personnes
7 impliquées dans les paris sportifs, dans le
8 bookmaking. Donc il est très possible que des
9 conversations comme ça qui auraient pu être
10 intéressantes pour la Commission, malheureusement
11 n'ont pas été, n'ont pas été jugées pertinentes
12 dans leur dossier.

13 Q. **[351]** Eux ils ont l'air à s'écouter avec attention?

14 R. Oui, effectivement. Et on voit la proximité, là, on
15 voit rarement les deux personnes discuter comme ça.
16 Dans ce cas ici, ils sont très, très proches.

17 Q. **[352]** Est-ce que c'est lui, juste de mémoire,
18 préalablement dans votre témoignage cet après-midi,
19 vous avez dit qu'un des membres lui avait pris le
20 visage?

21 R. Oui, c'est monsieur Arcadi qui après lui avoir fait
22 la bise, lui avoir mis les mains sur les épaules,
23 lui a pris le visage, là.

24 Q. **[353]** Et dans la communauté?

25 R. Effectivement, habituellement, quand on touche le

1 visage de quelqu'un, il faut être extrêmement
2 proche, ce n'est pas quelque chose qu'on voit
3 habituellement. Le visage étant quelque chose de
4 personnel.

5 Q. **[354]** Est-ce que pour les restants, je pense que le
6 vidéo faisait dans les dix minutes, ça va être
7 sensiblement la même chose?

8 R. C'est sensiblement la même chose, jusqu'à temps que
9 les deux se lèvent et quittent et repassent dans la
10 pièce numéro 2. Il n'y a pas d'échange d'argent, il
11 n'y a pas, il ne se passera rien d'autre que cette
12 conversation-là qui malheureusement n'est pas
13 enregistrée.

14 Mais je voulais vous la présenter juste
15 dans le but de vous faire voir la proximité entre
16 ces deux personnes-là. Ce n'est pas, ce n'est pas
17 des gens qui ne se connaissent pas et qui prennent
18 un verre pour fêter Noël. Je pense que c'est des
19 gens qui se connaissent très bien.

20 Q. **[355]** Si les Commissaires me donnent la permission,
21 j'arrêterais le vidéo, compte tenu de l'heure.
22 Merci. Alors, je vais demander de retourner à la
23 pièce numéro 2 maintenant. Et d'y aller à leur
24 sortie à quatorze heures trente-trois vingt-quatre
25 (14 h 33:24).

1 PRÉSENTATION DE LA VIDÉO

2 R. Ici on peut voir, si on revient juste un petit peu
3 en arrière, on voit la présence de monsieur Nic
4 Rizzuto senior. On ne l'a pas vu beaucoup à part au
5 début vers onze heures trente (11 h 30). On le voit
6 maintenant, il est retour dans la pièce 2. Mais il
7 n'a pas été très présent durant la journée. Quand
8 je dis pas présent, c'est pas présent dans la pièce
9 2. On l'a vu plus souvent dans la pièce 1.

10 Q. **[356]** Qui n'a pas de caméra, mais qu'on peut voir
11 par l'angle de la porte?

12 R. Oui, souvent on voyait la caméra puis on voyait
13 monsieur Rizzuto passer, là, à plusieurs reprises,
14 là, au même titre qu'on le voit là, là, il va faire
15 son entrée dans la pièce 2.

16 Q. **[357]** Là, monsieur Sollecito?

17 R. Oui. On a vu aussi juste avant monsieur Renda, si
18 je ne me trompe pas, à la gauche complètement de
19 l'écran. On a le retour de monsieur Arcadi.
20 On est encore à quatorze vingt (14 h 20), selon
21 moi, dans l'autre vidéo il était plus tard que ça.

22 Q. **[358]** Oui, tout à fait. Vous avez tout à fait
23 raison

24 R. On était à quatorze trente-trois (14 h 33).

25 Q. **[359]** Alors, quatorze trente-trois (14 h 33), s'il

1 vous plaît.

2 R. Oui, juste un peu avant. On voit encore... on va
3 voir monsieur Andreoli sortir. Donc, on a Rocco
4 Sollecito qui s'est assis à la table, du côté
5 gauche. On voit monsieur Andreoli qui est
6 maintenant dans la partie couverte par la caméra,
7 qui vient saluer monsieur Sollecito. On voit
8 monsieur Andreoli saluer une personne qui n'est pas
9 identifiée, une deuxième. Et celui-ci va quitter
10 vers la pièce 1.

11 Q. **[360]** Donc, pour récapituler, monsieur Andreoli va
12 avoir passé vingt minutes (20 min)...

13 R. Environ vingt minutes (20 min).

14 Q. **[361]** ... dans la pièce numéro 3.

15 R. Effectivement.

16 Q. **[362]** Avec monsieur Renda. Seul avec monsieur
17 Renda.

18 R. Effectivement.

19 Q. **[363]** Parfait.

20 R. À discuter.

21 Q. **[364]** Je vais vous demander de faire la chose
22 suivante, on va le mettre sur « pause ». Vous
23 savez, pour qu'on ait le portrait le plus complet
24 possible, j'ai déposé ou j'ai annoncé que j'allais
25 déposer le rapport de continuation de la

1 Gendarmerie Royale du Canada, en date du vingt-
2 quatre (24) décembre deux mille cinq (2005). Je
3 l'ai déposé sous 12P-167.1. Je vous donne un
4 rapport, je vais vous demander de faire les
5 corrections sur les... un, les corrections; deux,
6 d'identifier les entrepreneurs en construction que
7 vous avez identifiés et ce document-là va être
8 déposé.

9 R. Pas de problème.

10 Q. **[365]** Alors, juste expliquer, parce que là on ne
11 pourra pas l'avoir à l'écran, je le ferai scanner
12 plus tard et on l'aura. Alors, dites ce que vous
13 faites.

14 R. À la page 4, à partir de 13.38... attendez un
15 instant.

16 Q. **[366]** En tout cas, il y a MNI-23...

17 R. Oui.

18 Q. **[367]** ... que vous avez identifié comme monsieur
19 Lino Zambito.

20 R. Oui, sauf qu'ici, le 13.38, on met Rocco Sollecito
21 et MNI-23 dans le bureau. Je ne crois pas que ce
22 soit exact.

23 Q. **[368]** Ce n'est pas exact?

24 R. Je ne crois pas, non.

25 Q. **[369]** Alors, je vous demanderais de le barrer puis

1 de l'initialer.

2 R. Ensuite de ça, à 13.47, on met encore :

3 MNI-23 et Nick Rizzuto sont dans le
4 bureau. Nick Rizzuto senior reçoit une
5 liasse d'argent d'une épaisseur d'un
6 pouce et demi.

7 Q. **[370]** Alors, Nick Rizzuto, ce n'est pas bon?

8 R. Nick Rizzuto, on va changer ça pour monsieur Nick
9 Milioto.

10 Q. **[371]** MNI-23?

11 R. MNI-23, on va changer pour Lino Zambito.

12 Me DANIEL ROCHEFORT :

13 Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire, avec
14 votre permission. Maître Gallant, doit-on
15 comprendre qu'on aura deux pièces, c'est-à-dire...

16 Me DENIS GALLANT :

17 Oui, je vais la coter...

18 Me DANIEL ROCHEFORT :

19 12P-167.1 et une nouvelle pièce avec les
20 annotations du témoin?

21 Me DENIS GALLANT :

22 Tout à fait. Ce que je vais faire, aussitôt que
23 monsieur aura terminé, je vais le montrer aux
24 commissaires, recevoir leur approbation, ensuite de
25 ça je vais le faire circuler, ce document-là sera

1 scanné et disponible pour vous.

2 R. À treize cinquante et un (13 h 51), encore une
3 fois, Nick Rizzuto Senior, on va changer ça pour
4 Nick Milioto.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Q. **[372]** À treize cinquante et un (13 h 51), vous avez
7 dit?

8 R. Treize cinquante et un (13 h 51), oui, Madame la
9 Présidence, Nick Milioto au lieu de Nick Rizzuto
10 senior. Et, encore une fois, MNI-23, on va le
11 changer pour Lino Zambito.

12 Q. **[373]** À treize trente-huit (13 h 38)... je voudrais
13 juste revenir. À treize trente-huit (13 h 38), vous
14 avez dit que c'était écrit Rocco Sollecito et MN...

15 R. 23.

16 Q. **[374]** MNI-23.

17 Me DENIS GALLANT :

18 Ce qu'on va faire, Madame...

19 R. C'est ça.

20 Q. **[375]** Madame la Présidente, on va...

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Q. **[376]** Est-ce que c'est Rocco Sollecito qui n'est
23 pas correct ou...

24 R. Non...

25 Q. **[377]** Je sais que c'est Lino Zambito...

1 R. Non.

2 Q. **[378]** ... que vous dites que c'est MNI-23.

3 R. Effectivement.

4 Q. **[379]** Mais est-ce que Rocco Sollecito est correct
5 ou ça ne l'est pas?

6 R. Bien...

7 Me DENIS GALLANT :

8 Est-ce que je peux...

9 R. Oui.

10 Q. **[380]** Madame la Présidente, MNI-23 n'est pas bon.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Ah!

13 Me DENIS GALLANT :

14 Et ce que je vais faire pour le préciser, nous
15 allons tout de suite aller à cette heure-là sur le
16 vidéo numéro 3, où nous voyons monsieur Rocco
17 Sollecito dans la pièce avec un homme non
18 identifié. Allez à l'heure...

19 Q. **[381]** Quelle heure vous avez dit?

20 R. À treize trente-huit (13 h 38).

21 Q. **[382]** Eh! voilà.

22 R. Donc, ce monsieur-là...

23 Q. **[383]** On ne sait pas c'est qui?

24 R. ... n'est pas MNI-23.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Q. **[384]** Mais, lequel?

3 R. Celui... Attendez. Je vais vous le montrer. Lui ici
4 n'est pas celui qui est coté à MNI-23 dans le
5 rapport de la GRC. Donc, cette personne-là, je ne
6 peux l'identifier, mais je peux vous dire que ce
7 n'est pas la personne qui a été cotée MNI-23 à
8 treize trente-sept (13 h 37).

9 Q. **[385]** O.K.

10 R. C'est peut-être juste une erreur de frappe, là.

11 Me DENIS GALLANT :

12 Q. **[386]** Et nous, pour le bénéfice, c'est monsieur,
13 celui que vous identifiez comme étant MNI-23, c'est
14 Lino Zambito.

15 R. Effectivement.

16 Q. **[387]** Parfait.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Q. **[388]** Mais pas sur la pho... Pas sur le vidéo qui
19 est là.

20 R. Pas dans celui-là.

21 Q. **[389]** O.K.

22 R. Donc, la ligne 1338, Rocco Sollecito et MNI-23 dans
23 le bureau, tant qu'à moi on voit monsieur Sollecito
24 qui est ici présent, mais on ne voit pas, l'autre
25 personne n'est pas le MNI-23...

1 Q. **[390]** On ne sait pas c'est qui.

2 R. ... qu'on voit...

3 Q. **[391]** Puis on ne sait pas qui c'est.

4 R. ... à treize quarante-sept (13 h 47).

5 Q. **[392]** Puis on ne sait pas qui c'est, cette
6 personne-là.

7 R. Lui ici, non. Je n'en ai aucune idée.

8 Q. **[393]** O.K.

9 R. Par contre, cette personne ici, si on arrête
10 l'écran, cette personne ici, qui est cotée MNI-23 à
11 treize quarante-sept (13 h 47) et treize cinquante
12 et un (13 h 51), c'est monsieur Zambito.

13 Me DENIS GALLANT :

14 Q. **[394]** Parfait. Et je vais vous demander de faire de
15 même pour monsieur Andreoli, et monsieur Andreoli
16 va être dans le bureau, si je me souviens bien, à
17 quatorze heures dix-neuf (14 h 19).

18 R. Quatorze heures vingt (14 h 20). Dix-neuf (19),
19 c'est ça.

20 Q. **[395]** Ou trente-sept (37).

21 R. Ici, il est coté à quatorze heures vingt (14 h 20),
22 Renda et MNI-26, dans le bureau. On va biffer MNI-
23 26 pour Nick Andreoli. Rick Andreoli, excusez-moi.

24 Q. **[396]** Et vous initialez?

25 R. Oui. À quatorze trente-quatre (14 h 34), encore une

1 fois, je vais biffer MNI-26 pour Nick... Rick
2 Andreoli.

3 Q. **[397]** Et je crois que ça complète au niveau des...

4 R. Des changements.

5 Q. **[398]** Parfait.

6 R. Oui.

7 Q. **[399]** Je vais demander à madame la greffière de le
8 soumettre aux Commissaires, je vais le montrer aux
9 parties, et je vais le déposer officiellement.

10 Exceptionnellement, Madame la Greffière, vous allez
11 pouvoir écrire la cote de façon manuscrite dessus.

12 LA GREFFIÈRE :

13 Voulez-vous que je l'inscrive?

14 Me DENIS GALLANT :

15 Oui, sur celui-là. Pendant ce temps-là, Madame, on
16 va revenir à la caméra 2, et je vais vous demander
17 d'aller aux alentours de quinze heures...

18 LA PRÉSIDENTE :

19 C'est parfait, Maître Gallant.

20 Me DENIS GALLANT :

21 Oui. Madame la Greffière, ce que je vais vous
22 demander, c'est d'écrire la cote dessus, et ensuite
23 de ça je le remettrai aux parties, qui me le
24 remettront après. Parfait. Alors, nous allons aller
25 aux alentours... aux alentours, aux alentours de

1 quinze heures sept (15 h 07), quinze heures huit
2 (15 h 08) à peu près. Donc, une heure (1 h) plus
3 tard.

4 Q. **[400]** À votre connaissance, rendu à quinze heures
5 (15 h 00), aux alentours de quinze heures
6 (15 h 00), il n'y a plus d'entrepreneurs en
7 construction que vous connaissez, là?

8 R. Non.

9 Q. **[401]** Donc, il y a des gens du clan de monsieur
10 Rizzuto qui vont se rencontrer.

11 R. Effectivement.

12 Q. **[402]** C'est exact?

13 R. On a encore monsieur Arcadi qui prend place à la
14 table, à l'extrême gauche de l'écran. Le monsieur
15 qu'on voit de côté.

16 Q. **[403]** Je vous dirais même d'aller à quinze heures
17 quinze (15 h 15).

18 R. Ici, c'est difficile de voir les gens qui sont
19 attablés, mais on va voir dans quelques minutes les
20 personnes se lever.

21 Q. **[404]** Mais debout, c'est monsieur Arcadi?

22 R. Monsieur Arcadi, oui, qui nous fait dos. C'est
23 effectivement monsieur Arcadi.

24 Q. **[405]** On ne le voit pas encore, mais qui est à
25 gauche de monsieur Arcadi?

1 R. Le monsieur ici avec les cheveux blancs?

2 Q. **[406]** Oui.

3 R. C'est monsieur Moreno Gallo.

4 Q. **[407]** Parfait. Je vais vous demander de faire une
5 pause. Vous qui connaissez très bien le COTTI,
6 d'expliquer aux commissaires qui est Moreno Gallo.

7 R. Moreno Gallo est un individu qui est là depuis
8 plusieurs années à Montréal. Je vous dirais qu'il
9 faisait plutôt partie de la faction calabraise du
10 crime organisé ici à Montréal, contrairement à la
11 famille Rizzuto qui était la faction sicilienne.
12 Par contre, monsieur Gallo a toujours été en bons
13 termes avec la famille Rizzuto. Quand je dis que
14 monsieur Gallo était là depuis longtemps, monsieur
15 Gallo a été là dans les années soixante-dix (70)
16 aussi. Il était impliqué ici au niveau du crime
17 organisé italien dans le temps où la famille Violi
18 et Cotroni contrôlait, disons, le territoire. C'est
19 une personne qui est proche de monsieur Di Maulo,
20 proche de monsieur Tony Mucci. C'est un peu
21 l'ancienne structure qui était en place avant
22 l'arrivée des Rizzuto.

23 Q. **[408]** Parfait.

24 R. Par contre...

25 Q. **[409]** Oui, allez-y. Continuez.

1 R. Par contre, on sait aussi qu'avec l'arrivée de la
2 famille Rizzuto, l'ancienne structure calabraise a
3 toujours continué à opérer. Sauf que, évidemment,
4 on sait bien que quand une nouvelle organisation
5 prend le contrôle, bien, les subalternes en bas
6 vont porter leur respect et vont évidemment payer
7 leur cote à l'organisation qui est en place, les
8 têtes dirigeantes.

9 Q. **[410]** Vous me faites penser à quelque chose au
10 niveau des Calabrais. Une question que j'ai oubliée
11 à deux reprises, de demander à madame Féquière et
12 monsieur Sebastiano. Cosenza, ça veut dire quoi?

13 R. Cosenza, ici, on l'a écrit un petit peu... c'est
14 écrit un peu comme on le prononce. Par contre, ce
15 n'est pas Consenza, c'est Cosenza. Puis Cosenza,
16 c'est une province de la Calabre. C'est une des
17 trois provinces de la Calabre, soit Cosenza,
18 Catanzaro et Reggio de Calabre. Donc, c'est une
19 province calabraise. Donc, on revient, si on fait
20 l'historique, cet endroit-là n'était pas le château
21 fort des Siciliens. Historiquement, c'était bien le
22 château fort des Calabrais.

23 Q. **[411]** Monsieur Sebastiano a dit que ça a été
24 rebaptisé cet endroit-là, a donné une date hier qui
25 m'échappe.

1 R. Oui, la date, je ne la connais pas, mais
2 effectivement après plusieurs années, on a vu le
3 nom changer pour l'Association Cattolica Eraclea.

4 Q. **[412]** Qui est le village natal?

5 R. Qui est le village de la famille Rizzuto.

6 Q. **[413]** Parfait. On continue. Il y a quelqu'un qui
7 arrive.

8 R. Ici, on va voir, le monsieur qui s'est levé...

9 Q. **[414]** Oui. On le voit de dos, on va le revoir, mais
10 présentez-le.

11 R. C'est nul autre que Tony Mucci.

12 Q. **[415]** Et Tony Mucci, vous allez faire la même chose
13 que pour Moreno Gallo, vous allez faire son
14 historique.

15 R. Bien, Tony Mucci, on le connaît.

16 Q. **[416]** C'est Antonio Mucci?

17 R. Antonio Mucci, on le connaît principalement pour la
18 tentative de meurtre qu'il avait faite sur monsieur
19 Charbonneau, si je ne me trompe pas, qui était à La
20 Presse ou au Devoir dans le temps. Je ne me
21 souviens pas très bien.

22 Q. **[417]** Je vous suggérerais Le Devoir?

23 R. Mais c'est ça et qui était, qui a été, là, à
24 l'assemblée nationale. Donc c'est lui qui avait à
25 ce moment-là dans les années soixante-dix (70), je

1 ne peux pas vous donner l'année, l'année exacte,
2 mais qui avait fait une tentative de meurtre sur la
3 personne de monsieur Charbonneau.

4 Q. **[418]** Et également à l'instar de monsieur Moreno
5 Gallo il faisait partie, il est calabrais?

6 R. Lui aussi il est calabrais, très proche de monsieur
7 Di Maulo et très proche aussi avec le départ de
8 monsieur Rizzuto, il y a toujours été dans
9 l'entourage, là, des peut-être supposés prétendants
10 au titre. Monsieur Mucci pendant un bout de temps a
11 été, les rumeurs courait que c'est lui qui allait
12 devenir la tête du réseau, la tête de l'organisa-
13 tion, ce qui était assez, tant qu'à moi assez
14 farfelu, là.

15 Q. **[419]** Pour?

16 R. Parce que monsieur Mucci n'a jamais, n'a jamais
17 occupé des, des postes clés dans le crime organisé
18 italien à Montréal. Il a toujours été considéré
19 comme un subalterne et non pas une tête dirigeante.
20 Donc son lien avec monsieur Di Maulo le laisse...

21 Q. **[420]** Quand vous dites monsieur Di Maulo, des fois
22 moi je confonds Jo Di Maulo, Jimmy Di Maulo?

23 R. Jo Di Maulo.

24 Q. **[421]** Jo Di Maulo?

25 R. Jimmy, c'est son frère.

1 Q. **[422]** O.K. Jo Di Maulo, c'est le beau-frère de
2 Raynald Desjardins?

3 R. Effectivement, le beau-frère de Raynald Desjardins.

4 Q. **[423]** Parfait.

5 R. Donc monsieur Mucci a toujours été un peu dans
6 l'ombre de monsieur Di Maulo. Donc le, le titre
7 était plus ou moins farfelu.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Q. **[424]** Est-ce que vos renseignements vous amènent à
10 savoir qui serait en ce moment le chef de la mafia?

11 R. Évidemment, ça c'est une question à cent dollars
12 (100 \$), je pense que celui qui va le savoir, va
13 pouvoir profiter de beaucoup. Mais écoutez, on
14 attend, on sait qu'au mois d'octobre, le six (6)
15 octobre, monsieur Rizzuto va être de retour. On a
16 vu la situation qui est très, qui, je dirais
17 critique ici à Montréal depuis un bon bout de
18 temps.

19 On a vu des gens disparaître, on a vu des
20 gens qui sont, semble-t-il, encore vivants, mais
21 qui ne sont pas dans notre entourage, qui fuient la
22 situation qui se passe vraiment. On a vu
23 l'arrestation de monsieur Desjardins. On a vu
24 l'ascension et le déclin de monsieur Montagna qui
25 prétendait lui aussi peut-être au titre.

1 On a eu des gens proches de monsieur
2 Rizzuto qui, par choix ou par obligation, ont comme
3 désertés un petit peu le clan pour aller peut-être
4 tenter leur chance ailleurs. Ça ne semble pas leur
5 avoir souri. Quelques-uns sont morts. D'autres ont
6 été blessés gravement. Donc l'avenir je pense nous
7 le dira.

8 Est-ce qu'à Montréal on va voir le même, le
9 même système qu'on a vécu pendant les trente (30),
10 quarante (40), cinquante (50) dernières années?
11 Peut-être pas, peut-être qu'on va au même titre que
12 les corps de police, on va peut-être voir des
13 unités, des unités mixtes. On va peut-être voir des
14 gens qui, on a déjà vu ça, la nouvelle tendance où
15 au lieu d'avoir des Italiens avec des Italiens, on
16 a eu les différents mélanges qui se sont faits
17 entre les différents groupes de crime organisé.

18 Il ne faut pas oublier, le but ultime de
19 ces gens-là, je pense qu'ils ont compris, c'est de
20 faire de l'argent. Le but ultime, la poursuite du
21 but commun c'est de s'enrichir. Et évidemment
22 s'enrichir et se légitimiser au maximum.

23 On l'a vu un peu avec la famille Rizzuto.
24 Quand monsieur Vito Rizzuto a été extradé, son
25 entourage proche n'a pas voulu remplir le rôle que

1 lui remplissait. Donc on a continué à fonctionner
2 dans les compagnies légitimes, sans pour autant
3 abandonner le côté criminel, mais sans non plus
4 s'afficher comme le nouveau, le nouveau parrain.

5 On a vu la disparition du fils de monsieur
6 Rizzuto. Par contre, quand son père a quitté, il
7 n'a pas pris la place à son père. Il a continué à
8 faire les choses qu'il faisait. Malheureusement ça
9 a mal tourné pour lui.

10 Paolo Renda, à sa sortie de prison, il n'a
11 pas eu la chance de vivre tellement longtemps. Il a
12 été, il est disparu lui aussi, puis il manque
13 toujours à l'appel. Monsieur Nicolo senior, on l'a
14 vu disparaître à son tour. Donc il y a beaucoup
15 d'effervescence, beaucoup de gens qui sont venus
16 peut-être donner un, donner leur accord, peut-être
17 de façon... peut-être de façon tacite mais qui sont
18 venus donner leur accord peut-être sur certains
19 plans pour déloger certaines personnes du contrôle
20 qu'ils avaient.

21 Mais je crois que c'est une évolution qui
22 est constante, on a vu ça par le passé. On dit, en
23 anglais là, « live by the rules die by the rules »,
24 ces gens-là savent dans quoi ils sont impliqués et,
25 un jour ou l'autre, la roue tourne et c'est

1 quelqu'un d'autre qui prend la place. C'est une
2 sélection naturelle qui se fait et, malheureusement
3 ou heureusement, l'âge vient faire qu'à un moment
4 donné tout le monde s'assagit jusqu'à un certain
5 point. Et il y a toujours un nouveau... un nouveau,
6 qui est plus grand, plus fort ou qui a des
7 ambitions plus grandes que celui qui vieillit.
8 Donc, à un moment donné, il y a une élimination
9 naturelle qui se fait et on repart le cycle. Le
10 cycle n'est pas éternel, on recommence toujours.
11 Peut-être qu'on était rendus là, on verra dans
12 quelques mois, on va voir qu'est-ce que l'avenir
13 nous réserve.

14 Mais j'ai l'impression que les méthodes
15 vont changer, de toute façon. Parce que, avec le
16 temps, avec les dossiers comme la GRC a faits,
17 autant quand on revient dans le passé, avec la
18 Commission d'enquête sur crime organisé à l'époque,
19 on ne change pas les façons de faire mais on les
20 modifie, on s'adapte. Il y a quarante (40) ans, les
21 Italiens se promenaient sur la rue Jean-Talon avec
22 des habits avec les collets jusqu'ici. On a vu la
23 même chose avec les motards, qui sont toujours
24 affichés. Aujourd'hui, suite aux perquisitions,
25 suite aux opérations qui visent ces groupes-là,

1 bien, les gens se... ils se raffinent.

2 Donc, les Italiens, tranquillement, on a vu
3 qu'ils ont changé leur façon de faire. Souvent on
4 compare les Italiens, les motards, on dit que les
5 motards sont mieux que les Italiens, les Italiens
6 ne sont pas mieux que les motards, ils sont juste
7 quarante (40) ans en avance. Ils ont vécu les
8 choses quarante (40) ans plus tôt et maintenant ils
9 se sont adaptés plus rapidement que les motards.

10 Par contre, les motards, c'est le même
11 cycle, quand ils vont ressortir, quand ils vont se
12 réorganiser, ils vont éventuellement se réorganiser
13 de façon à ne plus être la cible des corps
14 policiers et de la lutte à la criminalité, comme
15 ils l'ont été dans les années deux mille (2000)
16 puis dans les années quatre-vingt-dix (90). Tout le
17 monde se raffine. C'est vraiment la roue qui tourne
18 et c'est cycle qui revient toujours.

19 À un moment donné, ça va être... on prend
20 les Calabrais, on prend les Siciliens puis un jour
21 ça sera peut-être quelqu'un d'autre. C'est comme...
22 si je peux faire l'analogie, c'est comme une forêt,
23 quand on a des feuillus, quand ça repousse c'est
24 des conifères; quand les conifères meurent ou on
25 les coupe, ça repousse en feuillus. Donc, il y a

1 changement qui se fait tout naturellement comme ça.

2 Q. **[425]** Dans la même veine, ce n'est pas un secret de
3 polichinelle... c'est un secret de polichinelle
4 plutôt, de dire que ce qu'on voit là, ce que la
5 preuve a démontré, c'est que l'argent qui est amené
6 au Cosenza par les entrepreneurs en construction,
7 c'est une taxe?

8 R. Effectivement, c'est une taxe. C'est une cote qui
9 est donnée pour que ça fonctionne bien. C'est une
10 taxe qui est... dans le fond, c'est une taxe
11 déguisée, là. On s'entend, il y a des gens qui
12 s'enrichissent avec ça. Par contre, on vend
13 toujours que cette taxe-là nous protège ou nous
14 aide, vient acheter la paix, vient... vient
15 permettre d'utiliser l'influence que certaines
16 personnes pourraient avoir au niveau de... au
17 niveau de certaines personnes en autorité. Viennent
18 laisser croire, parce que ce n'est peut-être pas
19 toujours le cas, mais laissent croire aux gens
20 qu'en cotisant à cette taxe-là, on devient
21 intouchable. Et c'est le principe qui se perpétue.

22 Est-ce que c'est vrai? Est-ce que ce n'est
23 pas vrai? C'est extrêmement difficile à dire. Mais
24 c'est clair que les gens qui vont payer à cet
25 endroit-là le croient fermement, sinon ils ne

1 paieraient pas.

2 Q. **[426]** Sur des contrats publics octroyés par la
3 Ville de Montréal, est-ce que vos sources, en étant
4 dans le milieu du crime organisé italien, vous
5 donnaient le montant qui était donné comme taxe à
6 la mafia?

7 R. Écoutez, il y a des gens qui sont arrivés avec des
8 pourcentages, c'est difficilement vérifiable. On a
9 des gens qui nous ont parlé d'un montant de trois
10 pour cent (3 %), il y en a qui disaient deux pour
11 cent (2 %), il y en a qui disaient cinq pour cent
12 (5 %). Dans le fond, qu'on vous dise deux, cinq,
13 trois (2 %-5 %-3 %), la personne qui le demande...
14 ou si, toi, tu crois que c'est deux pour cent
15 (2 %), tu donnes deux pour cent (2 %), puis ça
16 passe. L'autre, il pense que c'est cinq pour cent
17 (5 %), il donne cinq pour cent (5 %), ça passe. Ou
18 si on te dit « c'est cinq pour cent (5 %) »...

19 C'est comme on voit dans la vidéo, dans les
20 vidéos qu'on a vues aujourd'hui, on voit des
21 paquets. Est-ce que les paquets sont toujours
22 égaux? On voit des fois monsieur Sollecito qui jour
23 dans l'argent, qui en met un peu dans ses poches,
24 après ça qui en donne à un autre. Où est le
25 contrôle? Il n'y en a pas de contrôle, t'sais. Ce

1 n'est pas une banque, ce n'est pas une institution,
2 ce n'est pas... ce n'est pas quelqu'un qui te donne
3 une facture à savoir combien il faut que tu leur
4 payes.

5 Donc, tout le monde joue et c'est là que
6 c'est extrêmement difficile de savoir quel est le
7 montant réel qui doit être payé ou qui peut être
8 payé ou que les gens sont prêts à payer. Peut-être
9 qu'il y en a qui sont prêts à payer cinq pour cent
10 (5 %) en croyant qu'en payant cinq (5 %), tu vas
11 avoir plus que si tu payes trois (3 %).

12 Q. **[427]** Tout à fait. Ce qui m'amène justement à la
13 question de madame la Présidente, c'est-à-dire que
14 on sait tous que le clan Rizzuto a été, entre
15 guillemets, anéanti avec l'opération Colisée, avec
16 le... le nombre de morts qu'il y a eu depuis
17 également.

18 R. Hum, hum.

19 Q. **[428]** Et que, selon ce que vous dites, selon des...
20 voyons, les témoins d'hier ont dit qu'il existe une
21 certaine...

22 R. Hum, hum.

23 Q. **[429]** ... relève. Est-ce que vous avez eu des
24 indices que le système de redevance à la mafia
25 existait toujours à l'heure où on se parle?

1 R. J'ai effectivement entendu des rumeurs comme quoi
2 le système de redevance était toujours en place et
3 le système de... dans le fond, le système
4 d'augmentation des coûts de construction était
5 toujours en place. On a juste réduit le... on a
6 juste augmenter d'une façon qui semble être un
7 petit peu plus raisonnable. C'est l'information que
8 je détiens.

9 Q. **[430]** C'est l'information que vous détenez.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Q. **[431]** « Augmenter », vous voulez dire « réduit »?

12 R. Non, bien, « réduit », on a passé... on a souvent
13 entendu parler qu'on avait... qu'il y avait un
14 trente pour cent (30 %) de plus qui était facturé.
15 On parle maintenant de quinze pour cent (15 %) de
16 plus, donc on a ramené... on a ramené le montant à
17 des chiffres qu'on laisse croire plus raisonnable.

18 Me DENIS GALLANT :

19 Moi, Madame la Présidente, j'aurais probablement du
20 vidéo à peu près de quinze (15) à vingt (20)
21 minutes, mais si on m'indique qu'il peut y avoir de
22 nombreux contre-interrogatoires, je remettrais
23 peut-être le tout à demain matin là.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Alors, je vais demander aux parties si elles ont

1 l'intention de contre-interroger. Bon. Alors, je
2 comprends que...

3 Me MARTIN ST-JEAN :

4 Bien, en fait, Madame la Présidente, j'aurais peut-
5 être quelques questions, mais j'aimerais pouvoir
6 profiter d'une relecture de mes notes et de
7 discussions avec mon client avant de procéder, s'il
8 vous plaît.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Bon. Alors, donc nous allons ajourner à demain
11 matin.

12 Me DENIS GALLANT :

13 Merci, Madame la Présidente.

14 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

15

1 Nous, soussignés, ODETTE GAGNON et CLAUDE MORIN,
2 sténographes officiels, certifions que les feuilles
3 qui précèdent sont et contiennent la transcription
4 d'un enregistrement numérique, hors de notre
5 contrôle et est au meilleur de la qualité dudit
6 enregistrement, le tout conformément à la loi.

7

8 Et nous signé,

9

10

11

12 Odette Gagnon (Tableau #202129-3)
13 Sténographe officielle

14

15

16

17 Claude Morin (Tableau #200569-7)
18 Sténographe officiel

19